DU SYSTÈME DE GOUVERNEMENT

PENDANT LA SESSION ACTUELLE,

ET

DE LA PRÉFÉRENCE DE LA RÉÉLECTION SUR LE TIRAGE AU SORT POUR LES DEUX TIERS CONVENTIONELS.

Par P. L. LACRETELLE aîné.

SECONDE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.



A PARIS,
Chez Du Pont, rue de la Loi, n°. 1231.

An V. — 1797.

DU SYSTEME DE GOUVERNEMENT PENDANT LA SESSION ACTUELLE, ET DE L'AFFERMISSEMENT DE LA CONSTITUTION PAR LA PRÉFÉRENCE DE LA RÉÉLECTION SUR LE TIRAGE AU SORT POUR LES DEUX TIERS CONVENTIONELS.

On a reçu avec joie la loi qui a réglé le tirage au sort déjà ordonné par le décret du 5 fructidor, an 3, pour le renouvellement du corps législatif. On y a vu un engagement sans retour, des deux tiers conventionnels, d'exécuter plus fidèlement leur systême d'une réélection forcée, qu'ils n'ont permis d'observer la constitution, qui était pourtant aussi leur ouvrage. On y a vu de plus une arme fournie par eux-mêmes, dont la nation pourrait au besoin se servir contre eux.

Je ne partage pas cette sécurité.

Les conventionnels, dont j'entends parler ici, sont uniquement ceux qui ne voyent qu'eux dans la république, et ne conçoivent de république que par eux et pour eux. Sans se livrer à des conjectures trop injurieuses, il est encore permis de concevoir des craintes sur ceux, par exemple, qui voulurent, il y a quinze mois, ajourner la constitution; ils étaient puissans par leur nombre et par leurs moyens, puisque les gens de bien du corps conventionnel ne sauvèrent la constitution que par ces honteuses capitulations, si franchement dévoilées depuis par eux-mêmes. Or, ce que feront ces conventionnels, ce n'est point dans des décrets auxquels ils ont concouru, qu'il faut le chercher; c'est dans les passions qui les emportent, dans les combinaisons qui les occupent maintenant, dans les machinations dont ils ont l'art et l habitude.

On espère de cette loi une marche calme et sûre, pour arriver au renouvellement de germinal. Je n'y apperçois qu'un obstacle invincible au retour de la confiance entre les gouvernans et les gouvernés, cause nécessaire d'une influence factieuse sur les élections; et un obstacle non moins puissant, à une fusion de principes et d'intérêts entre les membres du corps législatif renouvellé; cause

non moins nécessaire de secousses et peut-être de subversion dans la république entière.

Je veux plus que personne la pleine et entière exécution des décrets appelés de fructidor. Je n'ai jamais blâmé le dessein de conserver une portion du corps conventionnel dans le corps législatif; mais j'aurais voulu qu'on sut obtenir cette réélection et non la surprendre ou la conquérir. Ce n'est pas l'objet, c'est la forme ; ce sont plus encore les moyens, qui ont amené ce choc de Vendemiaire si cruel, si funeste en lui-même, et si désastreux par sa longue et continuelle influence sur la marche de la législature et du gouvernement.

On est encore de part et d'autre obsédé, aigri par ce souvenir. Nulle source plus féconde des plus sinistres allarmes, des défiances les plus outrageantes. Je voudrais qu'on ne songeât plus qu'à mettre à profit les terribles leçons de cet évènement. C'est le sentiment dominant, la pensée première de cet écrit.

Le plan des décrets des 5 et 13 fructidor est devenu aujourd'hui ce qu'il aurait du être d'abord. Il est lié au systême du renouvellement annuel; s'il dérégularise encore la composition du corps législatif, il en prépare la complette régularité; si ces décrets y font encore concourir ensemble, et à droit égal, des

hommes qui y existent à des titres si différens, ils ont fixé invariablement le terme de cette organisation provisoire. Ils sont un moyen de paix entre tous les partis, en ce qu'ils les soumettent tous à un ordre tracé; qu'ils les invitent à désarmer en commun, par l'heureuse nécessité de marcher au même but.

La soumission à ces décrets sera aussi unanime cette année, que l'opposition a été véhémente et orageuse l'année dernière. C'est une disposition bien favorable pour corriger, par une prévoyance sage et par des mesures conciliantes, les maux passés, autant qu'il est possible, et prévenir les maux qui restent à craindre. C'est la seconde vue de cet écrit, laquelle n'est que le moyen d'exécution de la première.

Disons les choses comme elles sont; car ce n'est qu'avec la vérité qu'on raisonne, ce n'est que par elle qu'on s'entend; ce n'est même que par elle qu'on se rapproche, dès qu'on cesse de s'en effaroucher. Le tems est venu d'ailleurs où elle ne pourrait reproduire des troubles, qui n'ont plus de cause.

La promulgation des décrets de fructidor, au milieu des circonstances qui l'ont précédée, accompagnée et suivie, signifiait ceci de la part de la convention : Assemblées primaires,

je suspecte beaucoup la bonne foi de l'acceptation que vous allez donner au troisième code social, que vous aurez sanctionné depuis six ans ; et vos dispositions personnelles envers moi, ne m'encouragent pas du tout à la retraite. Je vous dois de vous sauver de la contre-révolution, et vous me permettrez de songer à me sauver moi même. Quoique vous pensiez, disiez et fassiez, cet arrangement-ci aura lieu, car je le veux ; et au besoin, la puissance que je tiens de vous, luttera corps à corps avec votre souveraineté.

Les assemblées primaires ont répondu : Convention nationale, vous nous donnez une constitution, mais vous en aviez détruit une autre ; vous nous avez doté, pendant l'intervalle, d'un gouvernement révolutionnaire, dont nous nous sentirons long-tems. L'horreur et l'effroi qu'il nous inspire, ne nous permettent pas de confier encore nos destinées, à vous, dont les uns avez établi et les autres souffert un pareil régime ; vous lui dites anathême aujourd'hui ; et sans cesse vous rentrés dans ses maximes ; sans cesse ses habitudes vous emportent. Nous vous voyons encore dans ce moment en garder tout l'échafaudage autour de cette constitution, à qui seule il appartient de nous régir. Vous affec-

tez de demander notre sanction à votre système de réélection ; mais vous en agissez comme des gens bien résolus à vous en passer.

Ensuite on s'est partagé sur le parti à prendre. Ici, on a dit : Croyons d'avance à leur triomphe , ne résistons pas.

Ici : résistons, car la force doit revenir à l'opinion.

Ailleurs : tirons-nous de cette bagarre, n'acceptons que la constitution , ne disons mot sur les décrets.

Par-tout cela signifiait : nous échaperons à la contre-révolution, peut-être ; mais il est bien à craindre que nous n'ayons toujours la révolution.

Et c'est ainsi qu'est advenue cette grande acceptation du souverain , si incontestablement déclarée par la victoire de Vendemiaire ; car les autres preuves en restent encore à produire.

Est-on bien posé ainsi , ou pour gouverner, ou pour obéir ? Puisqu'on veut maintenant la chose de part et d'autre , pourquoi , de deux formes , qui sont dans le même systême , ne préféreroit-on pas celle qui va le mieux au but , qui se r'accorde le mieux avec les principes , qui assure le meilleur résultat ? pourquoi ne feroit-on pas cette fois ce

que l'on a fait l'autre ? Pourquoi ce solemnel tirage au sort de deux cent cinquante membres de la représentation nationale, quand le peuple est là pour déclarer sa confiance et faire son choix ? Qui pourrait vous lier ici, vous, Législateurs, à qui il appartient en tout tems de ne vouloir pas tenir votre mission de la décision aveugle du sort, mais de la libre adoption du peuple ; et vous, Assemblées primaires, dont le consentement à cette modification des décrets, détruit celui que vous aviez donné à l'autre disposition ; vous, dans qui cette nouvelle volonté se présume d'avance, puisqu'elle vous fait rentrer dans un droit, que vous ne pouviez peut-être aliéner ?

Ah ! pourvoyons plutôt à cette sinistre situation d'une défiance réciproque ; faisons la paix, au lieu de renfermer en silence nos ressentimens dans des cœurs ulcérés. Vous, Législateurs, renoncez à ce tirage au sort, qui blesse également et les droits du peuple et les vôtres ; substituez y la réélection de l'année dernière, dont le mode d'exécution est déjà tracé dans vos décrets. Comparaissez devant le peuple, dites-lui : à toi seul il appartient de désigner ceux d'entre nous, qui doivent rester dans ta représentation. Et vous, Assemblées primaires, acceptez comme un bienfait cette

déférence de vos représentans ; dites-leur : nous ratifions aujourd'hui par une exécution libre et unanime, ces décrets qui sauvent aujourd'hui la France, après lui avoir été si funestes ; les voici maintenant acceptés, comme ils auraient du l'être d'abord. Que le passé, qui nous a divisé, s'efface de nos cœurs ; que le présent s'adoucisse des espérances de l'avenir.

Quelle avance pour l'affermissement de l'ordre constitutionnel, qu'un pareil traité ! mais il pourrait encore amener d'autres biens. Croyez-vous, que s'il a lieu, un mouvement de joie ne se saisisse de la nation entière, qu'elle ne sente pas que le plus grand obstacle à sa restauration est brisé ?

Une fois surs de la confiance du peuple, confiez-vous à lui à votre tour. N'attentez plus à sa morale par ces vains sermens que vous lui faites et que vous lui demandez, *de haine à la royauté et à l'anarchie*. N'attentez plus à sa liberté par votre double système d'exclusion des emplois publics. Si vous voulez qu'il s'attache à la constitution, révoquez tout ce qui l'outrage le plus ; ne l'irritez plus par votre loi de Brumaire et d'autres pareilles. Laissez-lui la constitution telle que vous la lui avez donnée. Son intérêt est plus

puissant pour la conserver, que toutes vos fallacieuses précautions.

Dans chaque assemblée primaire, dans tous les corps électoraux, on se dira : hors de cette constitution, tous les maux passés ; dans elle seule, la possibilité et le moyen de leur réparation. Surveillance donc de tous sur chacun, pour la maintenir ; anathême sur celui qui garderait dans son cœur le projet de la renverser ; confiance dans l'homme de bien à qui sa conscience seule fait un devoir de s'y conduire fidellement, dès qu'il y accepte une fonction. Que le traître qui enfreint la loi du peuple, soit puni, par la loi, comme l'ennemi du peuple.

C'est alors que cet heureux enthousiasme ouvrira les cœurs à l'oubli des injures. Vous avez décrété une amnistie ; mais le peuple seul donne une amnistie irrévocable ; et il ne la donne que dans un jour de joie et d'espérance, par un beau sentiment et par un juste retour sur ses propres écarts.

Voilà ce que je voudrais, ce que je propose. Telle est pour moi la véritable exécution, l'exécution salutaire des décrets de fructidor.

Quand on se livre à un pareil vœu, on serait tenté de croire que parcequ'il tend à tout concilier, il va être du gré de tout le monde. Je

n'ai plus la tête assez jeune, pour redonner dans de pareilles illusions. Je n'ai pas voulu le publier, sans en avoir essayé l'impression sur les divers intérêts, les divers esprits. Elle a été pour moi l'occasion de pénétrer un peu dans toutes les manières de voir, dans toutes les combinaisons propres à l'époque où nous sommes.

La longue discussion de cet important objet, que je présente au public, est le produit d'entretiens avec trois hommes de mérite, avec qui je l'ai débattu sous tous les aspects; elle se développera toute entière dans le narré de ces débats, dont cet ouvrage aura le ton, la forme et aussi les divagations. Il ne m'appartient pas d'imposer ma pensée à personne; mais je demande à chacun de se recueillir sur une disposition qni, selon moi, décidera du sort de la France. J'ose promettre à beaucoup de lecteurs qu'ils pourront bien, à la fin de cette lecture, se voir conduits à adopter mon plan, malgré la forte préoccupation de l'idée contraire.

Je ne puis vaincre une prévention défavorable que par le seul intérêt auquel elle puisse céder, le salut public. Il est juste, il est important de laisser une fois mettre en doute cette question. Si une fois elle est discutée, je ne

suis plus en peine du résultat. Mais quel que soit l'événement, j'aurai fait mon devoir. Ce sera à ceux de qui la chose dépend, de faire le leur. Il restera au moins la manifestation d'un grand danger, auquel on ne pourra pourvoir, qu'à l'aide de toutes les autres vérités, que j'ai cru devoir rassembler autour de l'objet principal de cet écrit.

PREMIER ENTRETIEN.

Pour trouver de puissans appuis à mon plan, j'ai dû d'abord m'adresser à ces hommes à qui leur place fait un devoir de servir de tous leurs moyens une combinaison propre au but que je me propose, au Directoire.

Mais je ne connais aucun de ces magistrats suprêmes. Il me faut donc un intermédiaire pour arriver jusqu'à eux. Je n'ai pas vécu sans rapprochemens avec un grand nombre des hommes de mérite qui restent encore, après cette grande destruction du mérite de tout genre. J'en parcours plusieurs de la pensée, je n'en vois aucun qui ait ou des relations ou des communications avec les chefs de l'état. Il est assez étrange qu'il existe une telle séparation entre les hommes les plus estimés

et ceux qui auroient tant besoin de leurs conseils. Sans examiner à qui en est la faute, et ce qui en résulte, il faut que je me conforme à ce qui est. Ce n'est donc qu'après de grandes recherches, qu'on m'indique comme ayant des habitudes suivies avec plusieurs directeurs, un homme dont j'ai autrefois connu le bon esprit, l'excellente réputation, et le noble caractère. Je lui demande un rendez-vous, et nous voilà ensemble.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Vous m'avez traité, comme ces anciens favoris qui retrouvaient je ne sais combien de leurs anciens amis, du moment qu'ils entraient en crédit.

L'AUTEUR.

Monsieur le favori, puisque favori y a, point de plaisanteries de ce genre. La révolution a déchiré les amitiés, comme tout le reste. Des malheureux, que tout a séparés, ont encore à rendre graces au ciel de ce qui les rapproche.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

De quoi s'agit-il ? Vous ne serez peut-être pas de ceux pour qui je ne puis rien. Mon

crédit est plus faible encore que vous ne pouvez l'imaginer. Rien ne me fait rompre mes anciennes liaisons, pas même le grand pouvoir. Celles-ci me font chaque jour connaître une foule d'oppressions, et ne me donnent que la douleur de n'y obtenir aucun soulagement. De tous les défenseurs officieux des infortunés, nul ne se lasse moins et ne réussit moins. Mais parlez toujours, et disposez de mon zèle.

L'AUTEUR.

Il ne s'agit pas de moi, c'est sur la chose publique.....

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Oh ! Là dessus, je commence par vous le déclarer net, je ne puis rien du tout. Vous le voyez, je suis à part de tout ce qui se passe.

L'AUTEUR.

Qui vous connait, et n'en est pas convaincu? Mais enfin vous êtes en mesure de dire de grandes vérités.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Il n'en est pas que je n'aie répété jusques à satiété.

L'AUTEUR.

Tant mieux, autant de fait. Si maintenant vous veniez dire : Je veux vous conserver le pouvoir, je veux l'accroître, je veux l'assurer. Je veux que vous vous couchiez sans peur, et que vous vous réveilliez au bruit des louanges de tous ceux qui vous maudissent aujourd'hui....

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Qu'est-ce que ceci, bon dieu ! Vous allez de l'enfer au paradis. Et tout cela, je gage, avec un projet bien simple ; où tout le monde se reconcilie; où chacun ne voit plus son bien que dans celui des autres ; où tous les embarras cessent, tous les dangers finissent; où l'on sera étonné de faire tant de biens en se donnant si peu de peine; où les méchans seuls murmureront encore, mais en se voyant forcés d'étouffer leurs murmures, et de prendre aussi un air content....

L'AUTEUR.

Vous l'avez dit, mon cher ; tel est le projet dont je viens vous parler sérieusement, si vous voulez m'écouter sérieusement.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Parlez donc, je vous écoute, ceci en vaut bien la peine.

L'AUTEUR.

Vous m'avouerez que la situation du gouvernement, puisqu'on appelle gouvernement l'allure actuelle, que sa situation, dis-je, n'est pas bonne.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Oui; témoins les finances, témoins les négociations, témoins ses engagemens qu'il ne remplit pas, et l'espèce de ses ressources, qui dévore ses ressources mêmes.

L'AUTEUR.

Je mets tout cela à part, je ne parle que de sa position dans le corps politique qu'il doit régir. Rien de plus étrange, rien de plus nouveau que sa marche. Il tient tout de la constitution, et il ne va presque que par des moyens révolutionnaires. Il est responsable, et il se met au-dessus de toute responsabilité. Il a la majorité dans les deux conseils; mais la majorité des deux conseils n'est que le nombre des voix; elle n'est forte, ni de la constitution

qu'elle bouleverse encore plus que le directoire, ni du bien public auquel elle préfère nettement ses passions et ses intérêts, ni d'un enthousiasme populaire qui la soutiendrait du moins, tout en l'égarant. Il traite sans égard, sans ménagement la minorité, qui invoque sans cesse la constitution, réclame ardemment la fin de tant de maux, l'ouverture de tant de biens qui devraient déjà commencer d'éclore ; cette minorité qui compte en silence ses injures, et s'arme d'avance de la pleine possession de ses droits qu'elle attend. La détresse est partout ; elle tient plus à l'état des choses qu'à la volonté des hommes, je le sais ; mais enfin le directoire est là pour l'améliorer, et il ne fait que l'empirer. Le mécontentement s'allume par-tout, et dans sa violence, il ne tient pas même compte des obstacles. Comme on ne fait rien pour l'adoucir, il s'irrite encore plus de cette insensibilité à ses plaintes. Le directoire appartient, par son institution, à ceux qui aiment l'ordre public, et qui peuvent concourir à son maintien. Ceux-là, il les éloigne des places, des affaires, professe pour eux une défiance, une répugnance, qui ressemblent pour les effets à la haine profonde qu'en ont pris les jacobins. Ceux-ci, ils les redoute comme les ennemis nés de tous les gouvernemens,

comme

comme des ennemis qui peuvent l'égorger pour prix d'une condescendance, comme des ennemis dont il éprouve tous les jours le savoir-faire. Cependant il administre par eux, en les contenant, dit-il, par sa surveillance. Il aime mieux perdre les services des honnêtes gens que de s'exposer à l'effet naturel d'un contact avec eux. Il fait craindre aux honnêtes gens les brigands, et aux brigands, les honnêtes gens; mais il n'a à lui ni les honnêtes gens ni les brigands; mais il ne tire aucun parti ni des uns ni des autres. Opposer des masses, ce n'est pas gouverner des masses; interrompre toute marche sociale par la co-existence de deux partis de cette nature, c'est vivre en dehors de l'ordre social; fonder sa puissance sur cet état de guerre, c'est se soumettre à toutes les chances de l'état de guerre. Ce gouvernement qui pèse sur tout, viole tout, et vit tranquillement dans une confusion inextricable, n'en impose par rien. On le redoute comme tout ce qui est sans frein; mais on le méprise comme tout ce qui s'avilit par ses voies et ses moyens. La puissance qu'il exerce au dehors et au-dedans est extraordinaire. Mais elle tient plus à un plan de patience

qu'à une résignation de servitude. On le hait, en lui obéissant. Il n'a pu faire fléchir l'opinion publique, qui le brave presque jusques à une indécence, qni la dégrade elle-même. Un calcul s'est fait d'un bout à l'autre de la France; et lui seul explique cette soumission. On a voulu, à quelque prix que ce fut, laisser se former un gouvernement qui eût un système régulier; le besoin d'un gouvernement a contenu la haine pour les gouvernans. On voyait un terme où le gouvernement resterait, où les gouvernans s'en iraient. Ce terme est venu. C'est ce que doit prendre en sérieuse considération un gouvernement qui ne pose sur aucune base, qui fait brandir sa terrible épée, mais qui est en l'air lui-même. Je n'ai ni haine ni affection pour les hommes; mais je tremble pour la chose dans le choc qui se prépare; et ponr sauver la chose, je voudrais sauver les hommes eux-mêmes.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Peut-être ne peut-on sauver l'une sans les autres; au moins ne le permettront-ils pas autrement.

L'AUTEUR.

Voyons si j'y réussirai. J'entre donc en matière.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Un moment, permettez que je dise un mot à leur décharge. Ils sont effectivement dans la situation la plus bisarre et la plus périlleuse, et bien par leur faute assurément ; ils ont fait tout à rebours de leurs devoirs et de leurs intérêts. Cependant un homme juste est forcé de les excuser, de leur tenir compte même du mal qu'ils n'ont pas fait, quand il examine de quelles circonstances ils sont partis. Vous-même considérez-les sous cet aspect. Voyez ce corps épouvantable de la convention ! Après avoir présidé à tous les genres de dévastation sociale, elle est amenée, par un génie impérieux, à donner une constitution, qui est au moins le cadre de la meilleure organisation représentative. Mais tout-à-coup effrayée d'un ouvrage qui l'anéantit, elle s'arrête pour chercher la place de ses membres au milieu de son propre établissement. Par-tout elle n'entend, par-tout elle n'apperçoit que haine, horreur et mépris. Plus les membres s'avouent intérieurement que le corps n'a mérité que ces sentimens, plus ils en redoutent l'effet. Alors le sentiment qui fait tout entreprendre et tout surmonter, celui de sa propre

sûreté, a tout absorbé en eux. Nous allons périr, si nous ne nous assurons un réfuge ; et point d'autre réfuge pour nous que les suprêmes pouvoirs. Ne pouvant les obtenir de la confiance, ils s'en emparent par la surprise, et si vous voulez même, par la violence. Ce directoire, qu'il auraient dû remplir des hommes les plus habiles et les plus recommandables de la nation, toutes les factions d'entre eux ralliées par ce souverain intérêt, se le partagent ; ils en font bien moins le gouvernement de la France, que le chef ou le protecteur de leur parti. Ces hommes viennent là de par la convention et pour la convention, avant tout. Ceci n'est même étrange et scandaleux que dans un gouvernement républicain. Que font et qu'ont toujours fait les ministres des rois ? ils ne croyent rien devoir au peuple, mais tout à leur maître. Voilà ce qui résulte de tout état de choses, qui met en opposition l'intérêt des gouvernans et celui des gouvernés. A-t-on fait tout ce qui convenait pour prévenir ce mal ? est-ce même le remède que l'on cherche aujourd'hui ?

L'AUTEUR.

Eh bien, c'est là mon but à moi.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Un mot encore. La république est sortie d'une convulsion terrible; elle n'a subsisté que de sang et de pleurs. Comme elle est l'époque de tous les maux, on les lui rapporte tous. Cependant elle est devenue nécessaire; elle renferme le repos de ce moment et la prospérité de l'avenir; elle s'affermira un jour; elle sera aimée et défendue par toutes les affections et tous les intérêts; mais, en attendant, elle peut périr dans les secousses qu'exciterait l'irritation contre le gouvernement actuel. Eh bien, ces hommes se disent : nous sommes forcés de comprimer cette irritation par les moyens les plus efficaces; de-là les loix et les actes révolutionnaires qu'on nous reproche. Personne n'est plus intéressé que nous à la conservation de la république; nous devons donc en garder les pouvoirs pour qu'ils ne puissent être employés qu'à cette fin; de-là tout ce qu'il y a eu de violent, de scandaleux dans les décrets de fructidor et dans l'affaire de vendémiaire. Ils se font un titre d'une victoire; ce qui est le plus monstrueux outrage à la souveraineté nanationale. Mais, disent-ils, cette victoire a sauvé la France d'une contre-révolution, ou

au moins d'une subversion, qui était encore le pire et le plus long de ses maux. C'est de très bonne foi qu'ils disent et pensent ceci, et qu'ils se vantent d'avoir sauvé la patrie. On a toute raison, toute justice, quand on attaque leur conduite; mais on en manque, quand on en manque, quand on ne prend en nulle considération, ni leur situation, ni leurs motifs.

L' A U T E U R.

Fort bien, mon ami, ayons toujours de la justice et de la raison, même envers ceux qui se sont jettés hors de toute justice, de toute raison ; prenons-les toujours par leur situation. Nul homme, encore moins nul chef d'empire ne peut, ne doit agir en dehors des circonstances où il est placé. Eh ! bien, c'est de leur situation que je pars de nouveau pour les accuser, non pas de méchanceté, mais de manque de génie. Savez vous qu'elle était très-belle leur situation, à l'époque de leur installation au directoire?

D'AMI DU DIRECTOIRE.

Pas trop.

L' A U T E U R.

Vous allez voir; qu'il étaient parfaitement

en mesure de faire tout pardonner à eux et à leur parti, d'assurer l'établissement républicain, en se couvrant de gloire, eux personnellement.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

D'autres, peut-être; eux, non.

L'AUTEUR.

Laissez-moi m'expliquer. Dites-moi, avez-vous connu Mirabeau?

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Uniquement par sés grands talens et sa mauvaise réputation.

L'AUTEUR.

Je l'ai assez connu, moi. Voulez-vous que je vous dise l'impression que son souvenir laisse dans mon esprit? il me dégoûte des honnêtes-gens en révolution.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

A la bonne heure, pour les faire.

L'AUTEUR.

Pour les faire et les finir.

C'était le plus étonnant mélange d'orgueil dans le caractère et de bassesse dans la conduite; il eût, suivant les occasions, bravé des rois sur leurs trônes, et cajolé des laquais de ministres : d'étourderie et de souplesse; il ne pouvait retenir un mouvement, et il faisait tout concourir à ses fins ; d'élévation philosophique et de vanité ridicule; personne ne sentait plus que lui la dignité d'un beau caractère, et ne se pavanait davantage dans un beau carosse; d'abandon à ses plaisirs et de puissance sur ses passions; il eût sacrifié sa fortune et ce qui lui restait d'honneur à une courtisanne, et l'aurait quitté au moment même, pour la gloire ou la gloriole d'une chose d'éclat; d'ambition et de justice; il eût tout brisé pour arriver à une grande place, et ensuite il se serait occupé d'un pauvre commis auquel son élévation aurait été nuisible; d'insensibilité et de bons procédés ; il n'aimait que lui et servait très-bien ses amis; d'emportement et de modération; il ne gouvernait jamais mieux ses idées que dans la colère. Il lui fallait tout, argent, plaisirs et gloire; mais avec ces trois appuis, il était de tout son cœur un honnête homme. Il n'avait pas de génie, il puisait par-tout; mais il donnait à tout une

plus grande valeur ou une meilleure application. Il se mettait au-dessus de toute moralité dans ses actions, mais il l'honorait sincèrement dans les autres. Il pouvait se vanter de réunir tous les vices, hors l'envie; personne ne rendait plus complettement et plus promptement justice à tous les talens ; il les courtisait par combinaison, mais aussi par un goût naturel. Il se croyait fait pour gouverner des empires, et il l'était. La passion d'une révolution en France lui en avait fait démêler les symptômes éloignés, et il s'y préparait dès le donjon de Vincennes. Nul n'avait plus le génie de l'intrigue des cabinets ; mais il y mettait en mouvement les plus belles idées de l'ordre social. Il se plaisait dans les troubles, parce qu'il y voyait la source de sa grandeur; mais il ne tendait qu'à la subordination des loix, parce que là seulement il concevait une belle gloire. Il s'était appliqué à toutes les parties de l'administration publique, et il était propre à toutes. Dans la revolution, tout moyen lui était bon ; mais il ne faisait rien au-delà de son but. En Provence, il fit une sédition de deux mois, pour être nommé aux états-généraux ; il attisa une famine, et la finit par une augmentation sur le prix du pain. Il appelait le fau-

bourg Saint-Antoine, le 5 octobre; et au milieu des piques, il proposait la loi martiale. Il s'était emparé de tous les démagogues, et était profondément attaché au système monarchique. Il eût à surmonter tout le dégoût de sa mauvaise réputation, pour gagner de la confiance et de l'importance, et il en vint à bout. A l'époque de sa mort, il dirigeait l'assemblée constituante et ralliait le château des Thuileries à la révolution; il avait fait sa paix avec La Fayette, et menaçait les jacobins, pour se les asservir. Il voulait, comme il disait, mettre sous sa main toutes les parties de la révolution, pour les faire marcher ensemble, et il y eût réussi. Pour prix de ses services, il voulait être ministre des affaires étrangères, afin, écrivait-il à la reine, de lui épargner l'humiliation de subir, seule entre toutes les têtes couronnées, une révolution. Tel j'ai vu Mirabeau.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Voulez-vous me faire regretter que nous n'ayons pas eu un second Mirabeau parmi tous ces atroces et stupides révolutionnaires que nous avons vus, pour les dévorer tous? je vous l'accorde. Mais laissons Mirabeau où il est; ne

nous occupons que du directoire, et prouvez votre dire qu'il a trahi tous les avantages de sa situation.

L'AUTEUR.

C'est pour cela que je vous citais, que je vous peignais Mirabeau. Je suppose que parmi les membres de notre Directoire, il y eût un homme de ce genre, un homme qui se fut élevé par les moyens et les crimes d'un Danton, par exemple ; un homme bien détesté, bien méprisé, auquel il ne serait resté pour se soutenir dans une grande place, qu'un peu de cet esprit net et élevé qui sait embrasser un grand but, comme un moyen d'expiation et de gloire. Voici ce qu'aurait fait et comment aurait raisonné ce second Mirabeau. Voulez-vous vous prêter à cette fiction ?

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Cela est assez curieux. Voyons.

L'AUTEUR.

C'est le second Mirabeau qui parle :

Enfin, me voici arrivé où je voulais. J'ai constitutionnellement une royauté temporaire

dans l'empire le plus important de l'Europe. Ma conquête est le produit de la plus terrible révolution, et le prix de tant de crimes où j'ai eu part. Comment porterai-je dans mon élévation l'opprobre des moyens qui m'y ont conduit ? Je le repousserai de moi, comme un esclave affranchi rejette loin de lui son vêtement de servitude.

Examinons bien l'état des choses où je me trouve. Le canon de vendémiaire vient de finir une grande querelle entre les gouvernans et les gouvernés ; mais il a tout aigri dans les cœurs, fait renaître toutes les chances du mal, brisé tous les moyens du bien. Nous n'avons plus pour rouler que des assignats en complette dépréciation ; pour faire la guerre que des troupes en désertion ; nous nous disons en constitution, mais nous sommes toujours en révolution. Mes bons amis les Jacobins, qui m'ont mis ici, entendent bien que je leur sacrifierai cette constitution, que je leur rendrai cette domination d'avant le 9 thermidor. Les chouans, comme nous disons, ont besoin de cette constitution comme d'un abri, mais ils en aimeraient mieux une autre. La paix au-dehors diminuerait nos embarras intérieurs; mais il faudrait tout sacrifier, recevoir

la loi ; et c'est ce qu'un nouveau gouvernement ne doit jamais faire, s'il ne veut perdre ce caractère d'énergie, lequel remplace ce poids d'autorité que donne le tems seul.

Qu'ai-je à faire dans tout ceci ? me maintenir en place ; n'en sortir qu'avec mes bonnes sûretés et me ménageant pour le reste de ma vie, argent, crédit et importance ; finir cette révolution, car m'ayant mis où je suis, elle n'a plus rien à faire pour moi ; affermir la constitution ; car d'elle seule dépend la restauration de la France et ma grandeur à moi ; appuyer le gouvernement sur l'empire des loix, la confiance du peuple, et la considération de l'étranger. Cela est clair et net.

Mais comment m'y prendrai-je ? Mes chers collègues, je ne vous admets pas à ma détermination, car vous ne comprendriez rien à mes idées ; mais je vous admettrai à leur exécution, car vous êtes nés pour recevoir l'impulsion que vous donnera un esprit élevé, une ame forte qui saura mettre de son côté les affections des hommes et la puissance des choses. Coalisez-vous ou avec ceux-ci ou avec ceux-là ; creusez vos têtes pour vous faire un plan à part et pour me perdre au

besoin. Je vous apprendrai que si la constitution n'a pas créé un chef parmi nous, la nature, qui fait mieux que les constitutions, vous en a donné un, dont vous ne secouerez pas le joug protecteur. Confiance donc, ou soumission, comme il vous plaira. Mais avant tout, repos et silence, car j'ai mon plan à combiner.

D'abord; il faut me poser sur une base; car si j'ai tout hasardé jusqu'ici, je n'ai plus qu'à conserver ce que je tiens: ma base sera la constitution. J'entends nos féaux : Mirabeau, y songe-tu? laisses cette sotise à ces benets qui s'en vont toujours criant: *la constitution, toute la constitution, rien que la constitution.* Des gouvernans avisés disent : Peuple, la constitution te commande, obéis à la constitution. Mais, eux s'en affranchissent, quand et comment il leur convient. Un régime révolutionnaire, au petit pied, toujours roulant à travers la constitution, voilà ce que les circonstances exigent, ce que nos intérêts commandent. Mais chers féaux, vous n'y entendez rien, car vous déplacez tout. Quand on a un but de subversion, il faut bien des loix révolutionnaires. Mais quand on en a un de conservation, il ne faut plus que des lois constitution-

nelles. Un peuple qui ne sait encore ce que c'est que des loix révolutionnaires, s'y livre avec toute sa folie. Mais quand il les a aussi terriblement éprouvées qu'on l'a fait en France, c'est un ressort usé qui ne peut plus jouer contre la main qui le manie. Tourmentez encore cette pauvre nation, elle se laissera encore tourmenter. Mais que ferez-vous donc à la fin d'une nation toujours torturée et amenée au dernier terme de l'épuisement et du découragement? Je veux qu'elle retrouve des forces et du courage; car, voyez-vous, je n'ai de ressources, de moyens que ce que je lui en rendrai. Prenons une dernière fois la hache de destruction. A bas tout ce hideux échafaudage de révolution, voguons en pleine constitution. Nous fondons un gouvernement nouveau; il faut qu'il ait l'effet d'une belle nouveauté, qu'il étonne par la promptitude de ses effets, qu'il change tout du mal au bien. C'est ce qu'on n'attendait pas de nous; raison de plus pour être plus fermes et plus hardis dans ce systême. Qui vous a donc dit, misérables, qu'on ne trouvait pas de force dans une constitution? La force n'est que là. Voyez comme tous les intérêts, comme toutes les affections viennent dans ce sens; comme la

multitude s'y repose; comme elle devient maniable pour le gouvernement ; comme on y fait cause commune avec lui ; comme on croit se soutenir, se défendre, se sauver, en marchant sous sa direction ; comme les mécontens n'y sont plus que des tracassiers ; comme les ambitieux n'y deviennent plus que des frondeurs, isolés de toutes les masses qu'ils veulent mettre en mouvement ; comme les complots n'y deviennent plus que des intrigues qui se revèlent d'elles-mêmes au gouvernement, et au-dessus desquelles il s'élève, en ne daignant pas même se mettre en défense contre elles. Me voilà donc tout constitutionnel ; et si je fais encore quelque coup en dehors de la constitution, il lui sera si bon, que tout le monde croira que c'est elle qui a tort de ne m'y avoir pas autorisé.

Je suis placé à côté d'un corps législatif; là est la puissance dont je dispose. Il faut que je marche avec lui ou que je le brise. Dieu me préserve de le briser, j'aime beaucoup mieux le mener. Mais pour cela, il m'y faut un parti qui me donne la majorité. Il est tout fait, tout préparé mon parti ; c'est ce tiers nouveau qui me déteste, me méprise, qui ajourne encore ma ruine, mais sûrement

la

la complotte. Pauvres bonnes gens, ils ne savent pas qu'ils vont venir se serrer autour de moi, m'aimer à la folie. Avec eux, je fais toutes les avances, j'adopte en plein leur système, je les relève de leur abattement, je les mets dès demain au point où ils n'espéraient arriver que dans dix-huit mois ; je provoque leurs talens, j'anime leurs espérances, je me confie à leurs bonnes intentions. Ils ont besoin de moi, comme j'ai besoin d'eux ; nous voilà coalisés en dépit de nous-mêmes. Quant à leur haine, d'ici à ce qu'ils puissent la satisfaire, il se passera entre nous tant de services mutuels, que je les défierai d'en retrouver des traces, ailleurs que dans leur mémoire.

Ah ! voici messieurs les conventionnels. Entrez, mes amis, qu'avez-vous à me dire ? — Infâme, on dit que tu pactise avec le tiers nouveau ! — Le pacte n'est pas encore conclu d'eux à moi ; mais il l'est de moi à eux. — Déjà là ! tu nous avoue ta scélératesse avec cette impudence ! — Où trouvez-vous de l'impudence dans l'aveu et du crime dans la chose? — Tu te charges donc de la contre-révolution. — j'ai juré de la rendre impossible. — Et tu te donnes aux *chouans ?* — Désormais je n'appartiens plus qu'à moi et je ne me donne qu'à

la France. — Et tu nous abandonnes ? — Dieu m'en préserve, on m'en ferait un reproche et une honte de l'autre côté. — Tu nous connais, trembles. — Je vous connais et je ne tremble pas. — Que nous avais-tu promis ? — Tout ce qui vous faisait le plus de plaisir. — Tu te joues donc de nous ? — De vos passions, oui ; de vos intérêts, non. — Par qui es-tu ici ? — Par vous. — Pourquoi ? — Dans l'esprit de la chose, pour servir la chose ; dans votre intention, pour ne servir que vous ; dans la mienne, pour ne servir que moi ; dans mon plan, pour servir la chose et moi. — Eh bien ! quel est ton plan ? — D'affermir la constitution, de terminer la révolution, de recréer l'ordre intérieur, et de faire la paix au dehors. — Ce sont des phrases que cela. — Phrases aujourd'hui, effets accomplis dans un an. — Mais nous, que devenons-nous dans tout cela ? — Vous suivrez mon sort. — Tu changes de parti. — J'entre dans le bon, et je vous y ferai votre place. — Notre sûreté n'est que dans la république, et notre place à la tête de la république. — Commençons donc par sauver la république. — Eh ! qui la sauvera que ses fondateurs ? — Tenez, ses fondateurs n'y entendent rien ; ses ennemis sauront mieux s'y prendre. Quand ses ennemis

seront devenus ses amis, et ses fondateurs ses serviteurs, les enfers ne pourront l'ébranler. — Bien, tout ceci finira par notre ruine! — Au contraire, le salut public sera votre salut. — Quelle nouvelle politique prends-tu donc ? — Celle de notre situation. Ce n'est pas avec sa peur qu'on se conserve, c'est avec sa raison. Ce n'est pas ce qui est fait, c'est ce qui est à faire qu'il faut voir. Faisons tout le bien possible, pour faire pardonner tous les maux possibles. Servons-nous du pouvoir que nous avons encore, pour nous préparer un azile dans la paix publique ; et traitons d'avance avec ceux qui auront un jour le pouvoir, afin qu'ils perdent l'envie d'en abuser contre nous. Je vous dois de vous sauver ; mais comme j'entends me sauver moi-méme. Voilà ma politique, mon plan, ma résolution. Je suis à vous, si vous y entrez ; contre vous, si vous vous en écartez. J'ai fait mon choix, faites le vôtre. — Voyez avec quelle fureur, quelles menaces ils s'en vont ! En vérité, je suis un bon homme, de ne pas les livrer à leur extravagance. Allons, prenons-les en pitié, et veillons cependant sur leurs petits complots, jusqu'à ce qu'ils reviennent... obtenir leur pardon. Passons à d'autres objets.

Avisons maintenant à la distribution de toutes les places. Qui admettrai - je ? qui exeluerai-je ?

Mes créatures à moi ? Qu'ai - je besoin de créatures, puisque je me mets dans la constitution ; que je ne veux aller que par elle ? Que ferai-je de ma propre faction, lorsque je suis en mesure d'être le chef de tous les partis, de n'en faire qu'un seul, le parti national et constitutionnel ?

Mes ennemis ? César n'en connut plus, dès qu'il eut tout abattu. Oui, mais il en fut assassiné. C'est qu'il était usurpateur. Moi, j'ai une autorité bien légitime. Je serai comme Octave, j'échapperai à mes ennemis par la clémence.

Les républicains ? qu'est-ce que c'est que cela, des républicains ? Est-ce que nous ne le sommes pas tous, puisque la constitution est républicaine ? Vous soumettez-vous pleinement à la constitution ? Voilà ce que je vous demande. — J'ai fait bien plus, j'ai voulu la république, avant qu'elle fut, je l'ai appellée de tous mes vœux, je l'ai favorisée de toutes mes actions. — J'ai fait comme vous, moi ; et nous avons eu tort. Il valait mieux attendre la république, du tems, que de l'accélérer par des coups de révolution. Cette doctrine est

maintenant notre devoir , notre intérêt. Félicitons-nous d'une seconde révolution , puisqu'elle a triomphé , à la bonne heure ; mais honorons ceux qui voulaient s'en tenir à la première. Mon ami , as-tu du mérite , de la capacité , en as-tu plus qu'un autre ? Voilà de quoi il est question maintenant. Vas à ton poste et ne songes qu'à tes fonctions. Laisses-là ton orgueil républicain , pour prendre des sentimens républicains. Liberté d'opinions , fraternité entre les citoyens , voilà ce que je te recommande , sous peine d'être destitué comme un fat , un sot ou un fou.

Les royalistes ? qu'est-ce que c'est que cela, des royalistes ? Ce sont ces gens qui ne voulaient que l'ancien régime, qui ont persévéramment tenu à la cause des rois , qui les regrettent encore dans leur cœur , qui en espèrent encore hautement le retour. Fort bien, il y a de ces gens-là qui ne voyent pas encore que le cours des évènemens a proscrit leur système ; c'est une manie incurable ; ils ne sont bons à rien , car ils manquent essentiellement de raison. Cependant ils portent le joug des loix ; ils grondent entre leurs dents , mais ils sentent qu'il faut obéir. Je ne leur en demande pas davantage ; qu'ils vivent tranquilles et reçoivent les bienfaits d'une république ,

tout comme s'ils étaient des républicains. Mais il en est d'autres qui, avec de la probité, de l'honneur, une ancienne considération morale, ont des lumières, des vertus, des talens de tout genre, qui aiment, avant tout, un bon gouvernement, qui s'attachent à celui qui va bien. Où sont-ils ? que j'aille les chercher, leur faire les honneurs de la maison ? Messieurs, soyez les bien venus ; tout ceci va encore bien mal, c'est un peu votre faute ; pourquoi avez-vous été contre nous dans le commencement ? vous voyez à qui tombe la chose publique, quand les honnêtes gens la désertent ! Vous avez bien aussi quelques abominations à nous reprocher ; mais le passé n'est plus à nous ; nous ne pouvons plus que nous saisir de l'avenir. Venez donc nous aider, prenez votre place dans cet ordre de choses-ci ; Nous ne vous livrons pas la république, mais la république vous adopte.

Quel train, quelle cohue, quelles imprécations ! Ah ! ce sont nos frères les sans-culottes, nos héros du 10 août, du 31 mai, du 13 vendemiaire. Est-ce que ces gens-là ne savent pas encore que nous sommes en constitution ? que veulent-ils donc ? — *Vivent les patriotes, à bas les chouans, que nous seuls ayons les places, des armes et du pain.*

— Canaille révolutionnaire, n'êtes-vous pas amnistiée ? Eh ! que vous revient-il de plus ? ne saurez vous donc jamais rentrer dans vos tannières ? A moi, soldats, huissiers ! débarrassez-moi de tous ces hurleurs ! qu'ils vivent paisibles, s'ils le peuvent ! et si le ciel leur refuse cette grace, que le poids des loix les écrase. Malédiction sur celui qui les rappellerait, et qui oserait encore relancer son vaisseau avec un pareil équipage !

Voilà déjà bien des choses arrangées. Mais voici la partie gangrénée, celle où l'on n'ose regarder. Une manufacture d'assignats toujours en arrière de la commande ; des troupes sans habits, sans souliers et sans pain ; des propriétaires qui reçoivent des millions, et n'ont pas de quoi vivre ; des rentiers à qui on ne paye pas même une aumône ; des fonctionnaires qui volent ou vendent tout, sous peine de mourir de faim ; une législation de finances qui équivaut au moins à la guerre, dans sa part de notre ruine ; un brigandage général à la place d'une comptabilité régulière ; l'abattement ou le désespoir par-tout ; une opinion établie qu'il n'y a plus de ressources. Vous en avez menti, messieurs les Pessimistes ; sachez qu'un gouvernement peut toujours beaucoup, avec trois moyens que je

veux vous rendre pleinement, l'ordre la justice et la confiance. Allons, tout de suite, brûlez-moi toutes ces montagnes d'assignats; que cela disparaisse du sol de la république; que le numéraire reparaisse; car je ne veux plus qu'on le vole où il se cachait, ni qu'on trouble sa circulation par-tout où il se montrera. Je me soulage tout de suite de la moitié de mes charges; car je ne veux plus qu'il se dépense un sou, sans que je sache où il est allé et ce qu'il m'a vallu. Je puis encore me soutenir en vivant sagement, puique j'ai encore des biens à vendre. Mais je veux qu'ils me soient bien payés; car ils vont retrouver une solide valeur, puisque je ne vends plus que ce qui m'appartient. Allons, qu'on me paye des impôts, car c'est moi qui protège le cultivateur, le commerçant, le pauvre et le riche, et je ne demande que ceux qu'on peut payer. Vous tous qui produisez, façonnez et vendez ce qui est produit, reprenez de la sécurité, de l'activité. Réparez vos affaires en honnêtes gens. Je ne vous génerai plus, je vous aiderai. Voyez-vous tomber tout ce qui vous écrasait, renaître tout ce qui vous seconde! Vous souffrirez encore et beaucoup; mais confiez-vous à la sagesse et à la bonne foi de ceux qui vous gouvernent. Il n'y a plus

de fraude, plus d'illusion dans notre marche. Nous ne sommes plus d'habiles financiers, nous n'avons plus que le sens commun pour guide ; nous cherchons dans toutes nos mesures ce qu'il y a de plus vrai, de plus simple, de plus sûr ; et nous vous invoquons tous, pour nous l'indiquer ; nous aurons soin de ne choquer en rien vos opinions, de ne vous laisser d'inquiétudes sur rien ! — Mais combien de maux qu'on ne peut plus réparer ! — Peut-être moins que vous ne l'imaginez. — Que de biens qu'on ne peut plus réaliser ! — Qui vous l'a dit ? attendez. Convenez au moins que nous faisons du mieux possible, et appaisez-vous.

Un cri universel s'élève : Rien de stable, nul soulagement réel, nul retour de prospérité sans la paix ; sans elle, nous ne pouvons qu'achever de périr ; *la paix ou la mort.* — Peuple, tu as trop raison ; c'est ton droit de m'assiéger de cette plainte ; mais c'est mon devoir de ne te donner que la paix qui t'importe. Crie la paix ; moi, je l'assurerai par la guerre.

Voyons, pesons bien cette grande affaire. La révolution est un terrible sacrifice ; c'est pour cela qu'il faut qu'il ait son prix. La nation a rendu sa liberté formidable à toute l'Europe ;

jamais ellle ne s'était élevée à ces prodiges de valeur. Il ne faut pas qu'elle se deshérite elle-même des droits de la liberté et de la valeur. Son gouvernement ne doit pas s'humilier au milieu des autres, en prenant place parmi eux. La révolution a désorganisé l'Europe ; elle ne peut se maintenir que par une autre organisation de l'Europe ; et c'est à la France à en poser et à en garantir le système. Par - tout où le pied des Français a trouvé la terre, leur épée a fait des conquêtes. Qu'est - ce que ces conquêtes ? uniquement des gages pour des convenances respectives. Je ne céderai point les Pays - Bas acquis par des flots de sang, lorsqu'on ne rétablit pas la Pologne, usurpée par un partage de brigands ; on me les doit comme équivalent ; et j'en ai besoin pour ne plus trouver, entre moi et l'Autriche, l'Angleterre. Ceci n'intéresse que le continent. L'Angleterre n'y intervient que pour se jouer des peuples à qui elle fait subir son monopole. Je me servirai de l'intérêt commun contre l'ennemi commun. Allemagne, Italie, Espagne, vous en avez tous voulu à la révolution, vous la sanctionnez maintenant ; ne la voyez plus, ne voyez que la France. Voulez-vous des précautions contre la rage révolutionnaire qui nous a dé-

voré ? voulez - vous des engagemens, des mesures contre un esprit de conquête que je pourrais tirer de mon organisation nouvelle ? Parlez, je veux vous rassurer ; je veux mes réconcilier pleinement ; je veux vous servir, comme je vous demande de me servir. Et toi, Autrichien, dépose ta haine, ton orgueil ; accordes-toi la paix dont tu dois aussi être affamé ; ne fais plus la guerre pour l'Anglais ; arrondis, coucentre ta puissance ; rends-la meilleure pour toi, et moins funeste aux autres. Mettons-nous ensemble hors de crainte et d'attaque, et embrassons-nous. Et toi, Anglais, tu as empoisonné ma révolution pour en faire ma ruine ; tu as été trop bien servi par nos folies et nos atrocités ; nous te devrions une haine à mort, mais nous ne voulons plus rien haïr. Tu m'as abandonné tes alliés après les avoir épuisés ; tu as pris leurs dépouilles, quand leur complaisance pour toi les a mis à ma discrétion ; je reconnais là ton frauduleux génie. Tu domines sur la mer comme je domine sur la terre. Reconnaissons chacun notre destinée, et plions sous la fortune. Je ne puis rien te reprendre aujourd'hui, ni pour moi, ni pour mes alliés. Gardes tout ce que tu détiens ; abuses de tout, fais toi redouter par-tout ; moi, je ne veux

plus que me ſaire aimer. Gardes mes colonies; je n'ai plus de capitaux à fournir à leur restauration, verses-y les tiens; qu'elles se relèvent par toi, mais non pour toi. Je n'ai sauvé de ton implacable jalousie que ma liberté, mon industrie, mon sol, ma réputation ancienne; je n'en veux pas davantage. Enfonces-toi dans ton orgueil, écrases chez toi la liberté, dont je vais apprendre à jouir; plies sous ta dette; je vais m'arranger pour n'en plus avoir; tous mes biens sont dans la paix; tous tes embarras sont dans la paix. Je ne te dispute rien aujourd'hui, mais je ne te cède rien. Comme deux athlètes terribles, mais fatigués, reposons-nous, ajournons nos destinées à dix ans. Nous nous reverrons corps à corps sur cet élément qui t'environne, où mon abaissement est de l'ordre des circonstances actuelles, mais non de celui des choses, sur cet élément où tu as juré la domination, et où je ne jure que l'égalité avec toi et la liberté pour tous.

Royalistes, républicains de la bonne ou de la mauvaise espèce, buttez tous contre ma place; prenez-moi pour unique objet de vos cabales. Tentez de m'intimider, de me séduire, de m'arrêter, de m'entraîner; je ne vous verrai que d'en haut, je foulerai aux pieds tous vos desseins contraires, poursuivent les miens avec fierté,

avec constance. Vous m'attendez au bout de ma carrière ; je vous y attends aussi ; vous m'y trouverez assis sur des services qui absolvent de tout celui à qui on les doit, et lui font des vertus des actes de son génie ; une révolution fermée, une constitution affermie, une fin de guerre où la générosité embellira la victoire, et payée de l'amitié des vaincus, la France relevée de ses désastres, ressaisie de son aimable et beau caractère, et avançant dans ses nouvelles destinées, sous l'influence propice d'un siècle fécond en découvertes et en renouvellemens. Je vous aurai appris ce que peut un gouvernement régulier après une anarchie de six ans, et dans une constitution libre. Ce directoriat de la France, sur lequel vous souriez avec dédain, vous croirez bientôt qu'il est destiné à d'aussi grandes choses que le consulat romain ; sa conservation vous paraîtra inséparable du repos et de la gloire de votre pays ; les rois, en le craignant, viendront mettre leurs couronnes sous son abri ; les peuples, sans le craindre, y chercheront cete puissance encore inconnue, qui peut leur restituer ou leur conserver leurs droits ; et ces hommes méprisés, détestés aujourd'hui que vous y avez placés, imposans demain, puissans après, moins de ce qu'ils peuvent

que de ce qu'ils font, seront consacrés dans vos fastes comme les restaurateurs de l'ordre public et les fondateurs d'une nouvelle gloire nationale.

Que dites-vous de mon Mirabeau ?

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Vraiment, il vous a inspiré de fort belles choses ; il vous a mis en verve.

L'AUTEUR.

Mais ce qu'il dit là, ne pouvait-on pas le faire ?

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Nul doute.

L'AUTEUR.

La gloire qu'il voulait, ne l'aurait-il pas acquise ?

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Toute l'Europe lui aurait décerné les honneurs du panthéon.

L'AUTEUR.

D'où l'ai-je fait partir ? d'une situation pire que celle de nos directeurs ; et cependant il

a tout changé, du mal au bien, du danger à la sûretée, de l'abjection à la gloire. Tout ce qu'ils ont fait n'est donc qu'une absurde méconnaissance de leurs moyens, de leurs ressources, de leur position.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Dites un manque de génie.

L'AUTEUR.

C'est la même chose. Le génie du gouvernement n'est rien que ce bon sens qui dit : je suis ici, je dois arriver là ; voici mon chemin, je ne m'en écarte pas.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Ajoutez encore, mon ami, pour la moralité de votre discours, que quand on met des hommes dans de grandes places, il faudrait les mesurer avec les affaires qu'on leur confie; et pour application du principe au fait, que ce n'est point de cela du tout qu'on s'est occupé. Mais alors je vous demande ce que tout ceci fait à cette grande vue de bien public, que sans doute vous allez m'expliquer ?

L'AUTEUR.

Il est vrai que j'ai pris le plus long.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Et ce que vous cspérez pour votre projet, je ne sais quel, de gens dont la tête vous paraît si fort au-dessous du poste qu'ils rèmplissent?

L'AUTEUR.

Alte-là; vous voyez que je parle franchement, mais ne supposez pas ce que je ne dis point. J'aime à déclarer qu'il est dans le directoire des hommes dont on loue les connaissances, le bon esprit et la haute capacité, comms on respecte leurs bonnes intentions. Or, il n'en faut pas davantage que cela pour accueillir une proposition salutaire, une vue sage.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Mais avancés si loin dans cette carrière de perdition, est-il encore tems d'en prendre un autre? car c'est ce que vous voulez sans doute. Le peuvent-ils et le voudront-ils?

L'AUTEUR.

Le peuvent-ils? je n'en doute pas; le voudront, c'est ce que vous m'apprendrez.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Au ſait donc.

L'AUTEUR.

J'y suis. — Que pensez-vous de ce tirage au sort des deux tiers conventionnels ?

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Qu'il est bon, puisqu'il est décrété, et que bon ou mauvais, personne, et sur-tout le directoire, n'a plus qu'à le laisser aller. Mais, de grace, parlez donc de votre objet.

L'AUTEUR.

J'en parle.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Quoi ! c'est à ce tirage au sort que vous vous opposez ? Obstiné vendémiariste, rien ne peut donc vous résoudre à ces funestes décrets de réélection ?

L'AUTEUR.

Au contraire ; je veux les mettre hors de toute atteinte.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

C'est-à-dire, que vous voulez les abolir. Vous m'effrayez !

L'AUTEUR.

Tant mieux. C'est par une peur que nous nous sommes perdus; c'est par une autre peur que nous pouvons nous sauver. C'est une terrible époque pour ce gouvernement-ci que ce renouvellement dans le corps législatif! mais il faut qu'il s'y soumette, et qu'il en profite pour corriger sa position actuelle, et améliorer celle de la seconde session.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Croyez qu'ils y pensent bien sans vous.

L'AUTEUR.

Je doute que ce soit de la même manière. Je les vois en mesure d'appaiser l'irritation publique, d'assurer l'établissement de la constitution, de renoncer à toutes les combinaisons fallacieuses, d'avoir une majorité qu'ils puissent suivre, et qu'ils n'aient pas besoin d'asservir, avec laquelle ils puissent prévenir tous les troubles, tous les chocs, toutes les dissentions, avec laquelle ils n'aient plus qu'à gouverner légitimement, et commencer enfin la restauration publique.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Et tout cela, en violant les décrets de fructidor!

L'AUTEUR.

Tout cela, en exécutant mieux les décrets de fructidor.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Le diable m'emporte, si je vous conçois. Il faut que je prenne un grand moyen pour vous tirer de vos logogriphes ou de vos déviations. Vous venez me proposer de présenter et d'appuyer votre idée auprès des directeurs avec qui je suis en liaison, n'est-ce pas ? Je vous le promets, si je parviens jamais à savoir votre idée, et si je l'approuve, bien entendu. Eh bien, je vous mets en présence du directoire même : voilà les cinq devant vous, vous êtes à leur barre ; parlez, je suis derrière vous, non pour vous souffler, mais, s'il vous plaît, pour vous juger. Si vous me pénétrez de vos raisons, je les conserverai dans ma tête, et je les répéterai du mieux qu'il me sera possible. Parlez, je vous écoute.

L'AUTEUR.

Je vous remercie ; je ne suis pas de force pour une scène de cet appareil.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Est-ce qu'une grande idée comme la vôtre

n'a pas besoin d'être expliquée avec solemnité? Est-ce que l'espèce de contrainte où vous tiendront nos suprêmes magistrats, en donnant plus de décence et de réserve à votre discours, en affaiblira l'impression? Ne savez-vous plus parler que comme vous venez de faire parler Mirabeau? Allons, philosophe, songez à tout le bien qui va sortir de votre grande conception, à toute la gloire qui va vous en revenir. Recueillez-vous dans toute la profondeur de votre enthousiasme, et abandonnez-vous à la fécondité de votre méditation. Je vous accorde quelques minutes de silence, je rentre dans le moment, et je ne suis plus ici que pour vous entendre.

L'AUTEUR.

Vous me piquez, m'insultez; vous en serez puni, car je vais vous faire essuyer une longue harangue. Rentrez, et je prends la parole.

L'AMI DU DIRECTOIRE, (*en rentrant*).

Qu'est-ce que cela veut dire? vous voilà un cahier à la main?

L'AUTEUR.

C'est ma harangue.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

C'est ainsi que vous improvisez?

L'AUTEUR.

Jamais autrement.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Quel titre cela a-t-il?

L'AUTEUR.

Adresse au Directoire. C'est dans cet écrit que je développe tout mon systême.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Cela sera peut-être mieux, et cela me sera plus commode pour ce que j'aurai à faire. Lisez.

ADRESSE AU DIRECTOIRE.

MAGISTRATS SUPRÊMES DE LA RÉPUBLIQUE,

(Car ce titre de citoyens Directeurs me paraît au-dessous de la majesté du pouvoir que vous exercez).

Nous touchons à un évènement bien simple en lui même, puisqu'il n'est que le retour annuel d'un ordre de choses déjà commencé. Mais par les circonstances qui l'auront précédé, et par les biens ou les maux qui en peuvent sortir, ce renouvellement des fonctions

déléguées par la Constitution, est l'époque la plus importante pour le salut de la France et le repos de l'Europe. C'est encore une crise dans la révolution. Il la domptera ou l'envenimera; il fermera ou déchirera de nouveau nos plaies encore sanglantes; il rallumera tous les partis, ou de tous il n'en fera qu'un seul; il apprendra au monde si la France affaissée sous ses ruines, épuisée de ses pertes, conserve assez de courage pour résister enfin au torrent qui l'entraîne, assez de sagesse pour fixer enfin ses destinées, encore cachées dans les orages qui grondent autour d'elle; et si les hommes qui la gouvernent aujourd'hui, lui furent donnés dans la clémence ou la colère du Ciel.

Pardonnez ce langage, qui tient d'un doute injurieux. La désolation et le désespoir vous environnent : le passé effraye sur l'avenir. La défiance et les soupçons sont le fatal apanage de ce temps d'inquiétude et de trouble. Je ne dois pas plus vous les dissimuler que m'y abandonner : je ne viens ni vous braver, ni vous flatter.

J'offense la constitution, en vous soumettant mes vœux et mes vues sur les élections qui vont s'ouvrir. S'il nous était permis de ne consulter que la sévérité des principes,

vous devriez frapper mon indiscrétion de la fermeté de votre censure, et m'avertir, par un refus formel de m'entendre, que nul citoyen n'a le droit d'appeller l'attention du gouvernement sur cette portion de la souveraineté du peuple, où doit éclater toute son indépendance, d'où ne doit approcher nulle direction, nulle influence, et dont le respect du gouvernement sur-tout, doit détourner jusques à ses pensées. Heureux les temps où une démarche semblable à la mienne, ne serait pas seulement un écart du zèle, où elle serait un outrage envers vous! La constitution alors serait assez forte d'elle-même, pour n'avoir besoin, ni des sollicitudes des bons citoyens, ni des soins de ses magistrats. Tâchons de préparer ce temps, dont nous ne pouvons encore observer les règles.

Votre marche de gouvernement, attaquée dans tous les sens et par tous les partis, mais motivée, sinon justifiée, par la position où vous vous êtes trouvés, par cela même qu'elle a été constante, malgré des déviations qui ne se sont trouvées qu'apparentes, annonce et prouve réellement un système. Il doit changer, si les principes en furent mal combinés; il doit changer encore, si les circonstances où

vous allez entrer ne sont plus les mêmes. C'est d'un changement entier que je veux vous prouver l'instante nécessité : je le fonde à la fois sur l'erreur du principe et sur un ordre de choses différent. J'ai donc besoin de partir de cet examen, pour développer mon plan.

Ma critique de votre conduite, pourra vous paraître amère : mais nous, nous en avons subi les cruels effets. La fierté naturelle du pouvoir doit fléchir devant l'intérêt de la plainte, qui s'autorise des maux publics; et le malheur, qui ne s'arme que de la vérité, témoigne encore assez de respect et de confiance à l'autorité, sous laquelle il vient chercher un abri. Les français, d'ailleurs, n'ont pas répudié les rois, qui affectaient de se gouverner par une autre raison que celle qui éclaire tous les hommes, pour adopter ce lâche abandon de soi-même, qui n'ose ni juger, ni parler devant les chefs de l'état. La dignité républicaine qui vous convient, appelle la franchise républicaine, qui est aussi une des qualités que nous devons acquérir; j'ai pensé que vous me donneriez un exemple de l'une, en m'accordant tous les droits de l'autre.

Causes et effets du systême de gouvernement actuel.

Toute votre conduite, citoyens, porte sur la funeste erreur, je dirai même, la coupable erreur de la convention, à ses derniers momens. Le don d'une constitution, semblait garantir ce rétablissement de l'ordre public, dont les dernières classes du peuple même, éprouvaient le besoin; le jeu régulier de cette constitution, en réparant rapidement tant et de si profonds malheurs, eût bientôt étouffé les murmures et calmé les ressentimens. La guerre victorieuse qu'elle venoit de faire au terrorisme, l'avait rendue précieuse; car les moins clairvoyans avaient bien démêlè que ce monstre d'anarchie et de tyrannie, ne pouvait être vaincu que par la main qui l'avait nourri, et même qu'il fallait le frapper par les armes révolntionnaires, pour l'atteindre au cœur. Plus de fermeté, plus de constance dans les voies nouvelles où elle était ent ée; et ce qu'on lui aurait vu faire, eût défendu de rechercher ce qu'elle avait fait, ou ce qui s'était fait sous son terrible règne. Un entier abandon à la justice et à la générosité du peuple, à l'époque où il sentait aussi si vivement son

soulagement, qu'il avait senti son oppression, eût été grand, noble et touchant; il eût été reçu comme l'expiation du passé et la garantie de l'avenir. On ne lui eût demandé que le sacrifice qu'elle se devait à elle-même, l'excommunication civile de ces êtres atroces ou dépravés, qui semblent nés hors de la loi, comme hors de la nature. Le rappel des gens de bien dans les places, celui des amis de la révolution dans leur patrie, l'espérance d'un retour graduel pour ceux qui furent encore plus ses victimes que ses ennemis, et sous la condition de payer d'une partie de leur fortune la dette de la guerre; ces dispositions, qui eussent attesté un gouvernement modéré, eussent été ses gages d'aillance avec les gens de bien; et l'abrogation de toutes ces loix, qui dégoûtent d'atrocité et d'absurdité, en eût été la sanction. Alors, son attachement inviolable, son dévouement absolu au maintien et à l'affermissement du systême républicain, loin de lui nuire dans l'opinion, serait devenu sa puissance d'opinion : les royalistes même l'en auraient respectée, l'en auraient estimée; car tous les partis honorent ce qui les frappe par un grand caractère, comme ils s'adoucissent sous la main qui les contient, sans les irriter. Alors, elle n'avait pas besoin de commander,

il lui suffisait de proposer sa réélection; elle n'avait besoin que d'en mieux combiner le système, pour lui donner, comme défenseurs, tous les hommes sages et éclairés; les brouillons, qui eussent entrepris de repousser ce mode de transition d'un ordre de choses à un autre, eussent paru résisier à la paix publique, encore plus qu'au vœu de la convention.

Elle s'offensa de cette idée de s'humilier devant les malheurs et les outrages de la nation, pour se relever avec son absolution et sa confiance. Elle ne crut pas prudent de s'abandonner à ces témoignages d'un retour vers elle, dont elle avait pourtant paru sincèrement touchée, après l'évènement du 4 prairial. Là cependant était sa vraie protection, dans une circonstance qui préparait son abdication, tout en la reculant. Deux passions, qui paraissent se repousser, mais qui peuvent néanmoins s'unir par l'appui que l'arrogance et l'obstination de l'une, prêtent aux imbéciles appréhensions de l'autre, l'orgueil et la peur s'emparèrent d'elle, et la rejetèrent dans cette marche détestée, d'où elle avait eu le bonheur de s'échapper. Elle changea subitement de maximes et d'amis, elle invoqua l'appui de ces scélérats qu'elle venait d'écraser, et elle fit un crime aux honnêtes gens

du mépris et de la colère, que devait leur donner cette défection inattendue.

Le royalisme, condamné par tous les événemens de la révolution, s'était sans cesse ravivé dans tous les maux de la révolution. Les continuer, en menacer encore, c'était lui fournir des prétextes, confirmer ses prédictions, accroître ses espérances. La convention fit encore plus en sa faveur; elle lui rendit le service de déclarer authentiquement qu'il disputait l'empire à la constitution qu'elle présentait, et elle lui fit l'honneur de fonder sa marche sur cette supposition. En fallait il tant pour exalter sa jactance naturelle? Il prit de l'audace, parce que la convention lui en donnait; il parla le plus haut dans l'opposition nationale; et la convention affecta encore de croire et d'affirmer qu'il en était l'ame, tandis qu'il n'y jouait que son rôle accoutumé. J'estime que tout populaire qu'il croye être devenu, il est encore étranger aux réelles affections du peuple, parce qu'il est plus que jamais en opposition avec tous ces grands intérêts, auxquels un peuple est toujours ramené. Il est le cri du mécontentement qui s'emporte et ne raisonne pas : mais il n'en est pas le but, parce qu'il n'en peut être le terme. C'est sur une constitution affermie par la religieuse soumis-

sion de ses mandataires, qu'il faut user ses attaques : c'est au milieu de l'ordre et de la restauration publique qu'il faut le placer, pour changer en faiblesse réelle sa force apparente. Telle ne fut point la politique de la convention. Loin de l'étouffer dans l'impuissance où elle pouvait le renfermer, elle se fit elle-même la trompette de ses succès ; et ensuite s'armant de toutes pièces contre lui, elle lui déclara une guerre à mort ; et pour prévenir son invasion dans la constitution, elle plaça entre elle et lui un nouveau régime révolutionnaire, un régime révolutionnaire tempéré, c'est-à-dire, ce qui le réfrène peu, et lui donne beaucoup de chances.

Cette seconde erreur de la convention s'étant combinée avec l'autre, il en est résulté le plan qu'elle a suivi, en s'emparant du nouvel ordre de choses qu'elle venait de fonder. Le parti conventionnel ne voulut pas se donner à la nation, mais s'établir sur la nation ; il voulut se couvrir des formes de la constitution, et non se soumettre à ses principes. Le gouvernement vous fut confié dans cette vue et à cette condition.

Je ne puis reconnaître dans cette conduite, ni les sentimens qui devaient l'emporter sur tout autre intérêt dans le corps représentatif

de la France, ni la justesse des vues qui devaient le diriger dans cette époque, où tout devait changer et pour la France et pour la convention. Mais je ne partage pas cette espèce d'animosité, qui ne veut voir qu'un plan de perversité, là où tout s'explique par cette déplorable méconnaissance de la situation respective du peuple et de ses représentans, par des impressions erronées es de faux calculs. Je gémis plus que je n'accuse; et si j'inculpe les bases de cette conduite, c'est parce que les effets l'accusent de toutes parts.

Quel en a été le résultat? tout le contraire de ce qu'on paraissait avoir voulu. Au lieu de l'amalgame des représentans élus librement et des représentans réélus forcément, nous avons eu, non les chocs, mais les oppositions de deux parties étrangères, sinon ennemies. Et comment a marché cette opposition? tout au rebours de l'ordre véritable. Ceux qui avaient une nomination pure et entière, ont été traités comme des espèces d'intrus par ceux qui n'avaient qu'une nomination de circonstance. Ceux qu'on craignait pour la sûreté de la constitution, ont été ses seuls défenseurs. Ceux qui s'en étaient proclamés les fermes appuis, en ont été les continuels violateurs. Ceux qui avaient l'esprit d'amélioration, ont

été subjugués par les anciens partisans d'un systéme de troubles et d'anxiété. Ceux qui entendent la science du gouvernement, ont toujours été vaincus par les présomptueux suppôts de l'ignoranc. Ceux qui apportaient au corps législatif la confiance publique, ont été repoussés par ceux qui ne l'avaient pas. Rien n'est changé encore; aux échafauds et aux assignats près, nous n'avons que le délire et la confusion de la législation conventionnelle. Nous n'avons ni les principes de la constitution dans les loix, ni l'ordre constitutionnel dans le régime public, ni règles dans les affaires, ni comptabilité dans nos finances, ni liberté civile, ni liberté politique. Toute la force d'opposition ne s'exerce si ardemment par les écrits, que parce les loix qui devraient garentir notre sûreté, se tournent sans cesse contre elle.

Et vous, mandataires du gouvernement, en épousant ce système par conviction, ou par la nécessité de vous rallier à la majorité, par l'illusion qu'il vous a faite, ou par la fidélité de l'esprit de parti, vous n'avez pas offert un spectacle moins étrange et moins afflgeant. Vous vous êtes montré les chefs de votre parti, plus encore que les chefs de la république. Seulement vous avez essayé de placer à part

chaque partie de cette double action, et de les distinguer, en les faisant concourir à un même but. Mais comme cette marche n'est pas de l'ordre des choses, elle n'a servi réellement qu'à tout désaccorder. Comme chefs d'un parti qui venait de triompher par les terroristes, moitié peur, moitié retour vers eux, vous avez commencé par chasser des places les élus du peuple, afin d'en avoir plus à donner à cette espèce d'hommes, qui vous avaient fait une armée particulière. Mais comme chefs d'un gouvernement régulier, vous étiez aussi ennemis de leur régime qu'ils l'étaient du vôtre. Ils ont conspiré, ils conspirent, et ne cesseront de conspirer contre vous. Vous vous êtes défendus comme chefs du gouvernement; vous les avez atteints, mis sous le glaive des loix. Mais chefs d'un parti qui pourrait encore avoir besoin d'eux, la classe entière est toujours restée dans votre adoption, vous n'avez sacrifié que des individus; vous les écrasez d'une main et les soutenez de l'autre; ils peuvent choisir avec vous d'aller à l'échafaud ou de remplir les emplois publics. Comme chefs de parti, vous avez besoin d'un gouvernement arbitraire; comme chefs de l'état, vous tendez à un gouvernement régulier. De là ce mélange incohérent de deux systèmes contraires; vous n'êtes

n'êtes ni l'ordre, ni la terreur, vous avez la désorganisation de l'anarchie, sans avoir la puissance de la tyrannie. Vous êtes à-la-fois direction et instrument de la législature, ce qui est doublement contre l'indépendance des pouvoirs; et comme cette indépendance nait de leur seule séparation, ne pouvant opérer dans le bien, elle opère dans le mal. Vous marchez avec les conseils dans les plans du parti; ils se séparent de vous dans les choses de gouvernement. Vous vous êtes trouvés d'accord, lorsqu'on a voulu encore une fois attenter à notre seule liberté, celle de la presse. Vous ne l'avez pas été, lorsqu'il a été question de décider si les dépenses de l'état étaient assurées; et la détresse a été à la fois niée et attestée entre le conseil d'initiative et le directoire; de sorte que, par une funeste particularité, votre union n'a été qu'un genre de malheur, et votre désunion un autre genre de malheur. Comme chefs de parti, vous avez trouvé votre force dans le conseil des cinq-cents; comme chefs du gouvernement, votre appui devait être dans celui des anciens; et il est souvent forcé de se refuser aux mesures que vous proposez.

Au milieu de ce double intérêt, de ce plan

bisarre à double partie, que devient la république? elle est sacrifiée; elle ne vit que de ses douleurs et de ses ressentimens. La constitution n'ayant pas été exécutée plus que celle de 91, étant comme celle-ci froissée, mutilée et en dérision parmi ses gardiens naturels, qui de plus cette fois-ci en sont les fondateurs, elle est comme l'autre délaissée par le peuple, qui déjà peut racorder les droits qu'il y trouve avec les meaux et les outrages qu'il éprouve par les loix, et qui prête l'oreille à ceux qui lui en prédisent la chûte. Ce qu'elle a de mérite n'est reconnu que par les gens sensés de tous les partis, et elle n'a que le faible appui de leur raison pour garantie. La représentation n'ayant retenti que de motions révolutionnaires, et n'ayant jetté dans la nation que des loix absurdes, désastreuses, et quelquefois atroces, est avilie, de la seule manière dont elle pouvait l'être, par ses propres actes. Le côté droit, quelque honorable résistance qu'il ait fait au mal, s'étant imposé d'attendre un meilleur tems pour commencer le bien, n'est ni un ralliement d'opinions, ni un centre d'espérances. Quant à l'état des affaires au dedans et au dehors, c'est un tableau trop vaste pour l'esquisser ici; et vous ne le connaissez que trop; il est votre affliction et votre tourment de cha-

que jour. Il ne porte la nation qu'à des idées de désespoir et d'abattement, ce qui tue tout esprit public et fournit tous les élémens des factions.

La législature et le gouvernement s'étant hautement mis en opposition avec les vœux de la partie éclairée du public, et résistant implacablement aux supplications de toutes les classes souffrantes ou opprimées, livrent sans contre-poids la nation à une influence nouvelle dans les sociétés politiques, et qui a surtout signalé sa puissance dans notre révolution; à une influence qui ne peut prévaloir sur l'autorité publique, sans attester son impéritie, et sans la mettre en péril, parce qu'elle doit savoir s'en concilier les secours, ou en mettre à profit les contradictions, celle des écrits et des journaux. Tous ne voyant autour d'eux que le mécontentement général, ne peuvent s'adresser qu'à ce mécontentement, qu'ils soulagent, en exprimant ses plaintes; qu'ils exaltent, en lui fournissant chaque jour de nouveaux griefs. Mais ils divisent plutôt qu'ils ne dirigent l'opinion; chacun se l'attribue et aucun ne la fixe; ils annoncent seulement ses divergences par les leurs; s'ils peignent quelque chose au vrai, c'est

l'état des esprits de France. Un grand nombre, s'appuyant sur la terrible expérience que nous venons de faire, ne cherchent qu'à consolider l'ordre des choses actuel, par les principes de la justice et de la modération; et nous rappellent souvent les lumières et les talens qui ont honoré ce siècle, et la première époque de la révolution; mais les autres toujours fidèles à deux systèmes contraires de subversion, toujours possédés, ou de la rage révolutionnaire, ou de l'obstination contre-révolutionnaire, s'emparent de toutes les dispositions, de tous les événemens qui peuvent les favoriser, pour en faire des élémens de trouble et des moyens de discorde.

Un seule chose a flatté l'orgueil national au milieu de tant d'oppressions et d'outrages, c'est notre gloire militaire. Nation brisée, nous contenons ou partageons l'Europe; nation au dernier terme de la détresse, nous sommes craints partout où l'on veut se reposer dans un ordre public; nous sommes admirés, partout où l'on se plait aux choses extraordinaires. C'est à vous particulièrement, citoyens, que cette gloire remonte. Mais déjà, soit justice, soit injustice, tout en reconnaissant de la grandeur dans les plans de cette

guerre, on en estime plus l'exécution dans nos généraux, que la conception dans le gouvernement. Nos généraux expient notre or et notre sang par leurs victoires; on ne vous pardonne pas d'en être si prodigues. Ce qui devait vous être propre dans cette guerre, ce que vous n'auriez partagé avec personne, c'était le mérite de mettre à profit les merveilles de la valeur française, pour reproduire chez les peuples vaincus la magnanimité de la nation, et pour jetter les sages fondemens d'une paix grande, mais juste. Elle a entendu comme une nouvelle affliction, comme une nouvelle honte, ces cris, ces plaintes de l'Allemagne et de l'Italie, qui n'ont encore vu en nous que le peuple déprédateur et désorganisateur. Et cela encore, par une suite du système qui ne veut que des jacobins dans les emplois publics, et qui reporte les conceptions révolutionnaires jusques dans la création d'un nouveau systême de l'Europe.

Impossibilité de continuer le même système de gouvernement, sans recourir à des moyens de tyrannie et de faction.

Rien n'a été plus faux dans les combinai-

sons, plus désastreux dans les effets, que ce plan de gouvernement, que j'ose vous dénoncer à vous-mêmes. Ni la France, ni votre parti ne peuvent y tenir. Car l'opposition où elle les place n'étant point de l'ordre naturel des choses, l'ordre des choses fait effort pour reprendre son empire. Quelque funeste que vous soit cet état, vous êtes entraînés à vouloir le prolonger, sous peine de changer le système que vous avez suivi. Mais la France qui périt dans cet état, qui s'indigne d'un système où tous ses intérêts sont sacrifiés à vos faux calculs, est prête à s'ébranler pour s'affranchir.

De plus, le cours légal que vous avez donné vous-mêmes à votre puissance, amène un renouvellement dans l'organisation des pouvoirs suprêmes, lequel change entièrement votre position. Votre parti, jusqu'à l'époque où nous arrivons, possédant le directoire tout entier, une majorité de coalition dans les deux conseils, dirigeant par la nature de ces deux genres d'autorité, la trésorerie, l'armée, la flotte, et toutes les branches de l'administration, ne trouvant une indépendance légale et quelque résistance réelle que dans les tribunaux, a pu tout subordonner à son impulsion, tout entraîner dans son sens. Par l'ascendant

de votre force politique, nous n'avons été gouvernés que selon votre plan, où tout était erreur et danger ; mais enfin nous avons été gouvernés dans un plan quelconque. A cette heure, une partie de cette force gouvernante va vous échapper ; un membre d'un autre parti peut entrer dans le directoire. Un tiers nouveau vient expulser un des tiers conventionnels dans le corps législatif. Chaque département recouvrera des administrateurs de son choix. Comment maintiendrez-vous le même systême de gouvernement et de législation, avec la perte de la moitié de vos moyens? Si vous ne le dominez plus, le parti de l'opposition, qui est ici, par la réunion des mécontentemens qui peseront sur lui, le parti national, ce parti voudra vous dominer à son tour. Mais sa puissance n'est point telle, que celle qui restera à vous et à votre parti ne lui fasse contrepoids; et cet équilibre se maintenant, il n'y a plus possibilité de gouverner dans l'un, ni l'autre sens. Sans regarder plus loin, et en écartant, pour le moment, les chocs nécessaires d'un pareil état dans les élémens de la puissance publique ; en ne considérant que la chance de cet état de neutralisation, qui en serait le moindre malheur, il est évi-

dent qu'il faut le prévenir, et empêcher une pareille position des deux partis.

Il n'en est que deux moyens; vous redonner dans le nouvel état de choses, la même force gouvernante, pour être en mesure de continuer la marche de gouvernement à laquelle vous avez attaché vorre salut, ou modifier le nouvel état de choses, de manière qu'il vous permette de changer votre marche, sans danger pour votre parti. Lequel de ces deux moyens offre le plus de simplicité, de facilité, de sûreté ? Lequel co-ordonne mieux les intérêts des gouvernans et des gouvernés? Quels sont les plans contraires qui s'offrent ici? Quelles sont les chances de chacun? Ce sont-là les objets que je dois discuter devant vous.

Je commence par examiner les projets qui ont pu vous être proposés. Je ne connais pas de meilleure manière de vous ramener au mien. Ils ont dû vous faire horreur. Le mien me paraît propre à remplir toutes les vues de votre honnêteté, et répondre à tous les objets de votre sollicitude.

Voici quels j'imagine les divers conseils de la perversité, qui vous assiège, comme elle assiège tous les gouvernemens, et qui, dans ce point, a l'avantage de se dissimuler à vos

yeux, en prenant les couleurs de votre parti, dont l'intérêt peut, sans crime et même sans erreur, se confondre avec la conservation de la république.

Les uns vous ont dit, vous disent, ou vous diront : détournez une vingtaine de millions du trésor public ; rien ne vous est plus facile. On peut faire de très-grandes choses avec beaucoup moins. Ménagez dans ce moment les terroristes, sauf à les refrapper après. Laissez rentrer les émigrés ; connaissez leurs trames, mais laissez-les aller. Ajoutez à l'irritation réciproque de ces deux espèces d'ennemis. Tout ce qu'ils peuvent tenter contre vous se brisera contre vos moyens de répression ; et toutes leurs entreprises prépareront et assureront votre triomphe. Les armées sont votre grande ressource et votre instrument propre. Assurez-vous en par le dégoût, l'indignation et les craintes que doivent donner aux soldats de la république les jactances du royalisme, ses dérisions et ses chagrins sur nos victoires. Assurez-vous des corps qui ont le plus de penchant à se dévouer à vous, par de plus rapides avancemens pour les chefs, et par tous les plaisirs que les chefs et les soldats trouvent dans le séjour des grandes villes. Les libéralités y endront, quand il en sera

tems. Ménagez-vous, dans le tiers de 96, un assez grand nombre de partisans, disposés à se déclarer hautement pour vos mesures. Achetez le silence de beaucoup d'autres; c'est un marché que rien ne dévoilera; c'est un service qui ne les compromettra pas; il ne passera que pour le calcul de la peur. Pourquoi presque indistinctement repousser tout ce qui prend le titre d'honnêtes gens? C'est dans le camp ennemi qu'il vous faut un parti. La misère, la corruption, la bassesse de ce tems-ci vous en livrent plus qu'il ne vous en faut. Achetez les plus adroits; qu'ils ne prennent que le masque de la modération; qu'ils jettent des cris d'allarme sur les entreprises croisées des terroristes et des royalistes. Alors déchaînez en même-tems et royalistes et terroristes. Que les troubles éclatent à-la-fois et dans la capitale et dans plusieurs départemens. Que des courriers partant de plusieurs points, apportent successivement les nouvelles les plus effrayantes. Alors mettez toutes vos troupes en mouvement; placez-les sur-tout dans les grandes cités. Demandez au corps législatif de mettre telle ville en état de siège, tel département en état de guerre. Mais sur-tout que Paris mérite et obtienne les honneurs de la

préférence. Alors frappez le dernier coup: Dites la vérité toute entière au corps législatif; rendez-le responsable de la guerre civile qui se déclare, du triomphe du royalisme, qui se proclame lui-même; et adjurez-le de déclarer s'il peut en conscience ouvrir les assemblées primaires ou les assemblées électorales, dans de pareilles circonstances.

Elles seront ajournées, ne s'ouvriront nulle part; et cette crise du moment deviendra la sûreté d'un long avenir.

D'autres vous ont dit, vous disent, ou vous diront : point de ces moyens violens, qui ne sont des succès dans un moment, que pour être des dangers dans un autre. N'effarouchez pas les passions, servez-vous-en. N'ôtez rien au peuple; menez-le sans qu'il voie la main à laquelle il obéit. Ne sortez pas de la constitution; établissez-y mieux votre domination. Les élections peuvent rendre votre puissance plus sûre et plus ferme qu'elle ne l'a jamais été. Vous avez de l'argent, servez-vous-en bien, tout est là. Vous avez des troupes, qu'elles soient partout où l'opinion générale peut avoir une forte impulsion; que leur présence la contienne, sans la braver : qu'elles n'agissent pas, qu'elles ne troublent rien; mais que votre esprit soit leur

esprit; il sera assez fort, non pas pour influencer, mais pour intimider. Ne faites pas la guerre aux honnêtes gens, mais signalez les plus accrédités d'entre eux comme des royalistes, qui voudraient ou seraient entraînés à tout bouleverser. Ayez par-tout des émissaires qui sèment ces bruits, sans trop de fiel ou d'amertume. Gagnez dans chaque assemblée primaire des hommes qui soient plutôt de la couleur royaliste que de la couleur terroriste; qu'ils soient bien liés entr'eux, qu'ils fatiguent de leurs contradictions les honnêtes gens; qu'ils les dégoûtent des délibérations et des scrutins; qu'ils restent maîtres du champ de bataille; qu'ils partagent au moins le nombre des élections. De même dans les corps électoraux. Mais ici, une tactique particulière. Ne prétendez pas par-tout à toutes les nominations; que vos agens se réunissent avec les aristocrates, pour exclure tous les hommes à talent et à caractère, sur-tout les hommes qui ont joué un rôle dans la révolution, et qui savent se démener des intrigues et des assauts d'un grand corps délibérant; tournez les suffrages vers des hommes nuls, insignifians, sur-tout sur des royalistes à sentiment, gens à qui on fait faire toutes les sottises qu'on veut, et

qu'on châtie quand on veut. Vous pouvez par-là partager le nouveau tiers entre une portion qui vous sera dévouée et une autre dont vous vous jouerez. Ajoutez à cela les ressources que vous offrent les départemens frontières, les départemens ci-devant insurgés, où tout vous est soumis ; la Belgique, où vos agens formeront à eux seuls assemblées primaires et corps électoraux, et les colonies, où vos agens ont établi le règne de Robespierre. Il y a là de quoi faire rentrer tous ces conventionnels, dont le nom n'est présentable dans aucun des départemens de la France.

Vous êtes sûrs d'avoir par ce plan, dont les fils même ne pourront être apperçus, une majorité plus compacte, mieux accréditée, et d'une meilleure espèce que celle que vous allez perdre. Et c'est ainsi que vous pourrez assurer, à vous et à votre parti, une longue existence dans le gouvernement et la législation ; et non-seulement maintenir, mais renforcer le sage et heureux système, d'où dépend la sûreté de la république, et la certitude qu'elle ne passera pas en des mains moins fidèles.

Magistrats de la république, je suis venu à vous, parce que je dois croire que vous avez

la république dans le cœur ; je suis venu à vous, parce que je crois que toute idée de la nature de celles-ci vous fait horreur. Si vous aviez pu adopter de pareils plans, un citoyen courageux ne devrait vous aborder qu'un poignard à la main. Si je pouvais supposer que vous vous prêteriez, ou à cette suspension de la constitution, qui exigerait un nouveau régime de terreur, ou à ce systême de corruption dont vous infecteriez notre république, ou à ce systême militaire dont vous l'opprimeriez, je vous dirais : Que nous importe ce fantôme de constitution, qui n'est que le masque de la plus infâme tyrannie? Nous n'en voulons plus; qu'elle périsse elle-même, puisqu'elle ne sert jamais qu'à reproduire sous de nouvelles formes votre domination toujours plus intolérable. Monstres, qui vous jouez sans cesse de la bonne-foi du peuple le plus malheureux, notre désespoir ne doit plus connaître d'autre but que votre destruction; disparaissez de notre sein, vous, et cette liberté, votre idole, et notre fléau; si c'est un crime, si c'est une honte de lui dire un adieu éternel, que ce crime et cette honte retombent sur vous, qui nous y condamnés. Où est maintenant notre vieille monarchie? Recherchons-

la jusques sous ses décombres; qu'elle revienne telle qu'elle était, avec tous ses abus et ses vengeances; nous ne prétendons plus rien améliorer, et au prix de ce que nous avons souffert, ses châtimens seront des bienfaits. Si nous ne pouvons la ressaisir, entrons du moins dans la guerre civile; mieux vaut la guerre civile que votre domination. Si on y reçoit la mort comme dans votre régime révolutionnaire, on y a du moins l'atroce satisfaction de la rendre.

Ainsi ce qui est sorti d'un total bouleversement de la société, un régime de terreur, vous le feriez sortir d'une constitution républicaine !

Cette corruption, qui dans les monarchies, se renferme dans les cours, vous la déverseriez dans un peuple entier ! Cette corruption des élections, qu'un roi ne tenta jamais, vous l'entreprendriez, vous, premiers magistrats de la république naissante ! Ce qui n'est venu à Athênes, à Rome, à Londres que par le laps des tems, serait le premier germe de l'organisation nouvelle que la France reçoit ! Cette seule vertu que le peuple français a conservée entière à travers toute l'immoralité de sa révolution, vous viendrez encore la lui arracher !

Nous nous sommes indignés que l'autorité royale voulût se défendre contre le vœu national par l'emploi de l'armée ; et c'est ce qui a fait ce vaste ébranlement, d'où sont sortis toutes les passions et tous les désastres de cette révolution ; et vous, magistrats républicains, vous nous remettriez sous un joug infâme par le moyen dont n'a pu se servir un antique gouvernement, qui dès-lors, cessa d'être légitime ! La révolution n'aurait donc enfanté que des tyrans ! Nos troupes, qui auraient vaincu l'Europe, finiraient par asservir leur patrie ! Une armée prise dans toutes les familles, toutes républicaine dans sa destination, la plus patriotique qui ait jamais existé par sa composition, deviendrait le fléau du pays ! Les pères seraient subjugués par les enfans ! Les héros de la liberté ne seraient plus que les satellites du plus hideux despotisme ! Non, vous ne voudrez jamais de pareilles choses ; non, de pareilles choses n'arriveront pas, quand vous auriez pu les vouloir ; et si elles pouvaient arriver, la punition de tant de crimes naîtrait de ces crimes mêmes. Vous en auriez l'horreur ; vous n'en garderiez pas le prix. Soit le systême audacieux d'ajourner les élections, soit le système ténébreux de les

corrompre,

corrompre, soit le système parricide de les troubler ou de les dominer par l'appareil militaire, aucun plan ne pouvant vous donner une domination légitime, aucun ne vous l'assurerait. Votre marche serait de vous servir des terroristes contre les royalistes, des militaires contre eux, de tous contre la liberté publique. La liberté publique pourrait y périr; mais l'une de ces factions triompherait de vous, et s'emparerait ensuite de la France. Voilà le dernier résultat de cette atroce et stupide politique.

Ce résultat ne pourrait se réaliser tout de suite; et voici ce qui remplirait l'intervalle. Je suppose le plein succès de ces plans ou de tout autre pour vous conserver le corps législatif tel qu'il est aujourd'hui, ou pour vous redonner une autre majorité par le renouvellement. Pardonnez-moi cette supposition, où je ne dois ni ne veux admettre votre concours; mais c'est justifier votre horreur pour de pareils moyens, que de vous en exposer les suites.

Pensez-vous que les choses pourront encore aller, comme elles vont aujourd'hui? Que le peuple restera aussi patient, le corps législatif aussi paisible? Que l'indignation publique n'éclatera pas à une époque quelconque,

sur les mesures violentes ? Que l'inquisition générale ne dévoilera pas les machinations secrettes? Que les partis, amis ou ennemis de vous, seront aussi souples à manier ou aussi faciles à contenir ? Il serait le plus perfide des spéculateurs de révolution, celui qui oserait vous le promettre.

Forte de tant de griefs, de tant d'outrages, de tant de prévarications, de cet excès du désordre dans les affaires, de l'extrême fermentation de tant de mécontentemens et de souffrances, de tous les embarras du gouvernement, forte particulièrement de l'évidence de ses dangers, qui donne toujours l'énergie du désespoir, et de la nécessité de tout risquer, pour arracher la France et elle même à une tyrannie sans terme et sans frein, la minorité ramasserait tout son courage; elle compterait sur un soulèvement nécessaire, dont elle verrait par-tout les causes et les moyens. Elle attaquerait avec violence: Dénonciation de tous les crimes commis dans les élections; recherche de l'affaire de vendémiaire; négation de l'acceptation des décrets de fructidor; accusation sur tous les actes du gouvernement contraires à la constitution; examen des causes de la prolongation de la guerre. Comme elle serait

furieuse, tout lui serait bon. Comme elle n'aurait plus rien à menager, et que sa situation serait extrême, elle ne pourrait s'arrêter qu'à des moyens extrêmes. De patriotique qu'elle est aujourd'hui par sa modération, elle deviendrait populaire, en ne s'adressant plus qu'aux passions. Et croyez-vous que sa violence, légitimée par le salut de tout un peuple, ne deviendrait pas une puissance supérieure à la tyrannie que vous auriez arborée? Est-ce la force d'insurrection qui manquait en vendémiaire? Non; uniquement de la préparation dans les mesures et de la combinaison dans les moyens? Votre majorité le sentira, et elle sera aussi jettée hors de mesure. Cette guerre une fois allumée absorbera tout; il ne restera plus de tems, de soins et de pensées pour le travail d'une législature : rien pour la restauration intérieure; rien pour la continuation de la guerre; rien pour la préparation de la paix; service public suspendu; impôts retardés et non payés; désordres, troubles, confusion inextricable; fureurs par-tout, raison nulle part. Le corps législatif est un champ de bataille, et la guerre où il est entré étant l'affaire de toute la France, devient une guerre entre les gouvernés et les gouvernans. Sera-

ce les conventionnels républicains et les constitutionnels modérés qui meneront le combat? Non, il tombera bientôt aux deux partis extrêmes, aux Coblentiens et aux jacobins. Point de milieu ici; il fandra que l'un des partis extermine l'autre. C'est la situation de l'assemblée législative de 92, renforcée de plus grands désastres et de dangers plus connus: le résultat peut en être un 10 août contre le directoire. C'est aussi la situation de la conventiou en 1793, renforcée d'une oposition plus tranchée entre les sistêmes, d'une anthipathie plus violente entre les combatans; et le résultat peut aussi en être un 31 mai sur le corps législatif. Ces deux événenemens ont valu à la France la guerre avec toute l'Europe. Leur renouvellement lui donne enfin une guerre civile, pleine et entière. Qu'on me dise comment il est possible d'empécher ces événemens, quand on en organise les élémens? Qu'on me dise comment il est possible, dans un pareil état de choses, de conserver ce régime mi-constitutionnel, mi-révolutionnaire, pour lequel on propose tout cela? Qu'on me dise où est dans tout cela la sûreté du parti conventionnel, soit qu'il veuille rester à part des terroristes, ou en reprendre l'alliance?

Qu'on me dise sur-tout où est celle du directoire ? J'y ai bien appliqué ma pensée, et je n'y vois que leur ruine, pour conséquence de la ruine publique.

Système de gouvernement à adopter, basé sur la préférence de la réelection du tiers conventionnel, au tirage au sort.

Je suis le cours des pensées qui doivent s'élever dans votre esprit, pendans que vous daignez écouter les miennes. Je pressens la demande que vous me faites. Quel est donc ce plan propre aux nouvelles circonstances ; capable de prévenir les erreurs que vous nous reprochez, et qui nous dispenserait de chercher à nous rendre maîtres d'un évènement, lequel, de votre aveu, doit intimider le gouvernement, et peut boulverser la république ? Je me hâte de satisfaire à votre attente.

Vous vous êtes mépris l'année dernière sur votre position, et cette fausse vue vous a jettés dans le plus funeste système. Vous entrez dans une nouvelle position ; conformez-vous-y, et ne la faussez pas par une désastreuse opiniâtreté dans les combinaisons de votre ancien plan. Y reporter le même plan, ne serait

pas la corriger, mais l'empirer. Dans toutes les circonstance graves, il y a toujours un bon parti à prendre. Mais c'est à leur ouverture ; après, il n'est plus temps. Ce bon parti n'est jamais dans une résistance, mais dans une soumission raisonnée au cours naturel des choses. Depuis sept ans, la révolution tend à se clore ; les hommes qui l'on gouvernée, seuls y ont fait obstacle. Delà sont nés tous les désastres pour la nation, et tous les dangers pour ses chefs. Nous avons une constitution. N'embrassez qu'elle, ne voulez qu'elle ; que votre parti consente une fois à s'y sacrifier ; en faisant tout pour elle, il aura tout fait pour lui-même, il se trouvera hors de toutes les craintes qui l'agitent et l'égarent. Alors elle devient votre force, comme elle est votre devoir. Les décrets de fructidor font partie du système de son affermissement ; tout concourt à leur définitive exécution. Mais ils renferment une disposition aussi contraire à leur but, qu'injuste et bizarre en elle-même. Là, est le dernier péril de la patrie ; là, est la dernière cause de cet isolement de l'intérêt national où votre parti s'est si malheureusement et si dangereusement placé. Ayez le courage de pro-

voquer la rectification de cette disposition désastreuse, en la ramenant à son but salutaire. Quelle est cette disposition à corriger? c'est le tirage au sort. Quelle est la rectification qui sort de son principe même? c'est la réélection. Personne n'a eu cette idée, mais qu'importe, si elle est bonne? Ne vous effarouchez pas de sa nouveauté; appréciez la proposition elle-même.

Citoyens, je vais frapper vos esprits d'une nouvelle explication de votre conduite, qui vous échappe peut-être à vous-même. Vous avez cru la fonder sur une combinaison; elle n'était que le produit nécessaire de la fausse position où ce tirage au sort avait mis votre parti; et je me sens soulagé de n'avoir à l'imputer qu'à une cause de ce genre.

Il y eut dans cette invention ou une bien profonde perversité, ou une irréfléxion bien déplorable. J'aime mieux croire à la seconde qu'à la première. Qu'on l'ait vu ou qu'on ne l'ait pas vu dans la convention; que la convention ait ressemblé à cet égard au public qui ne se doute pas encore du principe de la tyrannie qu'il supporte; par cet arrangement, rien ne pouvait aller qu'au mal. Tout se dévoile d'avance à un esprit attentif; mais rien

ne se manifeste, qu'après l'évènement, à une vue distraite ou préoccupée. Ceci est susceptible de toute l'évidence d'une vérité de fait.

Supposons qu'au lieu de ce tirage au sort que je combats, on eut décrété la réélection que je propose ; tous les rapports, tous les intérêts, tous les calculs changeaient tellement, qu'on ne pouvait ni adopter, ni même concevoir la marche qui a été suivie. Où le parti dominant, les deux tiers conventionnels pouvaient-ils chercher leur sûreté et leur récompense ? uniquement dans une préférence de l'estime publique, à reconquérir ou à accroître. C'était elle qui permettait de se retirer en paix, ou d'être replacé avec honneur dans la législature et dans les autres fonctions données par le peuple. Ce parti ne pouvait plus songer à une domination, dont le principe fut dans l'ascendant d'une faction ; il lui était bien plus simple et plus facile d'attacher ses destinées à la restauration nationale ; c'était la pente propre de ceux qui avaient pu déjà se faire connaître pour des hommes justes et sages depuis le 9 thermidor. Si plusieurs ne voulaient jamais marcher que par l'esprit jacobin, et ne se rallier qu'aux débris de

la faction de Robespierre ; tant mieux pour le grand nombre des autres ; par l'exclusion que ceux-ci se redonnaient eux-mêmes dans la confiance du peuple, ils augmentaient les chances et les droits de tous ceux qui ne se vouaient qu'à ce but honorable. Le respect pour la constitution, le rétablissement de l'ordre public, le soulagement de tous les maux, la recréation de tous les moyens du bien, la profession éclatante des vrais principes de la liberté, devenaient leur premier intérêt, leur passion habituelle. Se livrant tout entiers à cette tâche, ils s'y aidaient des avantages particuliers qu'apportait le tiers élu librement. Loin de le repousser, ils se fondaient dans lui, autant qu'un ouvrage commun le commandait. Le système jacobin, la montagne, les terroristes, tout cela restait à part, pliait sous une pleine majorité, ou périsssait par elle. Le directoire ne pouvait pencher de ce côté, sans se trahir lui même, et sans être contenu par toute la force d'une surveillance toujours active, par le châtiment assuré de ses prévarications.

Cette insurrection de vendemiaire, on ne s'en faisait plus, ni un titre d'arrogance, ni un souvenir de danger ; on pouvait la décrier

par la preuve des bonnes intentions de ceux qui l'avaient réprimée ; on se plaisait à en consoler les vaincus par un retour de justice et d'affection envers eux ; on leur pardonnait leur animosité, leurs défiances, les vues coupables même qu'on avait pu supposer à quelques-uns, parce qu'on pouvait et qu'on voulait les étouffer jusques dans le fonds de leurs ames. Nous serions tous effrayés aujourd'hui des dangers d'un pareil choc ; nous nous féliciterions en commun de son résultat ; et nous n'aurions plus à nous prémunir contre une si fatale erreur.

Revoyons maintenant l'influence contraire du tirage au sort ; elle est empreinte toute entière dans les passions que le parti conventionnel n'a pas dissimulées, et dans tous les actes qui justifient les craintes qu'il inspire dans ce moment.

Un corps législatif, qui nomme les membres du gouvernement, les choisit, et doit les choisir dans son sens. Et cela est sage en principe ; car l'essentiel est que tous les pouvoirs marchent dans un système unique : mais si le système est en opposition avec le bien public, il n'y a pas de plus grand malheur pour une nation ; car elle subit l'oppression de par-tout, et ne peut

la balancer par rien. C'est celui que nous avons éprouvé ; vous êtes entrés pleinement dans le système du parti dominant des conseils; et il avait été conçu d'après le tirage au sort.

Contraire à tous les principes, à tous les droits, à tous les intérêts qui se ralliaient au bien public, il n'était bon qu'à la faction de la montagne, qui, proscrite dans la convention, destinée à la répudiation du peuple, retrouvait par lui l'égalité avec les autres membres du même corps, et conservait sa part dans l'administration de l'empire. Alors elle a dit à la masse conventionnelle : Nous seuls pouvons soutenir la république, que nous avons fondée. La nation ne veut pas s'y attacher, il faut qu'elle y reste soumise. Tel est votre but : appuyez-vous donc sur nous, pour ne pas le manquer. Continuons les loix révolutionnaires ; car, par elles seules, le gouvernement peut se maintenir contre l'animadversion publique. Que le directoire ne s'épargne pas les actes arbitraires qui lui conviendront ; nous les couvrirons de notre approbation ou de notre silence. Restons un parti, puisque nous avons à nous défendre ; gardons bien le pouvoir, car lui seul est notre asyle. Tenez à nous seuls, car nous seuls

savons nous saisir des crises publiques, et les tourner à notre avantage. Saisissons-nous bien du directoire, car nous avons besoin de refondre ensemble les pouvoirs que la constitution rend indépendans. Le directoire a un système de nominations, qui contrebalance celles du peuple. Ne vous fiez pas à la différence que le peuple fait de vous à nous : cantonons-nous d'avance dans le domaine du pouvoir exécutif : attendons le renouvellement dans cette posture : s'il doit compromettre la république, c'est-à-dire, nous être défavorable, nous saurons bien l'éviter. Si nous pouvons y consentir sans péril, nons trouverons nos ressources et des moyens dans les places qui nous attendent.

De son côté, la minorité ou le côté droit, disait à cette masse conventionnelle : Quittez ces hommes qui ont perdu et déshonoré la révolution : vous ne pouvez encore être avec eux que ce que vous avez toujours été, leurs jouets et leurs victimes. Ne vous amusez pas à modifier leur système ; il n'enfanta jamais que désastres et dangers. Vous faites votre devoir de la constitution ; eux, ne cherchent qu'à y reporter leur régime, dont vous avez horreur. Venez avec nous, nous ferons votre

paix avec la nation : nous avons de la loyauté et de la bonne foi ; eux, ne peuvent en avoir ; vous avez de grands services à rendre à la nation la plus malheureuse ; de grands services deviennent toujours de grands titres. N'est-ce pas dans le bien commun que tout s'arrange ? Est-ce dans la prolongation du mal que vous trouverez la sécurité, qui est votre but ?

La masse conventionnelle penchait d'un côté, et allait de l'autre. Pourquoi ? parce que d'un côté on parlait à son devoir ; de l'autre, à son intérêt ; d'un côté, à sa raison ; de l'autre, à sa peur. D'un côté, on disait : Attachez-vous au peuple, qui vous récompensera. De l'autre : Vous dépendez du sort, la nation n'a rien à faire pour vous. D'un côté, on ne pouvait rien offrir ; de l'autre, on donnait tout. D'un côté, on donnait la justice publique pour garantie ; de l'autre, on offrait pour garantie le pouvoir public.

Ainsi s'explique la conduite si vile et si lâche de ce qu'on appelle le *ventre* des deux conseils ; elle reste toujours aussi absurde que coupable ; car il n'y a pas de pire calcul, que de se faire mépriser également de ceux à qui on se vend, et de ceux qu'on aban-

donne, en trahissant la direction de sa conscience : mais il est vrai de dire qu'elle a une cause dans la situation bizarre où ces hommes sont placés.

Le tirage au sort, cause de tous les manx actuels, le serait encore de toutes les machinations que l'on pourrait tenter, pour amener un état pire. C'est à lui que nous devrions, ou la suspension des élections, ou la corruption des élections, ou leur oppression par le régime militaire. Ayant empêché une saine majorité de s'établir, il laisse à une mauvaise majorité l'espérance et les moyens de tout interrompre ou de tout empoisonner dans le cours légal de l'organisation actuelle. Dans le passé, dans le présent, dans l'avenir, cette monstruosité intervertit, ou dénature tout.

Violation des principes du système représentatif dans le tirage au sort.

D'où a-t-on pu tirer, à quoi peut se rallier une pareille combinaison ?

Elle viole l'essence même du système représentatif, qui veut que les représentans et les représentés soient toujours liés par les rapports où il les place respectivement, et que

leurs intérêts soient la caution de leurs devoirs. Les uns doivent faire la loi, non pour eux-mêmes, mais pour leurs commettans ; ce qui exige une mission de ceux-ci ; les autres doivent se soumettre religieusement aux loix faites ; ce qui suppose leur confiance dans ceux-là. Pour que les premiers ne fassent que le bien, il est utile qu'ils puissent recevoir leur récompense dans un nouveau témoignage de l'estime publique. Pour que les seconds ne puissent craindre d'être trahis, il est bon qu'ils conservent le droit d'exclure des mêmes fonctions, en portant ailleurs leur choix. C'est là le sage supplément de cet autre principe de ce beau systême, qui, n'admettant que l'indépendance de la pensée dans celui qui médite la loi, et la soumission la plus absolue dans celui qui la reçoit, exclut entre eux tout compte à rendre et à demander.

Elle blesse la règle fondamentale de ce systême, qui, faisant émaner du peuple seul la délégation de tous les pouvoirs, réprouve tout autre genre d'installation ou de prolongation dans les pouvoirs, comme n'ayant ni la même dignité, ni la même sûreté, et n'allant pas au même but. Cette règle exclut particulièrement le sort, qui, aveugle de sa nature,

ne peut remplir aucune des fins qu'on se propose. Il n'est admissible qu'où il se trouve égalité de confiance, comme entre deux candidats nommés au même nombre de voix, et de même âge ; car la supériorité d'âge faisant présumer plus de sagesse, rompt la balance et décide ; qu'où l'on veut moins choisir qu'admettre, pour ne laisser aucune prise à la partialité, ce qui n'a lieu qu'entre les jurés ; qu'où il y a nécessité, comme cela se trouve établi pour le directoire et les administrations départementales, où un fonctionnaire étant censé, par une fiction de la loi, avoir rempli l'intervalle de sa mission ; craignant l'injustice et l'injure de l'option, on s'en remet au prononcé du sort. Dans ce dernier cas, le statut s'écarte déjà de la pureté du principe ; car, il faut élire par-tout où on peut élire, et préférer par-tout où il y a lieu à préférence. Mais, cette modification d'une règle absolue, devient admissible dans un ordre de fonctions soumises à la responsabilité. Là, un prévaricateur peut être rejeté et puni par la loi : elle ne l'est plus dans un ordre de fonctions, qui ne s'exercent que par l'émission de la pensée, laquelle, de sa nature, n'est jamais inculpable devant la loi.

Tout est bien différent dans l'espèce d'un tirage au sort, appliqué au corps législatif. Il faut que la convention nous ait terriblement habitués à des choses hors de tout usage et de toute raison, pour que cette disposition n'ait pas produit parmi nous le soulèvement d'une nouveauté révoltante, d'un vrai scandale !

Aucune des exceptions admises dans le systême de nos loix, n'est applicable ici.

S'il y a un tiers de trop dans le corps conventionnel, il y en a un à conserver, et par conséquent il y en a un à tirer des deux. C'est un choix à faire, qui peut être fait, qu'il est bon de faire. Par quel renversement de l'ordre naturel a-t-on voulu qu'il n'y en ait pas, et que tout dépendit de l'arbitraire décision du sort ? Ce que le sort fait, le peuple ne peut-il le faire aussi ? D'un bout à l'autre de la France il est assemblé pour nommer un tiers de ses représentans ; et presqu'au même moment le sort seul en déterminera un autre tiers ? Où se retrouvera donc son droit essentiel, son droit incommutable, de n'avoir pour législateurs, que les hommes à qui il a confié l'exercice de ce pouvoir ? Ceux-ci en ont été investis tous également par leur précé-

dente réélection? Fort bien! pour le tems qu'ils viennent de parcourir. Mais, voici une époque de changement : un tiers reste, un tiers s'en va. Pour que tout fût réglé d'avance, il eût fallu faire désigner au peuple ceux dont il voulait la prolongation. Alors, il eût fait ce que je demande qu'il puisse faire; il eût consommé le droit que je lui veux rendre.

A-t-on voulu partir ici de la règle de l'impartialité? A-t-on craint que le peuple ne se déterminât ici par ses affections, par l'espérance que les hommes qu'ils réélirait, se tourneraient vers le systême d'opinions et de conduite législative qu'il préfère? C'est là son intérêt, son droit, le but même du gouvernement électif. Vous les avez consacrés, reconnus; vous vous y êtes soumis l'année dernière. Pourquoi un tiers ne serait-il pas réélu sur un autre, comme deux tiers ont été réélus sur trois? Quelle étrange violation des principes propres à la délégation de ce pouvoir? Quel abus des principes propres à un autre genre des fonctions publiques? Est-ce des législateurs ou des jurés que vous donnez à la nation? Et quelle contradiction dans vos propres faits? Vous avez cru nécessaire de vous faire réélire à l'exclusion d'un autre

tiers. Et vous ne voulez plus aujourd'hui être préférés que par le sort? Ce qui fut bon une fois, ne le serait pas une seconde? Ce qui a été fait, ne pourrait se refaire? Quels hommes êtes-vous donc, qui, en rejettant tous les principes établis, ne voulez pas même être astreints à vos propres exemples? Invoquerait-on ici l'égalité de mission entre les deux tiers conventionnels? Elle ne s'appliquait qu'au droit de concourir ensemble à la formation de la loi, tant qu'ils ont du co-exister dans le corps législatif. Mais du moment que l'un y reste et que l'autre en sort, il y a nécessairement renouvellement de mission pour l'un. Eh! bien, est-ce le sort qui doit l'opérer, ou la confiance du peuple? Vous n'êtes plus ici deux parties égales d'une même masse. Vous êtes une masse d'individus nécessairement différens d'âge, de situation, de caractère, d'instruction, de moralité, d'aptitude à vos fonctions. Vous l'êtes encore plus dans la confiance du peuple, laquelle se varie suivant l'estime comparée qu'il a pu faire de chacun de vous, laquelle n'étant qu'une opinion ou un résultat d'opinions, est toujours présumée juste, mais reste toujours plus ou

moins arbitraire, comme ses motifs et ses signes.
Si on voulait ici tout bouleverser par une absurde application de la règle d'égalité dans les élections des deux tiers conventionnels, il fallait au moins observer cette règle même. Il n'y avait pas lieu au sort; la prolongation de pouvoir se décidait par la supériorité d'âge. C'est au moins une règle admise dans notre système représentatif.

Le système représentatif est avant, il restera après le décret du 5 fructidor, il est au-dessus. C'est d'après lui qu'il fallait tout arranger dans ce statut temporaire; ce serait encore par lui qu'il faudrait tout réformer. Il s'oppose au tirage, parcequ'il exclut essentiellement toute délégation des pouvoirs du peuple, sans le peuple lui-même. Il ne peut autoriser que la réélection. Mais si on ne voulait pas la reprendre, le système représentatif exigerait encore la préférence de l'âge, à l'exclusion de la voie du sort. Oui, je le soutiens, le sort est inadmissible dans notre constitution, par-tout où il se rencontre une raison, un intérêt de préférence, et un moyen direct de l'opérer. Oui, elle a consacré celui-ci; elle veut que le droit du moins âgé cède à

celui du plus âgé ; elle se détermine toujours par la présomption d'une plus grande sagesse. Vous la violez donc dans une de ses règles de détail, comme vous l'enfreigniez dans son principe général, en conservant des mandataires du peuple, sans le concours du peuple, dans celui des pouvoirs, qui se relie le plus à la conservation de tous les droits du peuple.

Le tirage au sort va contre le but des décrets qui l'ordonnent. Ces décrets réservent encore pour une année un tiers de la convention dans le corps législatif. Ils regardent cette portion de la représentation comme dévouée par un intérêt et une affection particulière, au maintien de l'ordre accuel ; ils le mettent sous sa vigilance spéciale ; c'est une précaution extraordinaire dans des circonstances allarmantes, et trop bien justifiée par le souvenir d'une imprévoyance contraire. Mais plus cette vue est sage et importante, moins il est permis d'être indifférent sur le moyen de l'opérer. Ce n'est pas seulement un tiers de la convention qu'il faut ici ; c'est un tiers extrait de ce qu'il y a, dans la convention, de plus honnête, de plus éclairé, de plus capable et de plus digne de remplir cette fin ; ce qu'elle a de mauvais, ce qu'elle a même

de moins bon, n'y suffit plus et la compromet.

Cette destination demande dans ces hommes un respect personnel envers eux, une autorité d'opinion, qu'ils ne peuvent tirer que d'une nouvelle adoption du peuple. Il faut que cette mission, qui leur est donnée par les décrets, soit de nouveau confirmée par le concours du peuple à cette mesure, qu'elle reçoive un caractère national, qui, certes, ne peut résulter de l'aveugle décision du sort. Et remarquez le bien, cette force d'opinion leur devient plus particulièrement nécessaire, lors qu'elle seule peut remplacer le poids du nombre qu'ils vont perdre; ils ne font plus la majorité par la supériorité de leur masse, il faut qu'ils l'obtiennent par la sagesse de leur conduite et l'estime de leurs personnes.

Ce tirage au sort ne blesse pas moins les droits des hommes sur qui il opère. Il donne des représentans qu'on ne veut pas, il en ôte qu'on voudrait; il donne aux mauvais la récompense des bons; il laisse les bons à la merci de leurs ennemis, dans un tems où on traite en ennemis tout ce qui n'est pas de son parti.

Funestes effets du tirage au sort.

Mais ces absurdités, ces contradictions ne sont pas encore ce qu'il y a ici de plus révoltant, de plus dangereux. Examinez avec moi les produits de ce tirage au sort dans la composition qu'il donne au corps législatif, dans la marche qu'ils lui impriment, et dans la position respective où il place le parti conventionnel et la nation.

Je ne reviendrai pas ici sur une autre conséquence de ce système, que j'ai tout-à-l'heure suffisamment développée, l'intérêt qu'il donne à votre parti de chercher ailleurs les moyens de se soutenir, d'écarter, de dominer ou de corrompre les élections même, (si on peut appeler intérêt le danger et le succès d'entreprises tout-à-la-fois si difficiles et si abominables, lesquelles retomberaient un jour inévitablement sur leurs auteurs.) Je ne considère plus que les effets simples et directs de cette opération.

Citoyens, ne nous dissimulons rien ; avouons sincèrement ce que nous ne laissons que trop percer, nous, par les signes de notre ressentiment, vous, par ceux de votre défiance et de votre inquiétude. Toute la conduite de la convention, pour obtenir la sanction des décrets

de fructidor, ne fut que la violation de tons les principes et de toutes les convenances; on ne peut l'excuser que comme une de ces aliénations de sens où tombent les hommes dans des circonstances violentes, qu'ils ne savent pas dominer, par cela même qu'ils n'avaient pas sçu les prévenir. C'est précisément, mais avec un succès différent, la conduite du château de Versailles au 14 juillet 1789. La victoire a été de votre côté; l'affection publique a été de l'autre. Mais le plus grand malheur dans de pareils événemens, est qu'ils se terminent par l'ascendant de la force. L'ennemi a mis bas les armes : mais il est resté couvert de l'intérêt d'une oppression, ou de ce qui en a les caractères.

Vous avez dompté la résistance; mais vous n'avez pas soumis les cœurs, reconquis les vœux; et là seulement se trouverait un véritable triomphe. Toute la nation pardonne aujourd'hui les torts des vaincus, et elle demande compte au vainqueur de l'emploi de sa victoire. Ai-je joui, vous dit-elle, de cette constitution que vous affectiez de défendre? Ai-je l'ordre au dedans, la paix au dehors, ces biens pour lesquels vous vous réserviez exclusivement l'emploi de ma puissance?

Pourquoi m'avez-vous dénoncé cette insurrection, qui se faisait aussi en mon nom? Ne pouviez-vous pas entendre avant de frapper? Ne pouviez-vous pas tout appaiser, en cherchant quelque chose de juste dans les propositions qu'on pouvait vous faire? Ce que ces sections de Paris prédisaient de sinistre, est arrivé. Les maux dont elles prétendaient me garantir, vous me les avez laissé éprouver. Citoyens, jamais ni l'opinion des contemporains, ni celle même de la postérité, ne seront sévères pour une grande masse d'hommes, qui s'emporte et s'égare sous l'irritation qu'on lui donne. Elle le sera toujours pour un corps gouvernant, dont le devoir était la modération, dont l'attribut devait être la prudence, à qui son danger et ses insultes mêmes prescrivaient un emploi plus habile de tant de moyens préférables à l'emploi de la force. Et quel odieux élément avez-vous fait rentrer, contre nature, dans votre force légitime, en vous démentant, et vous dégradant vous-mêmes !

Je ne pousserai pas plus loin ces reproches, qui sont pénibles et douloureux à moi-même; je me hâte d'arriver à leur triste résultat. Il n'y a plus de confiance entre le

corps conventionnel et la France entière, et toute votre marche est combinée sur cette bâse.

Il y avait un moyen de la rétablir, de rattacher par le lien naturel les gouvernés et les gouvernans, d'effacer tous les souvenirs de l'affaire de Vendémiaire, d'organiser, par une heureuse conciliation, un avenir plus prospère; c'était une seconde réélection. Eh bien! le tirage au sort vient la briser. Il sépare à jamais, par des craintes, qui pouvaient finir, la masse entière des représentés d'une portion des représentans.

Telle est la position où ils seront dans le corps législatif ainsi renouvellé, quant à eux. Voyez-en l'effet.

Cette portion de la législature voudra remplir son mandat particulier de défendre la constitution contre tous les genres d'atteintes; je l'espère du fond du cœur, et rien dans mon esprit ne se refuse à cette présomption. Mais qu'aura-t-elle de force? uniquement le nombre des voix qu'elle apportera dans le vote général. Il ne lui sied pas trop de prétendre mieux entendre, mieux connaître, mieux défendre l'intérêt général, elle qui n'existe là que par une nomination insolite, provisoire,

décriée par tant de circonstances, elle qu'on ne retrouve encore là, que parce qu'on a ôté au peuple un droit, pour n'admettre que la décision du sort.

Et s'il lui arrivait d'importuner la majorité, non pas sur cet objet où sûrement la majorité marchera même en avant; mais sur des choses qui sont de son sens particulier, et qui tiendraient au régime conventionnel, ne sera-t-elle pas outrageusement repoussée, lorsqu'il serait bon de l'entendre, lorsque son opposition pourrait servir à apporter plus de maturité dans les délibérations, ou corrigerait cette impétuosité, avec laquelle il ne faut jamais faire même le bien?

Inquiète, effrayée, irritée, et par le caractère propre au corps d'où elle est sortie, se méprenant sur la cause de ses griefs, et s'exagérant la mesure de ses dangers, elle voudra se défendre activement, elle voudra même attaquer. Mais les moyens légitimes au dehors et au dedans lui manquent. Que lui reste-t-il donc? De basses intrigues, des machinations, des complots, toute cette affreuse science, dont la convention fut une continuelle école. C'est par-là surtout qu'elle se tournera vers vous, chefs du gouvernement, et qu'elle cher-

chera à disposer du pouvoir qui vous est confié, pour l'employer encore à des secousses publiques, ou à des attentats propres à lui rendre sa domination.

Cependant un autre malheur est plus à craindre encore. Ces combinaisons ne pourront appartenir qu'à un petit nombre ; et elles n'en seront ni moins vivement, ni moins efficacement suivies. La masse entière ne pourra aller d'un même pas, ni dans ce sens, ni dans aucun autre. Elle se divisera, se subdivisera, d'après les élémens contraires du singulier amalgame que le sort en aura fait. Le sort, quoiqu'en pesant inégalement entre tous les côtés, prend cependant assez de tous les côtés.

Or nul corps au monde n'a réuni autant d'espèces d'hommes opposés que la convention. Elle offre et fournit des amis de la constitution de 93 et de celle de 95 ; des hommes innocens de tant de crimes, des hommes qui ont eu une part quelconque à tous les crimes ; des caractères sans énergie ; des caractères pleins d'audace ; des hommes qui ne soupirent qu'après la paix ; des hommes qui ne vivent que de troubles ; des dupes qu'on entraîne où on les pousse ; des fourbes qui sa-

vent entraîner où l'on ne voulait pas aller. Le nonveau tiers conventionnel donné par le sort sera composé de tout cela.

Par une conséquence nécessaire, il se dissoudra bien vîte, comme parti. Les uns se mettront sous l'abri de la majorité ; les autres se donneront au directoire ; ceux-là se réuniront franchement ou ténébreusement à la faction jacobine, et seront également contre le gouvernement et la législature ; ceux-ci craignant que le royalisme ne vienne à tout renverser, feront d'avance leur traité avec lui, et le favoriseront au moins de leur complaisance ; car il n'en coûte pas plus de se soumettre à la subversion dans ce sens-là, que dans celui de la Montagne. Combien de lâches d'aujourd'hui, n'ont jamais cherché dans le jacobinisme, que la part des profits de la conquête, et la sûreté que promettait le vainqueur? Ce qui les avait fait jacobins, les refait royalistes aujourd'hui. Vous, gouvernement, vous ne pouvez plus que vous appuyer sur la majorité, ce qui est, je crois, un avantage pour vous, et un plus grand avantage pour l'état ; car, malgré toutes les mauvaises influences, je présume très-bien de cette majorité. Mais enfin, vous perdez l'appui parti-

culier que vous promettait cette minorité ; car vous n'en pouvez rien faire ; et si vous avez à résister à la majorité , vous ne trouverez plus , pour vous soutenir, qu'un nombre d'hommes absurdes et dangereux , qui vous feront la loi , et vous rejetteront dans les voies de perdition , d'où vous avez le besoin et le desir de sortir à jamais.

Ce corps séparé, trop mal organisé, pour conserver le systême qui lui est propre , si ce systême ne prévaut pas par l'accord des autres portions du corps législatif, est abandonné aux chances des combats qui se livreront dans lui-même et contre lui. Ce corps central , ne pouvant rester à sa place, ne peut servir qu'à troubler ou désordonner les autres. La dissolution qu'il éprouve , il la porte autour de lui ; il va renforcer inégalement tous les autres partis , qu'il devait contenir.

Avantages du systême de la réélection.

J'ai prouvé que tous les maux de la session actuelle , sont nés de cette disposition qui avait renversé le propre systême des décrets , pour y substituer un tirage au sort , lequel viole tous les principes comme tous les droits; que telle fut la cause de cet isolement de l'in-

térêt national où s'est trouvé placé le parti conventionnel, de ce système d'une domination factieuse qu'il a porté dans les loix et fait adopter au gouvernement ; qu'à ce tirage au sort seul se rapportent, et les deux loix de Brumaire, et les nominations que l'on demande aux départemens Belgiques et aux colonies ; que lui seul rendant incertaine la force du tiers conventionnel, pour la garde plus particulière de la constitution, peut être le prétexte de tout ce qu'on pourrait imaginer, ou pour ajourner, ou pour subjuguer, ou pour corrompre les élections ; qu'il a même le funeste avantage de prêter une honorable couleur à tous les moyens qu'on employerait, pour faire revenir ou organiser une seconde majorité, propre à admettre les erremens de la majorité actuelle. J'ai prouvé qu'en brisant les liens naturels qui unissent les représentans et les représentés, en dispensant les uns d'être réélus, en ôtant aux autres le droit de réélire, il les empêche de contracter aujourd'hui l'heureuse alliance qui assurerait doublement la conservation de l'ordre constitutionnel ; alliance qui écarterait tous les élémens de discordes et de troubles, par l'adoption nationale de l'amnistie, et par la

révocation de la loi de Brumaire qui en résulteraient; que le tirage au sort compose le renouvellement du corps législatif, de manière à permettre à la majorité d'abuser de ses forces, à forcer la minorité de se défendre par des moyens factieux ; qu'il empêche le gouvernement de se confier à une majorité qui lui est trop peu analogue, et qu'il lui ôte les moyens de s'appuyer sur la minorité, sans se jetter avec elle ou par elle dans un plan d'oppression ou de subversion ; que tel est à cet égard le danger du gouvernement, qu'il pourrait se croire perdu, s'il ne se rendait maître des élections; ce qu'il ne peut faire sans des moyens infâmes et ce qui ne pourrait réussir, sans établir une guerre à mort entre son parti et le parti de l'opposition, lequel aurait ici, quelle que soit sa marche et son but, le nom et les caractères du parti national. J'ai prouvé que par l'effet ou des machinations, ou des désordres, dont le tirage au sort auroit été ou seroit la cause, aucun but restaurateur ne pourrait être cherché d'aucun côté, et qu'ainsi la France retomberait dans des secousses égales à celles qui ont fait sa perte; que la révolution ne trouvant plus de balance dans aucun système, n'appartiendrait plus à la France que

pour

pour la dévorer; les étrangers seuls en recueilleraient tous les fruits et en domineraient tous les évènemens. Par-tout le tirage au sort n'offre que violation des principes, erreurs dans le système de conduite, dangers pour ceux qui s'y abandonnent, convulsions et désastres dans la chose publique; il condamne à tous les maux. Mais pour les prévenir, il ne faut que le vouloir; car un autre plan est indiqué, est établi dans l'ordre et la marche des choses actuelles; ce plan n'a ni obstacle ni embarras; lui seul tient aux principes, concilie tous les intérêts, replace tous dans les vrais rapports; il assure autant tous les biens qui appartiennent à notre situation, qu'il en répare les maux; telle est sa puissante influence sur les destinées de la France, sur la fin de la révolution, qu'il me paraît le principe stationnaire, le principe conservateur dont nous avons besoin et que nous cherchérions vainement ailleurs. Ce plan, c'est la réélection.

Les idées d'un systême se présentent plus vivement à l'esprit, si on se prête à leur réalisation, si on les considère comme des faits qui s'accomplissent. Portez-vous un moment par la pensée, citoyens, dans la pleine exé-

cution du système dont je vais vous développer les avantages. Supposez - vous, supposez le corps législatif dans ce nouvel état de choses ; regardez celle-ci comme décidée ; ce n'est plus le tirage au sort, c'est la réélection qui aura lieu. Chefs du gouvernement, chefs du parti conventionnel, je vous adjure, qu'est-ce qui se passe dans vos ames ? êtes-vous tristes ou réjouis, inquiets ou rassurés ? vous n'en savez rien, vous n'êtes encore qu'étonnés. Voyez les effets qui résultent de ce changement, ils décideront de vos impressions.

Que vient-il donc de s'opérer ? déjà rien ne se ressemble plus ; l'avenir se montre sous un autre aspect, et le présent ne semble plus tenir au passé ; tout va dans un autre sens, avant, pendant, et après les élections.

Le parti conventionnel est dissous comme parti ; il reste seulement une portion particulière du corps du gouvernement, laquelle y existe, s'y conserve par des loix qui lui sont propres. Il est relié au peuple qui va réélire dans lui ; il est relié aux autres portions du corps législatif, qui feront le complément de sa réélection. Cela ne plaît pas à la faction de la montagne, je le sais ; mais son chagrin n'est que pour elle seule ; tout le reste

trouve son compte à ceci. Cependant les hommes qui ont suivi de bonne foi les principes de la montagne, sans participer à ses crimes ; ceux qui ont des qualités privées, des connaissances, du mérite en quelque genre, quelque bienveillance dans un département, ou dans le corps législatif, ne sont point sans ressources, puisqu'ils ne sont point sans titres pour une réadoption. Ils espèrent, ils se hâtent, ils se retournent du côté où leur conscience leur faisait peut-être en secret un tourment de ne pas être. Ils voyent là un moyen de faire leur paix, d'assurer leur sort; car s'ils perdent leur part dans l'empire de la révolution, ils échapent aussi aux dangers terribles de cette puissance désordonnée, qui ne ménage pas plus ses amis que ses ennemis. Ils y voyent même un moyen de sauver leurs amis, en se trouvant en mesure de consolider l'amnistie, laquelle devient la base du plan de pacification où tout se dirige. Peut-être que leur seconde réflexion portera dans leur ame un repos qu'ils n'y trouvaient plus depuis longtems. La grande masse des conventionnels attend avec transport la nomination qui l'attend ; elle se plaît à y trouver un témoignage d'estime, une obligation de ne plus se sépa-

rer du bien public, un moyen d'y coopérer. Loin de redouter de trop bons choix dans les élections libres, elle ne voit rien de plus heureux pour elle-même; elle achèvera sa carrière avec l'élite de la nation française; elle sera associée à tout ce qui peut se faire de bon et de beau!

Cette majorité purement nationale, qui s'est formée si tard, mais enfin qui s'est formée dans le moment le plus important, tourne ses pensées vers tout ce qui peut donner une bonne idée d'elle, calmer le sinistre mécontentement du peuple, ranimer l'esprit public, rattacher les espérances à la constitution seule, repousser les sanguinaires projets du terrorisme, les troubles ensanglantés du royalisme. C'est dans ces vues qu'elle revoit les loix faites; c'est dans ces vues qu'elle cherche les loix à faire.

Elle ne veut pas se présenter au peuple avec des outrages à la constitution, avec des violations de ses droits constitutionnels. Que pense-t-elle alors de la loi de Brumaire? elle la voit comme le peuple, elle en a honte, elle en a horreur. Elle se trouve heureuse de pouvoir l'abolir, avant que le peuple ait pu en

manifester toute sa colère, avant qu'il en ait subi les plus insultans effets.

Elle songe à l'amnistie qu'elle a décrétée. Mais ce n'est plus par l'impunité de ce que l'humanité a de plus abominable, qu'elle lui paraît précieuse. Sous cet aspect, elle serait plutôt tentée de la révoquer. Elle ne s'y attache que comme à un moyen d'extirper en France l'esprit de vengeance, lequel rendrait violens et atroces les malheureux eux-mêmes, substituerait ses fureurs aux règles calmes et précises de la justice, permettrait à chacun d'apprécier ses outrages par les maximes de son parti, sans égard aux circonstances générales et aux impulsions de chaque époque; qui altérerait à jamais la morale de la nation, car elle se corrompt par-tout où il n'y a plus ni justice dans la poursuite des crimes, ni indulgence pour les passions, ni compensation de ses propres fautes avec celles des autres; rendrait impossible la pacification des partis, par l'inconciliation des esprits; ne permettrait pas d'adoucir les loix sur les coupables du dehors; rendrait funeste la clémence même, en ne montrant de toute part que des ennemis acharnés qu'on ne pourrait contenir par les mêmes loix; ôterait à chacun le droit de

la réclamer, puisqu'il ne l'exercerait jamais, et ferait enfin de la révolution une source de dissentions sans cesse renaissantes, une aliénation perpétuelle du sens ordinaire et des sentimens naturels; car personne n'en jugerait avec sa raison, personne n'y rapporterait de la sagesse et le pur amour du bien.

O combien il importe d'éloigner tout ce qui aigrit, d'anéantir tout ce qui afflige, tout ce qui rallume les ressentimens, de séparer comme deux cours de choses bien distincts, le passé de l'avenir, de tout calmer pour tout rassembler !

Mais une telle chose ne se fait pas par une loi; elle ne s'établit pas par une police; elle passe les moyens d'un gouvernement. Comme elle agit sur les passions, il faut qu'elle parte d'une passion; comme elle agit sur des masses, il faut que la masse centrale y intervienne. Il y a ici une passion à émouvoir, c'est le besoin du repos, le besoin de l'ordre, l'impatience d'une situation contre nature. Qui sent aujourd'hui ce besoin, comme une passion ? C'est la grande masse, je dirai même la presque totalité du peuple. Profitez de cette disposition singulièrement propre à un ouvrage si difficile. Liés ensemble, le repos que l'on veut ardem-

ment et la pacification que l'on fuit ; présentez-les comme conditions l'un de l'autre ; et ils se consommeront l'un par l'autre, si le peuple est entraîné vers cette vérité, s'il en reçoit la persuasion, s'il la sanctionne par une adhésion solemnelle. La pacification faite est manquée, elle ne sera qu'en paroles, elle échappera à tous les soins du gouvernement, si elle n'est point placée dans une époque d'une rapide conversion du mal au bien, au milieu de grands actes dont elle sera l'appui ; si le peuple ne se l'impose comme un devoir pour lui-même ; si chacun n'en prend l'engagement avec tous ; si elle ne devient une idée dominante, une impulsion des circonstances les plus actives, une affection pour laquelle on se fait effort, mais néanmoins dont on se félicite ; une loi d'honneur. Ce sera ensuite l'affaire du gouvernement, lorsqu'il sera armé de ce grand moyen, de bien s'en servir pour étouffer les germes de discorde qui resteront enveloppés dans cette pacification même. Mais alors s'ils lui faut encore une grande habileté, il aura du moins dans sa main une puissance égale à sa tâche.

Cette pacification peut seule détrôner en France le monstre du jacobinisme. Elle divise

cette affreuse confédération, en lui enlevant tous ceux de ses membres qui se sentent capables de profiter de l'amnistie, pour expier leurs crimes ; elle le désarme par le repos de sa situation nouvelle ; elle lui arrache sa force, en lui ôtant l'énergie du désespoir ; elle lui ôte toutes ses ressources, en le plaçant entre le ralliement de tous les partis et l'inflexible surveillance des loix. Il tombe dans l'impuissance ; et c'est là le sceau de sa grace.

C'est ainsi que la majorité, amenée à la hauteur des principes qui finissent une révolution considère l'amnistie qu'elle a accordée, et c'est ainsi qu'elle la présente à la ratification du peuple.

Elle porte ensuite ses regards sur ce système de renouvellement, qu'elle avait arrêté dans la funeste hypothèse du tirage au sort. Ces vils moyens de recréer une mauvaise majorité, ne lui paraissent plus qu'un odieux abus des circonstances, qu'un écart des conseils de la prudence.

Irai-je, se dit-elle, donner le concours à la représentation nationale, là où on ne veut pas l'exercer ? Admettrai-je, dans la représentation les députés de la servitude, et les élus des brigands, dont je veux finir le règne ?

Quel est l'état de la Belgique? c'est un pays réuni fictivement par son vœu, réellement incorporé par l'ascendant de la force des armes. Elle est l'objet de la guerre, l'objet des négociations; c'est un coin de l'Europe, dont l'existence politique est interrompue, qui n'a plus que son emplacement physique, qui n'est dans aucun système déterminé; qui dépend, pour savoir ce qu'il est, et à qui il est, de la nouvelle combinaison où il faut que toutes les puissances de l'Europe se replacent. Un pays qui ne s'appartient pas à lui-même, peut-il se donner des représentans? un pays, qui n'est point encore irrévocablement acquis à la France, a-t il le droit de concourir aux loix de la France? Là, où l'on ne veut, où l'on ne peut se prononcer entre le vainqueur qui opprime, et l'ancien possesseur qui fait craindre le succès de ses armes, et menace de la terreur de ses vengeances, qui ira aux assemblées primaires? Des hommes étrangers aux propriétés et aux affections du pays.. Qui y seront électeurs? Des hommes intéressés à prévenir la recherche et la punition des dévastations du pays. Qui y seront élus? Des hommes désignés d'avance, et dignes de tels électeurs. Quel esprit apporteront-ils au corps

législatif? le desir de l'impunité et de la prolongation des crimes.

Quel est l'état de nos colonies ? En proie à de nouvelles dévastations, à de nouvelles horreurs, lesqu'elles n'ont peut-être plus de cause, que dans les atroces spéculations que l'on a faites sur leurs élections, elles n'existent plus que dans des esclaves convertis en tyrans, dans des tyrans toujours esclaves ; car, ils ne seront admis à nommer que des êtres détestés en France, qu'ils ne connaissent pas, et dont ils ne pourront même écrire régulièrement les noms dans le simulacre de leurs procés-verbaux.

Quel est l'état des départemeus ci-devant insurgés ? ils sont entre les brigandages d'un parti forcé de traiter, qui n'a point abjuré son système royaliste, toujours prêt à recommencer la guerre civile ; et un régime militaire, qui opprime les hommes paisibles, tout autant qu'il contient les factieux. Cette malheureuse portion de la France, séparée encore par une paix sans réunion des cœurs, n'a et ne peut avoir de liberté civile. Comment exercerait-elle la liberté politique ? elle est pourtant son droit, se dit la majorité. Je ne le lui ôterai pas, mais je lui en fournirai la

garantie autant qu'il me sera possible. J'ordonnerai au pouvoir exécutif d'envoyer des commissaires propres à une mission de paix et de protection, lesquels ne se mêleront d'autre chose que d'écarter les troubles, de prévenir l'oppression de l'un ou l'autre parti, d'en recueillir les signes, d'en constater les faits, afin que le corps législatif renouvellé puisse juger, en connoissance de cause, de la liberté et de la validité des élections de ce pays?

Quel est l'état des départemens frontières? c'est là où joue, dans toute son extension nouvelle, l'infernale machine de la guerre. Là, par la cruelle nécessité des choses, nulle autorité civile ne peut agir, vouloir et penser, que sous la prépondérance militaire. Là s'organisent; de là partent; là, reviennent toutes ces fractions d'armées, qui tantôt frémissent de l'impatience des combats, tantôt s'exaltent de l'orgueil de la victoire, et souvent ne peuvent se remontrer que dans la dispersion ou l'indiscipline, qui suivent, et les terribles coups qu'elles ont portés, et les terribles coups qu'elles ont reçus. Ce n'est que par une vigilance particulière, et par des précautions rigoureuses, que la liberté civile peut se retrouver et se soutenir dans ces campagnes, qui ne sont que

des camps, dans ces villes, qui ne sont que des arsenaux. Je la rendrai, je la maintiendrai néanmoins, se dit encore la majorité, en parlant aux soldats de la république le seul langage digne d'eux ; ils aimeront une loi qui les renfermera dans leur devoir. Héros de la liberté, leur diraije, ce n'est pas assez de l'aimer avec passion, il faut encore la respecter avec religion. Gardez-vous de l'effaroucher du bruit de vos armes, ni même de l'éclat de votre gloire. Enfans de la patrie, vous qui faites seuls aujourd'hui sa puissance et sa renommée, voyez toute sa désolation ! tempérez, par la pitié de tant de maux, la superbe audace de la valeur ! Jurez sur vos armes, de lui conquérir la paix au dehors, et de lui conserver l'ordre au dedans. Reculez-vous avec respéct de l'enceinte des élections. N'épousez aucun parti, sur-tout n'en soyez pas un. Ne demandez rien, dans les choix de vos concitoyens, ni pour vous, ni pour vos chefs ; laissez faire à la reconnaissance publique, à l'impression naturelle du mérite. Vous êtes soldats aujourd'hui : demain, vous serez plus, vous serez mieux, vous serez citoyens. Soyez fiers d'être sous vos tentes, dans vos camps, dans vos quartiers, pendant que vos frères, vos pères, vos amis, sont à un

autre poste. Ce sont vos propres droits qu'ils exercent ; qu'ils vous les transmettent aussi pleins et entiers, que vous les voudrez pour vous-mêmes, lorsque vous n'aurez plus qu'à y reprendre votre part.

Que sais-je tout ce que cette majorité jugera bon et convenable, tout ce qu'elle adoptera dans l'heureux enthousiasme qui l'a saisie, dans le salutaire mouvement qui l'entraîne ? reportée vers une idée qu'elle a repoussée au nom de la constitution, elle l'ouvrira de nouveau, elle y trouvera l'exclusion formelle des mêmes électeurs, dans deux corps électoraux consécutifs. Je ne sais si elle s'en affligera comme moi ; car, j'avoue que je ne puis regarder comme utile à la liberté, tout ce qui dérange et enchaîne la confiance ; soumise néanmoins à ce statut, elle devra et voudra le laisser inviolable ; mais le rapprochant des circonstances, elle pourra reconnaître que le dernier corps électoral fut en dehors de la constitution, puisqu'il fut formé avant la promulgation de la constitution acceptée, et que la règle générale ne s'applique pas ici ; elle sentira qu'une nation qui vient de perdre plus de la moitié de ses citoyens d'élite, soit par les supplices, soit par la destruction de la guerre, soit par la réa-

lité d'une émigration coupable, soit par la supposition calomnieuse d'une émigration innocente, a besoin de tout ce qui lui reste de bons citoyens et d'hommes éclairés, pour faire la délégation des pouvoirs publics, la plus importante qui fut jamais; elle pourrait se porter du moins vers l'examen de ce grand intérêt, et en chercher la conciliation avec un devoir impérieux.

Et vous, directoire, résisterez-vous à ce mouvement, ou vous y abandonnerez-vous? vous laisserez-vous aller à la pente du bien, ou rebrousserez-vous vers le principe du mal? Voici déjà une nouvelle majorité, qui sera la base d'une meilleure encore; elle ne vous appartient plus par esprit de parti, mais elle vous est liée par l'intérêt public: vous ne la menerez plus, ne la dominerez plus; mais l'autorité à laquelle elle se rallie, est une autorité protectrice de vous-mêmes, la constitution. Vous n'avez plus de parti que le peuple; mais est ce une si mauvaise condition, que de ne servir que le corps dont on est le chef? plus d'intrigues, plus de complots à entendre et à déjouer, pour maintenir votre puissance; elle est, parce qu'elle est; elle va dans sa direction naturelle; et le bien qu'elle opère, devient sa

force, sa garantie ; vous n'avez plus rien à faire, qu'à gouverner sagement, honorablement, légitimement. N'est-ce pas là ce qui fait vivre avec joie, ce qui fait dormir en paix ? Vous avez à expier de grands torts, à réparer de grands maux ; mais aussi, vous le pouvez ; on ne vous en demande pas davantage aujourd'hui, on vous en tiendra compte demain. On n'a pas seulement besoin de vous laisser faire, on a besoin de vous seconder, et toute autre passion cède à celle-là. Il dépend de vous de faire si bien, d'absorber tellement l'attention, qu'on ne voie plus que ce que vous faites. Tel est l'avantage du grand pouvoir ; comme tout émane de lui, tout lui revient en haine ou en affection ; le moment où il change de système, est celui où toutes les dispositions se renouvellent à son égard. Permettez-moi de jouir moi-même de cet instant d'une pure satisfaction, que la perspective que je vous présente doit élever dans vos cœurs, pour la première fois peut-être.

Mais, la nation, si cruellement délaissée, si odieusement opprimée, si outrageusement méconnue par tous les partis qui se sont emparés d'elle, quelles deviennent ses pensées, ses affections dans cet ordre de choses ras-

surant et prospère, qui s'ouvre à ses regards étonnés ? d'abord elle peut à peine croire à un tel changement ; et bientôt il réveille plus vivement son impétueuse sensibilité. Elle ne savait plus que craindre les événemens, et désespérer des hommes : elle peut se calmer, elle va jouir de son soulagement, et retrouver son activité dans les moyens d'améliorer son sort déplorable. Elle était incurablement aliénée de ses chefs : elle ne voit plus en eux des conquérans et des maîtres, mais des protecteurs et des amis. Elle se retourne vers eux ; et une fois adoptée, elle les adopte à son tour. Je redeviens une nation, dit-elle, par mon gouvernement ; je ne puis rester telle que par mon gouvernement. Je veux qu'il soit fort, puisqu'il redevient juste ; que les hommes qui le remplissent, n'aient plus à me craindre, puisque je ne les crains plus ; qu'ils marchent sans obstacles, sans entraves, à leur but, qui n'est plus que ma restauration. Terrorisme, je ne suis plus réduit à l'affreuse nécessité de t'exterminer de mes propres mains ; mes loix sont enfin revenues à leur destination, et elles suffisent à ma défense. Portes, comme tu le pourras, l'exécration publique ; je me commande à moi-même de ne pas rechercher tes crimes,

crimes passés ; mais saches qu'ils revivront sur chaque tête par le moindre de ses attentats. Sois désormais le mot sinistre de ma langue, et qu'il ne reste de toi que ton nom. Et toi, royalisme non moins absurde, non moins féroce peut-être, que me veux-tu? Tu as répété mes plaintes; mais je n'ai avoué ni tes complots, ni tes plans : éloigne-toi aussi. Je ne livre plus mes destinées à des factions. J'ai mon état actuel à réformer, mon état futur à organiser et à affermir ; c'en est bien assez pour moi aujourd'hui. Respectes mes maux, laisse-m'en chercher les remèdes. Tu reviendras, si tu le veux, plaider devant moi, quand j'aurai du loisir pour t'entendre, quand je n'aurai plus à me défier de l'impression trop favorable que tu trouve dans l'irritation de mes douleurs. Je ne veux plus t'ébranler ailleurs par des soulèvemens ; ne te hazardes plus à des troubles chez moi : je seconderais la sévérité des loix de ma propre colère. Le tems seul peut apprendre aux nations ce que vaut ton système, mis en balance avec le système républicain ; s'ils sont forcés de se repousser, ou s'il leur est bon de se fondre ensemble. Perfectionne ton propre régime, si tu veux qu'il soit qnelque chose devant un autre qui

admet un perfectionnement graduel ; cesse de t'appuyer sur les vieux préjugés ; rapproche-toi des lumières nouvelles, car le temps vient où la destinée de tous les gouvernemens vieux ou nouveaux sera dans l'estime qu'ils obtiendront parmi les sages, et daus le bonheur qu'ils donneront aux peuples. Libre enfin, je ne te flatte ni ne te crains ; car je ne connois plus que les loix, et ne proscrit que les troubles. Je t'impose silence aujourd'hui, et en aucun temps, je ne t'accorderai que le droit de parler à ma raison. Royalisme, écoutes ma dernière parole, acceptes le seul traité sage et utile entre nous ; soumets-toi à ce que tu n'as pu empêcher, à ce que tu ne peux changer. Je veux finir ma révolution ; implores-moi ensuite pour tous les malheureux que ton délaissement universel a dispersés dans le monde entier. J'en jure par mes propres infortunes, je ne serai point sans justice et sans miséricorde pour des ennemis qui se reconcilient. Puissé-je réunir dans mon sein tout ce qui s'appartient par les nœuds les plus intimes, tout ce qui peut m'honorer et me servir ! Tel est mon vœu, tel est ton devoir. Là, éclatera ma générosité ; là, se retrouvera ton honneur. Et vous, chefs de ma république, d'une ré-

publique enfin garantie par la raison générale; marchez en avant, je vous suivrai par-tout où vous me montrerez la sûreté, le bonheur et la gloire.

C'est dans ce meilleur état de choses, dans ce nouveau cours des dispositions publiques, que s'ouvrent les assemblées primaires et les corps électoraux. Voyez encore ici comme tout est changé !

Quelles intrigues, quelles machinations pourraient encore être tentées, ou par le parti conventionnel ou par le gouvernement ? de quel intérêt pourraient-elles partir ? à quel but pourraient-elles se diriger ? Le parti conventionnel et le gouvernement n'ont plus qu'un intérêt, qu'un but ; le bien, le contentement du peuple, et ses meilleurs choix Ses meilleurs choix naissent de la nouvelle marche qu'on a adoptée. Cette haine sourde contre les gouvernans, cette sombre défiance envers eux, le besoin de se mettre en défense contre leurs desseins et leurs entreprises, tous ces moyens de trouble, toutes ces causes des factions disparaissent. La masse du peuple s'attache à la constitution comme on s'attache à sa propriété ; elle ne voit que des ennemis dans

ceux qui voudraient la jetter hors de sa propre maison, la faire errer encore dans des déserts, pour lui en faire retrouver une autre. L'opinion nationale est fixée par le plus puissant des sentimens, celui de sa conservation, et par le besoin non moins impérieux de marcher avec son gouvernement ; on se rassure, on espère, on veut aider au bien public ; chaque intérêt s'y rattache ; un esprit public commence ; il se nourrit même des affections contraires, qui ont seules éclaté jusqu'ici. Toutes les affections propres aux tems de troubles, se sont remuées ; une grande activité s'annonce pour prendre part aux élections prochaines. Elle ne se perd pas, mais s'améliore des principes nouveaux qu'elle reçoit.

On a à réélire des députés conventionnels. C'est une opération longue, compliquée; mais avec quelle satisfaction on en dévore l'ennui et la fatigue ! elle les rend au peuple, elle les arrache à leur systême de faction gouvernante; elle ne les attache plus qu'à la restauration publique ; elle leur donne un meilleur titre pour y concourir plus efficacément.

Beaucoup d'entre eux sont plus connus et plus estimés dans le corps législatif que dans les départemens. Eh ! bien, le corps législa-

tif deviendra corps électoral à son tour ; il réparera les omissions des élections populaires ou leurs doubles emplois ; il en fera le supplément comme l'année dernière. C'est une assez bisarre chose que ce corps électoral de France ! mais il devient particulèrement utile, et même il est nécessaire dans cette organisation provisoire ; et il a pour lui l'exemple d'une mesure déjà une fois exécutée.

Je conçois un moyen de tout abréger, et pour les corps électoraux, et pour le corps législatif ; c'est de tout préparer, de tout concerter d'avance. Tout doit ici se rapporter à un plan de conciliation. Loin d'ici tout esprit de haine, toute animosité de parti, tout projet d'humilier des malheureux, même de frapper des coupables. Ces viles passions ne peuvent-elles une fois se taire devant le bien public ? Députés ci-devant conventionnels, députés du tiers nouveau, réunissez-vous dans des conférences amicales ; point d'intrigues, point de mystères dans tout ceci ; dites-vous les uns aux autres ce que vous voulez faire, et que tous connaissent ce qui doit accorder tous.

Il est des conventionnels qui ne désirent que leur retraite ; mais sans doute ils voudront l'honneur de la réélection. Qu'ils l'obtiennent

par leurs propres droits, et même par votre recommandation ; mais sachez leur nombre, et désignez ceux par qui vous voudriez les faire remplacer.

Il en est qui ne peuvent être préférés à d'autres. Mais il est des places dans le gouvernement ou dans les départemens, auxquelles ils sont propres et qui leur conviennent; favorisez-les de vos vœux, et qu'ils se retirent sans avoir à se plaindre, puisqu'ils ne pourront plus, et sans doute qu'ils ne voudront plus se faire craindre. C'est ainsi qu'on regagne des hommes ennemis, malgré eux, de la paix publique ; c'est ainsi qu'on consolide la paix publique.

Il en est que l'on nommerait par-tout ; ce n'est pas seulement là le droit du mérite, c'est encore l'avantage de la célébrité ; mais il nuit à d'autres ; mais c'est ce qui allonge et rend sans effet, pour la masse des nominations, les opérations des corps électoraux ; faites vous-mêmes votre présentation, votre liste pour chaque département ; que chaque députation la fasse connaître ; et tout cela avec autant de franchise dans votre conduite, qu'il y a de pureté dans votre intention.

J'oserais sur-tout recommander ce qui est le

plus dans les principes de justice et de générosité que vous professez. N'excluez pas tels de vos collègues dont les opinions vous ont choqués, dont les opinions ont excité la réprobation des hommes éclairés, dont la conduite a été funeste et peut-être coupable. Adoptez cette grande règle, de ne jamais juger les hommes en déhors des circonstances où ils étaient placés, des passions accidentelles qu'ils tiraient de leur situation. Le caractère privé, les lumières, les talens ; voilà ce qui reste à chacun, après les égaremens d'une longue révolution ; voilà ce qui le ramène au bien, ce qui fait que tel qui ne s'est signalé que par de grands écarts, peut se réhabiliter dans l'estime publique par de grands services. Nous en avons eu des exemples depuis le 9 thermidor. Pourquoi n'en retrouverions-nous pas un plus grand nombre et de mieux soutenus, après le renouvellement de germinal ? ne nous privez pas nous-mêmes de l'heureux droit de recevoir des expiations individuelles, et de les payer par les signes de la satisfaction générale.

Vos listes faites nécessairement dans un esprit plus sage, sur un plan uniforme, dans la combinaison de préparer l'harmonie des par-

ties hétérogènes d'un même corps législatif, seront un service pour la chose publique, et un secours pour les assemblées électorales, dont elles obtiendront toute la déférence.

Je ne sais s'il est un moyen plus simple de faire entre vous la pacification des partis, de mieux récompenser le mérite, de rendre les sacrifices moins onéreux et plus honorables, de mieux prévenir tous les troubles, en désarmant tous ceux dont la mauvaise situation et les faux intérêts pourraient les exciter.

Il ne vous resterait plus, pour completter tout le système des biens renfermés dans cette préférence de la réélection, qu'à prendre et à exercer, sur l'élection directe, l'influence qui vous appartient et la seule digne de vous. Je voudrais que cette modification des décrets fut annoncée au directoire par un message; qu'elle fut transmise au peuple par une proclamation du directoire, et que d'après le message même, la proclamation traçât les principes et les vues qui doivent animer et diriger le peuple dans ses choix. Ah! n'en doutez plus, dans de telles circonstances, la voix de la représentation nationale et du gouvernement national, serait pour le peuple, la voix de la raison et l'inspiration de sa cons-

cience. Elle déjouerait toutes les cabales, prévaudrait sur toutes les insinuations perfides, et disperserait, loin de la confiance du peuple, tous les partisans publics et secrets de ces conjurations sans cesse renaissantes, et qui tiennent bien moins de la méchanceté des hommes, que de la situation où nous sommes tous placés.

Cette direction de l'esprit public par l'autorité publique aurait sur-tout le plus heureux effet, si pleine de justice et de modération, elle rendait un hommage solemnel aux vertus, aux lumières, aux services, au patriotisme d'un grand nombre de ces hommes que les horreurs, plutôt que les principes de la révolution ont aliénés d'elle; et si elle annonçait tout ce que le peuple peut attendre particulièrement de ceux qui se dévouèrent autrefois à la révolution avec tant de bonne foi, tant de zéle, qui l'honorèrent de tant de talens et de vertus, et dans le cœur desquels ses désastres ont mis à jamais une douleur plus profonde, une douleur, qui ne peut tenir du remords, mais qui s'irrite de la connaissance tardive et infructueuse de beaucoup de fautes.

Quant au tirage au sort, appliqué au direc-

toire, j'ai déjà observé qu'il me paraissait moins blesser les principes; j'ajoute ici qu'il est moins facile d'y substituer la réélection. Il est bien différent d'extraire un tiers de deux tiers, ou de réélire quatre fonctionnaires pour en laisser un cinquième hors de place. La nature des choses aussi change tout en ce point. Dans l'un des pouvoirs est l'inviolabilité, dans l'autre la responsabilité. L'un exerce la surveillance nationale, l'autre la supporte. Mais j'avoue que dans les combinaisons de circonstance, la fin d'une loi me parait ce qu'on doit respecter, le moyen, ce qu'on peut changer. Que veut-ici la loi? le renouvellement d'un membre du directoire. Eh! bien, si l'un deux, de concert avec les autres veut se retirer, tout n'est-il pas rempli? Que les hommes s'arrangent par-tout où ils le pourront, et que le bien se fasse le plus possible avec leur consentement; voilà ce que je mets par-dessus tout dans ce temps où chacun s'est fait du pouvoir un azyle; où chacun cherche son indemnité, et met à ce prix son concours au bien public. Tâchons de gagner un meilleur tems; mais pour cela, soumettons nous aux habitudes et aux abus de celui-ci.

Dans cette hypothèse, dont je considère tous les événemens, et où vos ames se complaisent peut-être autant que la mienne, prolongeons nos regards jusques au dernier spectacle qu'elle peut nous offrir, celui du corps législatif renouvellé.

Là, tout se développe, tout s'accomplit. Tout dépend dans ces évènemens des circonstances qui les ont précédé, des impressions qui y ont été reçues et données, de l'esprit qui s'y est manifesté. En fut-il jamais de plus favorable !

Une pacification s'est faite ou s'achève entre les partis. Tout s'est détaché du mal, ramené vers le bien. Ce n'est plus la crainte et la haine qui sont entre les gouvernans et les gouvernés; elles n'étaient que le produit d'une fausse position. Leur position actuelle est ce qu'elle doit être; elle a rappelé entre eux la déférence d'un côté, la confiance de l'autre. Ce n'est pas la constitution d'une part, et de l'autre la loi de Brumaire qui se sont choquées dans les élections; la constitution avait repoussé son ennemie et a régné seule dans son domaine principal. Il n'est pas venu des hommes tarés du fond de nos conquêtes, et des hommes plus tarés encore ne se disent

pas les députés de nos colonies. La liberté n'a pas baissé ses regards, pour n'être pas choquée d'un appareil militaire autour d'elle. La corruption n'a souillé ni la pensée de celui qui eut pu la tenter, ni la conscience de celui qui aurait pu s'y prêter. Partout on a adopté la constitution pour ralliement; partout elle a été le signalement de ceux qui ne voulaient que le salut de la patrie. L'intérêt public et le sentiment de la gloire que des représentés tirent de celle des représentans, ont dicté et le choix de ceux qu'on n'avait qu'à réélire, et celui de ceux qu'on élisait entre tous.

Voilà encore dans le même corps deux parties distinctes; mais c'est un avantage, plus qu'une irrégularité. Même intérêt, mêmes principes, même but entre elles.

Chacune d'elles, en concourant à la destination de l'autre, en remplira mieux la sienne propre.

Le tiers conventionnel veille sur la constitution, qu'on ne veut pas renverser, mais qu'on pourrait ébranler par les écarts d'une amélioration prématurée. Il est secondé particulièrement par celui qui en a déjà l'habitude, et qui en a pu mieux étudier le système. Le

nouveau tiers à apporté des talens d'administration, des vues de législation , tous les malheurs, mais aussi toutes les espérances du peuple ; il communique un mouvement nouveau qu'il vient de prendre dans les réunions du peuple , vers une complette restauration publique. Se confondant avec les autres , il les enrichit de ce qui lui est propre, et s'enrichit lui-même de leur expérience. Tous ensemble forment la composition la mieux combinée pour éviter ce qui est à craindre, pour bien commencer et bien finir tout ce qui est à faire.

Le directoire aussi a reçu un nouveau membre ; mais il n'a pas à se tenir en garde sur l'ascendant de ce nouveau membre. Plus il a de mérite, plus il a de poids personnel , mieux il lui convient. Il est enfin le gouvernement de la république, il n'appartient qu'à elle ; il a sa garantie, comme sa responsabilité, dans la constitution. Le corps législatif le rétient dans ses devoirs ; mais aussi il le soutient dans ses droits. On s'impose silence sur le passé, parce que l'examen du passé n'est qu'une source de discordes et de convulsions. Le passé appartenait à l'erreur ; le présent ne se règle plus que sur la vérité.

Cependant si des souvenirs trop amers amenaient des attaques funestes, une grande portion du corps législatif est là, pour s'interposer, et pour repousser vers un meilleur but.

Objections et réponses.

Faut-il, citoyens, exigez-vous de moi que je réfute les objections qui s'élèvent contre l'admission de mon plan ? J'ai déjà annoncé que j'en étais peu frappé, peu intimidé ; que je n'y voyais guères que des fins de non-recevoir de palais, moyens de chicane, quand loin de naître des loix, elles ne sont que des entraves à la véritable exécution des loix. Et cette conviction n'est en moi ni préoccupation de ma pensée, ni présomption sur son succès. C'est dans le fond de la chose même qu'il faut me combattre. Là, je conçois une discussion approfondie ; et loin de la repousser, je la provoque moi-même.

Cependant parmi ces genres d'objections qui me touchent peu, il en est une qui tient, sinon à la chose que je respecte le plus, du moins à son nom qu'on applique ici ; c'est la seule sur laquelle je m'arrêterai.

Ces loix des 5 et 13 fructidor, dont vous

voulez modifier une disposition, ont été déclarées constitutionnelles. De plus, elles ont été faites, acceptées, promulguées dans un ordre de circonstances qui n'existent plus; et elles ne pourraient recevoir une altération que par les mêmes pouvoirs qui avaient concouru à leur formation. Elles sont nées de la convention, revêtue de toute la puissance constituante; elles furent accolées à la présentation de la constitution, comme son moyen organique; présentées aux assemblées primaires dans leur état de souveraineté absolue, délibérant sur la constitution même, et maîtresses de déclarer que la constitution serait ou ne serait pas la loi supréme, le principe, la régle et le frein de toutes les autorités.

Tout se constituait alors, tout se réglait; aujourd'hui tout est constitué et réglé. Il n'y a plus de convention pour proposer; plus de souverain en exercice pour accepter. Le corps législatif n'a plus qu'à se soumettre à des loix qui ont prescrit sa composition. Les assemblées primaires ne sont plus que des corps électifs; elles ne délibèrent plus sur les loix; elles ne font plus que les nominations silencieuses que la constitution leur délégue.

Tout ce langage est imposant , solemnel , participe de l'empire et de l'absolu de la loi ; mais heureusement il est vuide de sens, parce qu'il porte à faux. C'était l'usage de la convention d'employer l'autorité et la séduction des grands mots ; mais les choses restent ce qu'elles sont par elles-mêmes , indépendamment des noms qu'on leur donne.

Qu'entendons-nous par une constitution ? n'est-ce pas la loi suprême qu'un peuple s'est faite ou a reçue , et dont l'empire commence immédiatement du jour de sa promulgation ? Que règle-t-elle de sa nature ? tous les objets qu'elle embrasse , et cela jusques au moment où elle sera changée, par les seuls moyens qu'elle-même indique et prépare. Elle est la loi des temps à venir , et non des circonstances qui passent. Tout ce qui concourt à l'établir, va à sa fin , mais ne peut faire partie d'elle-même. Tout ce qui va à cette fin , est bon , et doit être religieusement gardé. Tout ce qui contrarierait cette fin , est mauvais , et peut être réformé par les parties qui jouent dans l'ordre régulier qu'elle a fondé. Ce serait une étrange chose , que d'être forcé de lui nuire par une superstitieuse soumission à un statut qui est en dehors d'elle ! Qu'a fait la convention , lorsqu'elle a voulu

voulu organiser l'établissement constitutionnel ? elle n'a pas regardé la prolongation de pouvoirs de deux tiers de ses membres dans le nouveau corps législatif, comme une régle du renouvellement annuel. Elle a réglé cette prolongation, mais par un décret séparé, lequel n'a eu force de loi, que par l'acceptation réelle ou présumée du peuple entier. Ce décret n'est donc, et n'a pu être qu'un réglement de circonstance, qu'une organisation provisoire, propre à préparer, à assurer la régularité de la constitution, mais qui l'enfreint par le service même qu'il lui rend ; car, le corps législatif ne sera vraiement dans la constitution, qu'à l'époque où l'exécution de ce réglement étant consommée, il n'aura plus que des membres élus dans toutes les formes constitutionnelles. Ces décrets sont donc hors de la constitution, non seulement en ce qu'ils existent par une sanction séparée, mais encore en ce qu'ils la dérégularisent elle-même. Ils ne se rapportent pas à elle, mais à leur fin particulière. Sous cet aspect, que restent donc les décrets ? un arrangement proposé par la convention, admis par le peuple : ils sont tout cela, et c'est bien assez ; mais ils ne sont rien

de plus ; c'est une véritable dénaturalisation des mots, que de les appeller constitutionnels.

Il n'y a plus de convention d'une part, ni de souverain en activité, pour y changer quelque chose, à la bonne heure. Mais il reste le corps législatif, pour voir si tout est bon, juste, sage et utile dans ces décrets ; pour voir s'ils ne peuvent pas être exécutés dans un sens qui aille mieux à leur fin, qui entre mieux dans leur esprit ; pour y supprimer une violation de tous les principes, et y reprendre un mode d'exécution, lequel y est tracé, lequel a déjà eu lieu. Mais, il reste le peuple, non pas pour en délibérer, mais pour adopter ce changement par l'heureuse fatigue qu'il donnera à ses corps électoraux, qui en recevront tacitement la loi particulière ; pour se féliciter de ce moyen de rapprochement avec les représentans à réélire ; d'un moyen mieux combiné de lui garantir sa constitution.

De quoi s'agit-il ici ? est-ce d'une loi durable, dont vous altérez le sens et la lettre ? non, mais d'un réglement dont vous accomplissez le dernier acte. Lui portez-vous une atteinte quelconque ? non, car vous le laissez tel qu'il est. Seulement, de deux modes d'exécution qu'il renferme, vous préférez à celui

qui est malfaisant et bisarre, celui qui est conciliant et utile ; à celui qui viole tous les principes, celui qui s'en rapproche ; celui qui va au but, à celui qui s'en écarte ; celui qui a déjà été exécuté, à celui qu'il y aurait tant de dangers et d'injustice à exécuter.

Où se trouverait ici la violation, l'inconvénient, la difficulté, le grief quelconque ? d'où viendrait une réclamation ? De la constitution ? elle voit revenir par ceci les principes et les règles qui lui sont propres ; elle retrouve de meilleurs gardiens, des gardiens soutenus d'une mission renouvellée, et renforcés d'une marque de l'estime publique. Des décrets même ? on les exécute encore ; on les exécute mieux. De l'intérêt du peuple ? il rentre dans un droit qu'avec un peu de réflexion il n'eût jamais consenti à aliéner. De sa volonté déclarée ? sa déclaration particulière sur cet objet, n'a existé nulle part ; et il en déclare une plus sensée, lorsqu'il consent à ce changement et qu'il s'en félicite. Des conventionnels à réélire ? mais ce n'est pas ce qui leur convient, qu'ils doivent faire et vouloir, c'est ce qui convient au peuple ; mais, en reprenant un devoir envers le peuple, ils rentrent dans leur plus beau droit ; mais,

ce qu'ils ont consenti, parce qu'ils ne songeaient pas à ce qu'ils faisaient, ils n'y consentent plus actuellement qu'ils y ont songé.

Il faut que j'en convienne, j'éprouve une sorte de pudeur à prouver qu'ils sont libres de mieux exécuter leurs décrets de réélection, à des législateurs qui ne se sont pas cru enchaînés pour attenter aux premiers principes de la constitution, par la loi du 3 brumaire, passée dans la convention, et par une ratification et une extension de cette loi révoltante, passée dans les deux branches du corps législatif. Vous n'avez pas de scrupules, quand il faut ôter au peuple ses droits ! ils ne vous reviendraient que quand il faut les lui rendre ! Commencez par avoir du bon sens, si vous voulez nous faire croire à votre bonne-foi. Ne vous soumettez qu'à la constitution, et vous distinguerez bientôt ce qu'elle vous défend de ce qu'elle vous permet ; et si vous ne vous gouvernez que par votre *montagne*, ne nous parlez plus de votre conscience.

Intérêt du directoire de prendre une part active dans le changement proposé.

J'arrive à votre part dans l'opération que je propose, directeurs de la république ; et ici je dois commencer par une objection bien autrement légale que celle que je viens de détruire. En supposant que vous adoptiez les principes et les vues de mon plan, vous n'avez ici que votre desir à témoigner, vos raisons à alléguer, votre influence personnelle à exercer. Votre autorité ne peut y intervenir, l'exercice de vos fonctions ne s'y place pas. Les élections, l'organisation du corps législatif, la modification d'une loi sur ces objets, sont ce qui vous est le plus étranger, ce qui est le plus rigoureusement réservé au corps législatif. Un message ici, serait plus qu'une inconvenance, plus qu'une inconstitutionalité ; il serait un scandale, un attentat d'un pouvoir sur un autre. Voilà ce que vous pensez, ce que vous me répondez; et je déclare que vous devez dire et penser cela.

Eh bien, c'est tout cela que je vous demande; je vous demande et toute votre influence personnelle, et votre intervention officielle.

Telle est la bisarrerie de nos circonstances ; tel est, dans notre état actuel, le déplacement de tous les rapports, le bouleversement de toutes les règles ; telle est l'urgence des maux et des remèdes, que, dans l'admission de mon plan, ce serait à vous qu'il appartiendrait de le préparer, de le provoquer, d'en entraîner le succès. Heureusement qu'en concevant une telle marche, je puis me rassurer sur un tel exemple, par l'impossibilité, qu'une fois sortis d'une situation unique, nous puissions retomber dans des voies pareilles. Mais, je l'avoue, je ne sais que prendre les choses comme je les trouve, et opérer par les moyens qui leur sont propres.

C'est ici une pacification des partis, une réconciliation du grand corps de l'état avec tout le corps du gouvernement ; c'est un renouvellement de principes ; c'est la conversion d'une marche dans une autre ; j'emploierai ici, dans un sens favorable, un mot odieux, c'est encore une révolution, mais la meilleure et la dernière : c'est une chose forte, inattendue; extraordinaire. Il faut qu'elle se fasse, elle ne peut se faire que d'une manière forte, inattendue, extraordinaire.

Le gouvernement fut entraîné au mal par

des circonstances antérieures à lui, par un système qui lui fut donné, par une impulsion dont il ne sut pas s'affranchir. Il a eu le malheur de démériter de l'estime et de la confiance publique. Il faut que le bien où il est ramené, le meilleur plan qu'il adopte, l'heureux mouvement qu'il veut donner à tout le corps politique, parte de lui, pour revenir complettement à lui. C'est lui qui a la responsabilité des maux que le peuple a supportés; il faut qu'il ait l'honneur des soulagemens dont il ouvre la source. Il faut que par un grand acte, il se réinstalle dans ses fonctions, que par une seule démarche il reconquierre de ses propres mains tout ce qu'il a perdu.

Voici une autre formation du tiers conventionnel; il faut un lien particulier entre ce tiers conventionnel plus heureusement organisé, plus dignement placé dans cette nouvelle mission; il est bon que cette portion du corps législatif doive cette meilleure position au gouvernement.

Voici une grande chose à opérer dans un tems très-court; il faut qu'on jette un seul regard sur la situation où l'on est, et qu'on se décide; qu'on éprouve un beau sentiment et qu'on s'y abandonne. On ne balancera plus

dès qu'on verra décidée l'autorité par laquelle on a l'habitude de tout faire.

Voici la plus importante, la seule belle résolution que le parti dominant de la révolution ait jamais prise ; il s'agit d'attacher son sort au salut de la France, en se brisant lui-même. Il convient qu'elle lui soit inspirée par ceux qu'il a adoptés pour ses chefs.

Ce n'est pas seulement la substitution du tirage au sort qu'il faut voir ici ; c'est tout ce qui s'y joint, c'est tout ce qui en résulte ; la suppression de la loi de Brumaire, la suspension des élections de la Belgique et des colonies, la pleine liberté des élections, par la discipline militaire propre à ce tems, l'éloignement de toute influence factieuse, de quelque part qu'elle vienne, dans quel sens qu'elle soit, la meilleure direction vers les plus dignes choix. Tous ces accessoires de mon plan en sont des parties intégrantes. Qui peut mieux saisir cet ensemble, en prévoir les grands et beaux effets, que le gouvernement ? qui peut mieux préparer, mieux garantir la double fidélité des représentés et des représentans, dans ce traité de paix et d'union, que le gouvernement, placé au centre des affaires, des

agitations, des maux et des dangers, dont il veut poser le terme ou changer le cours ?

Magistrats suprêmes de la république, vous avez été jettés hors des règles pour le mal ; sortez-en encore pour le bien. Une fois replacés dans l'enceinte de votre pouvoir, vous vous y renfermerez à jamais. Mais, avant tout, donnez-vous cette heureuse position.

Si le corps législatif s'emparait le premier de cette idée, s'il vous prévenait, hâtez-vou du moins de concourir à cet ouvrage et d'en prendre votre part ; car c'est vous particulièrement qui avez besoin de vous en approprier et les avantages et l'honneur. C'est un conseil que je tire de l'étude de votre position actuelle ; c'est une vue qui entre dans le plan que je vous propose.

Considérations générales et dernières.

Ici se termine cette longue discussion que je vous soumets sous ces deux aspects de chefs du gouvernement et de chefs du parti conventionnel, où la situation des choses en France, et votre système de conduite, m'ont forcé de vous envisager. J'ai encore quelques considérations à vous offrir ; accordez-moi encore quelques minutes de votre attention.

Mais avant de la fixer sur le résultat de cet écrit, souffrez une explication sur la manière dont il est rédigé, nécessaire à la pleine persuasion des motifs qui m'animent, et à l'adoption de mes pensées.

A mesure que j'avançais dans cet ouvrage, je m'apercevais que personne n'avait encore dit à votre parti la vérité avec aussi peu de déguisement et de ménagement; que je paraissais lui dire de préférence, celles qu'aucun homme n'entend sans colère; que j'insistais particulièrement sur celles qu'un parti, qui a toujours triomphé jusqu'ici, est le plus éloigné d'accueillir. Il se croit fort, je lui prouve qu'il est faible. Il se croit habile, je lui prouve qu'il a manqué, avec une folie qui le caractérise, tous les moyens de se relever de l'horreur même des crimes dont il a à jamais déshonoré sa domination. Il ne compte plus que sur son audace et son opiniatreté, dans les voies qui lui sont propres; je lui prouve que cette audace et cette opiniatreté l'éloignent de son but, et n'offrent que le désespoir dans la peur, la fureur dans la défaillance de ses forces, et le continuel oubli de ses vraies ressources dans le continuel abus de ses dernières ressources. L'emportement avec

lequel il conçoit et fait tout, est le trait principal d'un orgueil intraitable; et il en venu au point de se faire un titre de domination, de tout ce qu'il a d'effréné; il se laissera facilement reprocher tous les crimes, mais il ne souffrira pas patiemment qu'on ne croye, ni au génie de ses conceptions, ni à la puissance de ses moyens. Cependant je veux sincèrement le servir, je veux le rattacher au bien, je veux le sauver avec la chose publique; c'est par lui-même que je veux la sauver. Quelle funeste contradiction donc dans mon but et dans ma marche? j'offense ceux que je veux gagner, j'irrite ceux que je veux appaiser, je rends odieux le service que j'offre, et avec une vue modérée, je ne provoque qu'à de nouveaux emportemens? Où me suis-je donc laissé égarer? comment n'ai je pu rester fidèle à ma propre direction, et garder quelque accord entre mes pensées et mes paroles? est-il vrai que nous ne pouvons nous rapprocher par la raison, sans nous repousser par nos passions, et n'en suis-je pas encore un triste exemple?

Je conçois d'autant plus ce reproche, que je l'avais prévu; qu'il tient à la fois à des convenances anciennes, dont heureusement nous

n'avons pas encore perdu tout-à-fait le souvenir, et à l'expérience journalière du redoublement d'animosité entre les partis, par le ton dont ils se traitent. Mais en estimant le motif de ce reproche, je n'ai pas cru qu'il put s'appliquer ici; et sans vouloir le braver, j'ai cru devoir m'en affranchir. Ce ne sont pas seulement la nation et le gouvernement qui sont dans une situation singulière, ce sont encore les écrivains; nous sommes hors de l'empire des bienséances, comme hors de celui des loix. C'est ce que j'ai apperçu et senti; et c'est de dessein délibéré que j'ai pris le ton qui domine dans cet ouvrage; la manière et le fond en ont été combinés ensemble, et dans mes vues étaient nécessaires l'une à l'autre. Je proteste d'avance contre l'exemple de ce que je fais, et je croirais la raison et la décence perdues dans tout pays où l'on parlerait avec une aussi cruelle sincérité, à un gouvernement régulier, en lui offrant des vues sur le bien qu'on lui demande. Mais tel n'est point le parti qui nous domine aujourd'hui. Il s'agit plutôt de le frapper de ses dangers, que d'encourager sa présomption par de timides ménagemens; il s'agit de l'arracher à toutes ses erreurs par toutes les vérités; de combattre

ses passions par ses intérêts, et de contenir ses passions même, par le seul point d'arrêt qu'elles puissent connaître, la manifestation des attentats qu'elles oseraient concevoir, et le calcul des chances qu'elles oseraient courir.

J'ai du m'efforcer de n'avoir pas une pensée, de n'éprouver pas un mouvement de l'ame, qui ne se rapportât à mon intention, et qui ne put concourir à mon but. Mais j'étais placé entre les outrages de la nation et les fureurs d'un parti. Pouvais-je prendre la défense de mon pays, sans la fierté de la cause publique, et dénoncer à leurs propres auteurs tant de crimes insensés, sans les peindre de leurs vraies couleurs? Avec un parti qui ne veut croire qu'à des sentimens de vengeance envers lui, à quoi eut servi d'adoucir la vérité? Je ne lui ai parlé que d'un intérêt public, propre à calmer et la haine qu'il craint, et la défiance qui l'égare. C'est le seul lien entre les hommes qui ne se rapprochent pas du fond du cœur; c'est le plus puissant entre tous. C'est sur cet intérêt que j'ai construit mon système; c'est lui que je veux substituer à des sentimens aveugles et violens; c'est lui que j'ai expliqué aux deux parties que je veux accorder. Il m'a

semblé que c'était avec toutes les preuves d'une entière sincérité, qu'on devait tracer les conditions d'un pareil traité. J'ai puisé toute ma politique dans mon caractère, qui me porte à tout produire au dehors dans mes idées et mes sentimens, à ne garder aucune arrière-pensée. J'ai voulu penser tout haut, et devant vous, chefs de la république, à qui je dois tout le respect qui se concilie avec la profession de la vérité, et devant tous les hommes de votre parti, qui ne repoussent pas la raison par une incurable antipathie. Ne pouvant leur être agréable, j'ai voulu au moins ne pas leur être suspect, à force de franchise. S'il en était un à qui il plut de trouver que je veux renverser le gouvernement, et que la haine a envénimé ma censure; mon livre à la main, et devant tout esprit sain et posé, je pourais lui répondre : homme sans justice et sans raison, je n'ai pu dire que je t'aimais; mais j'ai prouvé que j'aimais assez mon pays, pour vouloir rapprocher tes intérêts des siens; c'est toi, qui veux te perdre; c'est moi qui veux te servir. Affirmes, si tu veux, le contraire; il en résultera seulement que tu parles sans bonne foi, ou que tu as mis une absurdité de plus dans ta tête.

Sans cesse tourmenté des désastres de la révolution, sans cesse elle a exercé ma pensée au milieu de l'impuissance de ma situation et de la nullité de mes moyens. Sans cesse j'ai médité chacun de ses périodes, pour y deméler une opération possible, par laquelle on put la fixer. Sans cesse j'en ai vu qui naissaient des circonstances mémes, et sans cesse j'ai vu qu'on ne savait pas les concevoir, ou qu'on ne voulait pas les saisir. Obtenir par un livre ce qui n'appartient qu'à la résolution des hommes publics, est peut-être une entreprise insensée. Je me suis dit cela tout aussi bien qu'un autre. Mais me faisant un espoir de la seule conviction de la facilité de mon plan, j'ai voulu une fois essayer ce que pouvait la raison d'un bon citoyen dans les crises nationales, et je me suis imposé cette tâche, comme un service particulier que je serais appelé à rendre à ma patrie.

D'où ai-je tiré le plan que je présente? De la situation des choses. La révolution qui a tout dévoré autour d'elle, s'est dévorée elle même; mais c'est un feu qui renait de ses propres cendres. Si on s'y prend bien, il s'éteint à jamais; si on s'y prend mal, de

nouveaux incendies en peuvent sortir. Mais toujours est-il vrai que la révolution est maniable aujourd'hui, qu'elle dépend de ceux qui la régissent, et même de ceux qui la méditent. Sa fin est favorisée par l'épuisement général, et même par les dispositions de tous les partis. Seulement aucun ne veut en être spécialement la dernière victime. Elle a produit un système de loix où chacun, n'était ses inquiétudes et ses souffrances, avouerait qu'on peut se reposer et vivre en paix. C'est le seul point d'arrêt possible; c'est encore le seul point de départ qu'il serait sage et honnête d'admettre. Pourquoi donc, avec tant de puissance dans les intérêts et même dans les affections, la constitution ne s'affermit-elle pas ? C'est que ce n'est pas elle qu'on voit en elle ; c'est d'une part, la révolution, et de l'autre, la contre-révolution. Pourquoi ne voit-on en elle que ces deux monstres qu'elle est destinée à anéantir? parce qu'on s'y comporte mal. Pourquoi s'y comporte-t-on mal? parce qu'on y est mal entré. Comment fallait-il y entrer? Par la pacification anticipée des partis qui devaient s'y former. Comment la sagesse pourrait-elle s'en emparer ? Encore et toujours par la pacification des partis. Qui peut l'opérer,

l'arranger,

l'arranger, la consolider ? Le parti qui possède le gouvernement. Mais c'est celui qui en paraît le plus éloigné ? C'est pourtant celui qui y a le plus d'intérêt; car si elle ne se fait par lui, elle ne pourra plus se faire que contre lui. Mais il n'a plus la confiance de la nation ? Il peut la récouvrer, en manifestant d'autres intentions, et en donnant des gages irrécusables. Mais il se croit en mesure de prolonger sa domination ? Un tel genre de domination n'ayant point de base dans la puissance des choses, n'étant plus soutenu d'aucun prestige, ayant déjà trop duré pour durer encore, ne peut être embrassé que parce qu'il y a au monde de plus fou et de plus dangereux, la peur et le désespoir. Otons donc à ces hommes cette double frénésie, avec laquelle ils peuvent nous faire tant de mal aujourd'hui, et l'expier demain par le contre-coup des fléaux qu'ils peuvent déchaîner. Comment les ramener à leur raison ? En leur expliquant les motifs secrets qui les égarent. Comment les gagner au changement que je leur demande ? En leur en donnant à eux-mêmes l'action. Où trouverai-je un moyen par lequel ils puissent opérer ? Il est dans l'organisation même de leur domination. Ce

tirage au sort les a posés à faux dans l'ordre de choses où ils existent ; que leur réélection leur rende l'à-plomb qui leur est nécessaire. Alors tous les biens que je leur demande deviennent leur appui, comme aujourd'hui tous les maux qu'ils font sont leurs ressources ; et c'est ainsi que cette substitution de la réélection au tirage au sort, qui paraît à elle seule un système, ne fait que jouer dans un plus grand système ; elle n'est plus un but, elle n'est qu'un moyen.

Pour opérer un mouvement pareil et dans un parti dominant, et dans une nation opprimée et aliénée, il faut les prendre par des intérêts qui leur soient bien sensibles, par les passions mêmes qui les entraînent. Pour qu'un pareil traité puisse se conclure, il faut une base solide, une base convenue, sur laquelle on puisse l'appuyer. J'ai écarté un moment l'empire trop ordinaire des petites idées, lesquelles repoussent toute chose qui les surpasse ; des petites révoltes de l'amour-propre, qui ne souffre pas aisément qu'on ne lui laisse qu'à marcher dans une voie tracée ; de l'esprit de routine, qui s'effraye de tout ce qui dérange une marche où la paresse se repose ; de tous ces fantômes qu'on voit dans une chose facile,

tant qu'on répugne à la faire, et qui disparaissent, dès qu'on est résolu à l'entreprendre. Pour me livrer à une grande espérance, il m'a suffi de lui trouver de grands mobiles.

J'ai interrogé la position de toutes les parties que j'avais à persuader ; et de tous côtés j'en ai vu surgir tout ce qui pouvait le mieux préparer et assurer mon plan.

Vous, conventionnels de tous les bords et de tous les esprits, car il y a entre vous quelque chose de commun ; qui êtes-vous ? où êtes-vous ? où allez-vous ? vous avez tout surmonté, ou plutôt vous avez tout brisé. Tout est à vous : vous êtes le gouvernement, la puissance, la France en tant que corps politique ; vous êtes quelque chose de plus encore, la révolution même. Jamais une faction fut-elle revêtue de plus de force ? Tout est à vous, hors les affections, hors l'estime, hors la confiance, hors le respect. Cette autre espèce de force gouvernante, vous n'en avez plus nulle part ; et vous ne paraissez songer qu'à vous en passer. Mais, on ne s'en passe pas ; on ne la supplée par rien ; on en éprouve tous les jours davantage la nécessité, à mesure qu'on s'en éloigne davantage. Là est votre danger, un danger égal à votre force. Usez de tous vos moyens ; vous ferez, si cela

vous plaît, des maux terribles. Mais, que tirerez-vous de ces maux ? encore et toujours de plus cruelles anxiétés, des périls plus certains, une catastrophe plus affreuse. Ah! profitez plutôt des avantages de votre position, pour vous faire des droits de vos services, et affermir la puissance que vous avez encore par ce ralliement qui peut seul vous la conserver! Il est contre la nature des choses, que le parti dominant reste à part de la société, dont il a l'empire. Ce terme de l'ambition des factions, est celui où elles renoncent aux crimes, parce qu'elles ont de meilleurs interêts. C'est alors qu'elles perdent leur aspérité, leur violence, leur immoralité ; elles se nationalisent, elles quittent leur propre esprit, pour prendre celui du corps à la tête duquel elles se voient ; elles veulent être considérées, défendues par les intérêts et les affections même, que n'aguère elles brisoient sans pitié. Ayant bien des choses à expier, elles ont aussi bien des soulagemens à accorder ; ayant à mériter la domination qu'elles ont usurpée, il faut qu'elles fassent de grands biens, qu'elles impriment, par l'étonnement d'une belle conduite, ce respect que repoussent tous les souvenirs. Elles peuvent, dans ce genre, tout ce qu'elles

veulent. Une sorte de traité de pacification, se fait entre le gouvernement et le peuple : meilleur il est au peuple, meilleur il est au gouvernement. Mais, comme il ne peut venir que de celui qui commande, il en fait les conditions ; et il serait insensé d'en refuser particulièrement celles qui font sa sûreté. Ainsi se sont toujours conduit les conquérans après la victoire, et les partis arrivés à la conquête du gouvernement. L'hissoire est pleine de ces exemples, et elle a marqué d'un signe d'absurdité tous ceux qui n'eurent pas cette politique. Votre parti serait-il le seul qui aurait toujours le génie du crime, et jamais celui du gouvernement ? Cela ne peut plus être ; et c'est vous, citoyens directeurs, qui m'en êtes les garans. Par vous, votre parti est systématisé ; il a enfin un chef qui peut penser pour lui, qui peut lui imposer une pensée ; un chef, qui, établi dans le gouvernement, est en mesure de mieux combiner ses idées, de mieux observer les faits, de concevoir et de mener un plan sage, dont il aura l'honneur, dont il sera la protection. Citoyens, pour votre parti même, vous ne devez plus être que des hommes d'état ; vous êtes placés trop au-dessus de ces conceptions

de clubs et de comités, qui ont tout mené jusques ici. Je puis donc compter sur vous pour l'adoption d'un systême, où les intérêts de votre parti sont solidement assurés et sagement balancés. Ainsi, tout tourne à bien aujourd'hui, si vous voulez; c'est un avantage, en ce moment, que le directoire appartienne tout entier à des hommes de la convention. Ils peuvent dresser les articles de la paix publique, et les faire signer à-la-fois à la nation et à leur parti.

Mais, la nation en est-elle réduite à consentir, par un acte formel, au joug qu'elle porte? ne peut elle pas préférer de le secouer par son courage ou par sa seule colère? voudra-t-elle souscrire à cette capitulation honteuse? Ici cesse la comparaison avec les peuples qui ont traité avec leurs vainqueurs. Tel est l'avantage que lui donne sa constitution et le systême représentatif, qui en fait le fonds. Elle reçoit tout dans ce traité, ses loix, sa paix intérieure, sa liberté constitutionnelle, et même ce parti qui la domine; tout revient à elle, tout va pour elle. Elle ne s'impose que de rassurer ceux qui abdiquent une injuste domination, que de maintenir ceux à qui elle rend ses pouvoirs, sous la sûreté du rétablis-

sement d'un ordre légal, elle ne s'interdit que la recherche du passé. Ce parti lui convient politiquement, car ce n'est pas trop acheter tout ce qu'elle obtient, que de se montrer sage et généreuse. Il lui est aussi imposé par les dangers de sa situation. Un puissant soulèvement, un soulèvement général, a un effet assuré, si elle le veut, si elle y est amenée. Mais, quel remède terrible ! quelle source des plus grands maux ! malheur à toute nation obligée de renverser son gouvernement ! heureuse et sage celle qui ne fait rien que par son gouvernement, qui sait le diriger, le ramener, qui ne se sert que de lui-même pour corriger les vices de ses loix, ou pour épurer les autorités qui la régissent ! Souvenons-nous de l'affaire de vendémiaire ! qu'a-t-on gagné à cette attaque ? combien désastreux pouvait en être le succès ? n'eût-il pas mieux valu, au lieu d'expulser la convention, sans égard aux vues sages dont elle s'autorisait, à ses craintes, qu'il était juste de ménager, ne lui demander que de rendre sa réelection plus utile au peuple et à elle-même ? Eh bien, c'est cela qu'il sagit de faire aujourd'hui. La nation a-t-elle un meilleur parti à prendre, un parti où se concilient

mieux et sa dignité et sa sûreté ? sera-t-il difficile de l'amener à ce qui lui convient si bien, à ce qu'elle se doit à elle-même ? et ne peut-on prendre créance à ce qui ne peut obtenir que sa reconnaissance ?

Amenées, par leurs dispositions mêmes, à cet heureux traité, si elles veulent ne se livrer qu'à l'impulsion de leurs plus réels intérêts, les parties que je veux rapprocher, trouvent encore un fonds de choses sur lequel tout s'arrange, dans lequel se renferment toutes leurs garanties. C'est la constitution. Il est étrange que cet objet qui les réunit forcément, soit celui par lequel elles sont en guerre. Que veut le peuple ? être gouverné selon sa constitution, et par sa constitution. Que demande le parti conventionnel, dans sa majorité ? que la constitution soit mise hors d'attaque et d'atteinte. Un pareil débat, lorsque de part et d'autre on annonce le même but, n'offre plus de sens. Il en a un pourtant. La convention veut des moyens en dehors de l'ordre constitutionnel, pour le maintenir, parce qu'elle craint et qu'il y a à craindre, un parti décidé à renverser l'acte constitutionnel. Le parti national n'entend pas qu'on le soumette à un régime arbitraire, sous aucun prétexte ;

il allègue que les prétextes ne manqueront jamais, et qu'on pourrait à volonté les créer ou les supposer; et il s'indigne de cette défiance envers lui, ainsi que de cette infidélité à une loi, qui pèse également sur les gouvernans et les gouvernés.

Comme ici le droit du peuple est absolu, l'inquiétude de la convention n'est point admissible. C'est à elle à céder, sous peine de prévarication. Mais c'est à la nation à pourvoir à cette inquiétude, fondée dans les circonstances, et honorable en elle-même. Que doit-elle donc faire? admettre la surveillance du parti conventionnel, lui en faire un devoir, une mission, et accepter son intérêt comme une garantie. Alors, que peut demander la convention? deux choses encore. Qui me répondra, dit-elle, qu'on ne voudra pas un jour changer le systême de la constitution, y faire rentrer, y laisser dominer une institution que j'ai proscrite? qui me répondra qu'on ne me punira pas de ce grand changement que j'ai opéré? qu'on ne recherchera pas un grand nombre de Français qui, dans moi, sous moi et par moi, ont fait tant de maux, ou pour amener ou pour conserver ce grand changement? Le parti national doit répondre: il

n'appartient à nul homme de vouloir dicter des loix dans un avenir indéfini. Je dois et veux vous accorder tous les moyens d'empêcher des institntions politiques contraires aux vôtres, de prévaloir, hors un pouvoir au-dessus des loix et contraire aux loix. Je ne puis promettre que ma soumission actuelle. Mes idées d'un autre tems dépendront des progrès de ma raison, des résultats de l'expérience. Pourquoi osez-vous les récuser ? comment faites-vous cette injure à votre systême ? n'est-il pas assez fort, pour se confier à l'épreuve des tems ? il m'importe qu'il puisse se perfectionner, et je ne veux rien exclure de ce qui peut l'améliorer. Ce que vous pouvez uniquement me demander ; et ce qu'il m'importe même plus qu'à vous de vouloir fortement ; c'est qu'il soit affermi avant tout ; c'est qu'il soit pleinement essayé ; c'est qu'on le modifie au lieu de le changer ; c'est qu'on n'y touche qu'avec crainte et précaution ; c'est que tous les troubles, toutes les insurrections, toute influence factieuse , ne puissent rien sur lui ; c'est qu'il ne change ni à la ruine, ni à la honte de personne ; c'est qu'il ne change que lorsque ceux qui le préfèrent à tout, restent encore là pour le défendre, et pour concourir eux mêmes aux changemens qu'il

peut admettre. Que ceux d'entre vous que j'estime davantage restent dans ma représentation aujourd'hui, avec la mission spéciale de veiller à la garde de mes loix; qu'ils obtiennent de nouveaux droits à ma confiance, pour être replacés dans les pouvoirs publics; et même que rentrés dans la vie privée, ils soyent toujours, et en tout lieu, les zélés partisans, les défenseurs courageux de leur ouvrage; tout cela m'est bon, je veux tout cela. Mais il n'est pas même en mon pouvoir de prendre des engagemens qui aillent plus loin. Faites de meilleures loix contre les troubles; convertissez votre amnistie en une belle loi de pacification; demandez-moi ensuite de leur donner un plus grand caractère, par la solemnité de mon acceptation; et loin d'avoir fait violence à mon vœu, vous l'aurez rempli avec une sagesse, une grandeur, qui obtiendront mes hommages et ceux de la postérité.

Ce n'est donc pas faute de motifs dans les intérêts des parties à rapprocher, faute de moyens dans la position des choses, que mon plan risque d'être dédaigné, méconnu, repoussé. Cette crainte que la conviction de sa convenance avec notre état, m'a souvent ôté pendant que je cherchais cette convenance,

me revient à cette heure que je suis ramené vers les habitudes de notre esprit, et les faits antérieurs de notre histoire révolutionnaire.

Je ne sais quel mauvais génie se joue impitoyablement de l'esprit et du caractère des Français ! Nul peuple n'est aussi propre à dépasser les autres dans la recherche de la vérité ; nul peuple ne tirerait plus de prodiges du régime de la liberté ; nul peuple ne s'est porté plus violemment vers un changement de son état et de son sort. Nous avons fait pendant un siècle toutes les espèces de guerre à toutes les espèces de préjugés. Et à cette heure que nous les avons détruits dans nous et autour de nous, nous en recherchons le joug, sans pouvoir en reprendre la persuasion. Plus légers encore qu'inconstans, nous voudrions faire avec la raison, non un divorce de haine, mais un divorce d'humeur. Châtiés par la liberté même, nous sommes mûrs pour la posséder ; désabusés par la philosophie, de ses propres écarts, il est en nous de ne plus employer que ses véritables acquisitions. Mais ayant en horreur notre état actuel, nous n'accusons que cette liberté, que cette philosophie, dont nous avions reçu l'impulsion, dont nous avons faussé la direction ;

comme des enfans dépités, nous nous absolvons de tout, nous n'accusons que nos maîtres. Arrivés à un terme où l'épreuve de nos maux peut seule en être la correction, où tous les changemens qui se sont faits parmi nous, sont nos seules ressources, où nous pouvons nous lancer dans un avenir plus vaste et plus fécond, nous ne savons plus que tourner nos regards en arrière; c'est ce qui ne nous convient plus que nous regrettons ; c'est ce qui nous est acquis que nous répudions. Humiliés de la violence avec laquelle nous avons brisé les vieilles institutions, nous perdons la fierté avec laquelle la raison doit encore les repousser.

Nous sommes le peuple le moins fait pour les affections haineuses, celui qui sait le mieux se consoler de ses maux et oublier ses injures ; celui qui porterait le plus de candeur et de générosité dans une conciliation. Ce n'est pas par ce que la conciliation demande dans les cœurs, c'est par ce qu'elle a de profond dans la pensée, qu'elle ne nous est pas propre. Depuis le commencement jusqu'à la fin, tous les intérêts se rapprochaient dans notre révolution ; on n'y fut jamais effrayé de part ni d'autre des sacrifices. Mais il fallait s'expliquer et s'entendre. Le traité était prêt dans les

cœurs, il n'a pu se former dans les têtes. Que dis-je? Ce n'est pas seulement la proposition qui n'en a pas été faite, l'idée même n'en est pas venue. Roi, nation, prêtres et nobles, première et seconde classe de la bourgeoisie, tous soumis à des données certaines, à des évènemens impérieux, n'ont pas vu qu'ils étaient forcés d'aller ensemble; et pouvant s'embrasser, ils se sont crus destinés à s'entre-détruire. Les nouveaux partis qui se sont formés des débris des premiers, en sont même là pour la méconnaissance de leurs position et de leurs propres inclinations. La licence anarchique s'est convertie en tyrannie despotique; la servitude des cours a arboré la fureur révolutionnaire; l'amour du repos même embrasse la guerre civile comme une ressource: et tout cela n'est qu'un système d'hostilité les uns contre les autres. C'est un des phénomènes de cette révolution, c'est un des traits distinctifs des français, de ne jamais concevoir qu'on peut s'arranger, qu'on peut traiter sur des choses faites, qu'on peut se donner ce qu'on cherche, quand c'est la même chose qui est cherchée par tous. Cela étonne les étrangers qui avec des passions moins souples, ont des intérêts qu'ils con-

naissent mieux, qui avec moins d'esprit, se conduisent plus par leur bon sens.

A l'origine, pas une classe qui n'ait voulu, qui n'ait concouru de tous ses moyens à renverser le vieil édifice, à commencer par le gouvernement, et à finir par la plus petite corporation. Nul signe plus certain qu'il n'était plus bon; nulle preuve plus irrécusable qu'il fallait le renouveller. Et il n'en fallait pas moins pour l'ébranler ; et avec ce genre d'ébranlement, il n'en pouvait rien rester. On s'était par-tout passionné de l'idée qu'il n'y avait point ou qu'il n'y avait plus de constitution en France, et qu'il en fallait une. Mais chacun n'a voulu admettre que celle qui convenait à ses idées. Les constitutions sont venues, sont tombées les unes sur les autres; chacune, hors celle qui n'avait été faite que pour les fous et les brigands, était bonne, en cela seulement qu'elle était un commencement d'ordre fixe, qu'il ne s'agissait plus que d'arranger. Mais ceux qu'on mettait dedans et ceux qui restaient dehors, devenaient chacun à leur manière, ses ennemis. On dirait que nous ne sommes entrés en révolution, que pour échapper à des constitutions. On les met en discussion, lorsqu'il ne s'agit que de les

faire aller ; on les condamne avant de les éprouver ; elles sont destinées à arrêter tous les maux ; et on reprend tous les maux, plutôt que de consentir à ce remède ; et ensuite on argumente contre leur théorie de tout ce qui s'est fait contre leur pratique. Nous persévérons dans cette manie de vouloir qu'une constitution opère tous les biens par son seul système, qu'elle satisfasse les différens genres d'esprits spéculateurs ; et chacun se flatte que celle qu'il a ou croit avoir dans l'esprit, remplirait toutes ces conditions. Nous ignorons que toute constitution est bonne dès qu'elle va ; qu'elle va beaucoup plus par ce qu'on y met que par ce qu'on y trouve, par le zèle sincère de tous ses agens que par l'accord de ses institutions ; que la plus parfaite devant être celle qui choquerait le plus de préventions, de préjugés et de passions, serait précisément celle qui irait le moins, si tout le monde ne s'attachait à son char ; que s'en défier, en trop raisonner, lui trop demander d'abord, est ce qui lui nuit le plus ; que c'est du moment seulement que tous s'en contentent, que tous aident à son mouvement, qu'on peut commencer à la réformer, parce qu'alors, c'est

relativement à son succès qu'on la réforme, et non pas pour sa chûte.

Ce qui décrie à l'avance les constitutions, c'est d'en faire à l'avance le triomphe d'un parti sur un autre, et non un gage d'alliance entre tous les partis; c'est de leur commander de marcher entre l'arrogance des vainqueurs et l'animosité des vaincus; c'est de les exposer au besoin de la tyrannie par la crainte des soulévemens ; c'est d'en dénaturer les principes par les effets qu'elles opèrent; c'est de provoquer des troubles par la manière dont on les établit ; c'est de les forcer à jouer contre des troubles, avant de jouer dans leur ordre régulier ; c'est de ne pas pourvoir à la création d'un esprit public capable de les maintenir ; c'est d'appeller dans leurs pouvoirs de faux amis ou des ennemis acharnés; c'est d'empoisonner d'avance la représentation des discordes des élections ; c'est de fonder la guerre même dans l'état de paix qui leur est propre, et hors duquel, elles ne sont qu'un nom qu'on attaque, et un nom dont on abuse.

C'est la faute qu'on a faite dès les commencemens ; c'est celle où on a persévéré

à chaque renouvellement de nos assemblées révolutionnaires.

Une idée grande, simple, facile, conforme à l'état de désuétude où toutes les choses anciennes étaient tombées, à la force de renovation qui nous entraînait, eut tout retenu, tout fixé, eut opéré sans convulsion un changement bien conçu et bien dirigé.

C'est dans les conseils du roi qu'elle devait être portée; c'est là qu'on eût dû en organiser l'exécution.

Qu'est-ce que ces états-généraux qu'on vous propose, devait-on dire au roi? C'est un vieux débris de l'ancienne barbarie; c'est un champ de bataille où viennent lutter ensemble trois fractions d'une même nation; c'est un choc de tous les faux intérêts contre l'intérêt général; c'est ou l'inertie ou l'opiniâtreté de l'esprit de corps; c'est un moyen de subversion; ce n'en peut être un de rénovation et de récréation. Prenez ce vieil édifice pour ce qu'il est, pour une ruine. On ne s'y rattache que comme à un souvenir; emparez-vous des esprits par une institution qui les étonne et leur plaise, que la raison avoue, et où elle puisse mieux prédominer. Que reste-t-il en France? Une nation et un roi.

Qui doivent traiter ensemble ; qui peuvent bien s'accorder, parce qu'ils ont un lien établi, un intérêt, une affection commune ? La nation et le roi. Qu'un roi placé à la fin du dix-huitième siècle, ne convoque pas les trois ordres du treizième ; qu'il appelle les propriétaires d'une grande nation rénouvelée par sa civilisation. Un roi qui subit une constitution, se croit dégradé. Un roi qui propose une constitution, obtient la plus belle gloire qui soit parmi les hommes, et tout ce qu'il y a de plus vif et de plus constant dans leur reconnaissance. Une constitution doit être appropriée aux idées sages, que la discussion a préparées et fixées. Concevez la constitution de votre siècle; prenez-y votre place, et ne craignez pas de la fonder sur les droits du peuple. Votre nation vous voyant à la hauteur de ses vœux, n'aura plus qu'à perfectionner votre ouvrage, avant de le sanctionner. C'est ainsi que vous maîtriserez un grand événement, en l'accomplissant vous-même ; c'est ainsi qu'il s'accomplira sans secousses; c'est ainsi que l'intervalle d'une rapide délibération changera un vieux cahos dans un ordre solide et permanent.

Je crois qu'il n'est pas aujourd'hui un bon

esprit qui nia la force, la justesse, la sûreté de cette marche. Eh bien ! elle fut présentée dans le tems, et n'obtint que le sourire du mépris.

Est-ce le peu de recommandation de son auteur, la suspicion qu'on pouvait prendre de lui, qui en éloigna ? Non, elle venait du plus homme de bien de ce siècle; d'un magistrat, d'un ministre, d'un homme populaire en France, avant toutes les réputations populaires, d'un homme qui avait adopté le roi dans son cœur, comme un père se dévoue particulièrement à un enfant, qu'une étoile menaçante conduit à sa ruine. J'ai vu écrire ce mémoire dont je donne l'idée principale. Je l'ai lu trois fois, je somme ici tous ceux qui peuvent en avoir eu connaissance d'en déposer pour la gloire de son auteur. C'est monsieur de Malesherbes. Il devait cette grande vérité à la nation autant qu'au roi; il prit pour un devoir de la retenir dans le secret de l'amitié, le rebut qu'elle essuya dans une cour et auprès d'un prince, à qui il eût fallu plutôt l'imposer que l'en persuader; et c'est peut-être la seule erreur de ce grand homme. (1).

(1) Je ne connais plus que M. de la Luzerne, ci-devant ministre de la marine, et digne neveu de M. de

A ce nom, tout mon cœur se brise. Je vois tomber sous la main d'un bourreau, cette tête où fut conçue la seule pensée du salut de la France! Et avant de mourir, combien d'angoisses dans son cœur! Ce roi, qu'il avait voulu combler d'un bonheur et d'une gloire inconnus sur les trônes, il n'avait pu l'arracher à l'échafaud : cette patrie où, la première, sa voix courageuse avait sollicité de sages réformes, il l'avoit vue ravagée par une innovation sans frein, et en proie à une tyrannie sans exemple, dont il ne lui fut pas accordé d'entrevoir la chûte prochaine! Je le vois frappé à côté de ses vieux serviteurs, entre sa sœur et son gendre, dans les bras de sa fille et de sa petite-fille! Accumulation de férocités innouies réservée pour lui seul dans ces jours attroces! Mais comme sa mort fut un crime à part, elle eut un effet à part : c'est par elle qu'il fut constaté qu'on allait à l'extermination de la vertu; et cette impression reçue jusques dans les hommes les plus grossiers, fut une de celles qui accomplirent le plus puissamment la délivrance de thermidor.

Malesherbes, qui puisse avoir une copie de ce mémoire, remis au roi dans une audience particulière, avant la demande des états-généraux par le parlement.

Vénérable Malesherbes, entends du fond du tombeau, reconnais la voix d'un ami que tu daignas honorer d'une bonté paternelle ; que ce soit lui qui apporte à tes mânes l'expiation de la génération entière ; qu'il t'apprenne que ton nom sera désormais, parmi nous, celui de la sagesse, du courage, de la vertu sans tache, du génie protecteur des empires, et d'un sacrilège particulier dont le crime devait souiller la France. C'est devant l'image de ton supplice que j'ai parlé d'amnistie ; et mon cœur se soulève contre ce vœu de ma raison. Mais je te vois, je t'entends : la paix dans ma patrie, la paix à tout prix ; qu'elle soit la rançon de mon sang, de celui des miens, de celui de mes amis, de celui de tant d'honorables français. Génie tutélaire des gens de biens, je recueille donc encore de toi une parole, digne d'être transmise comme un devoir à tous nos concitoyens. Amnistie donc, puisqu'il le faut, puisque tu le veux ; que les loix se refusent à des vengeances qu'elles ne pourroient remplir ; que leur clémence crée le remord dans ces cœurs qui n'avaient plus rien d'humain, et qu'elle aggrave l'infamie sur leurs fronts !

Confident de ta haute pensée sur le cours

de nos évènemens, je t'en prends à témoin, je ne fus pas complice du funeste silence, qui l'a retenue cachée dans un tems où la France était digne de s'en saisir. Je la gardais dans ma mémoire comme un dépôt religieux; j'attendais le retour de la raison publique pour la révéler. Elle m'a inspiré dans cette époque où nous sommes; elle a développé dans mon esprit une vue qui part du même principe et va au même but. Je t'en dois l'hommage; je la mets sous la protection de ta gloire.

Ombre sacrée, je t'implore; reprends ton courage, auguste vieillard. Ne répugnes pas d'apparaître encore à ce parti, sous le règne duquel tu marchas à l'échafaud; complais-toi encore à un service pour cette nation qui te fut si chère. Viens leur dire : j'aimais cet homme, parce que je trouvais dans son ame le culte de la vertu. Écoutez son idée, elle est du genre de celles que je lui confiais. Les nations périssent, quand elles entrent dans un grand évènement, sans avoir à l'avance conjuré ce qu'il y a de sinistre. O français de tous les partis, êtes-vous assez sûrs de bien manœuvrer dans la tempête, pour ne pas chercher un port, à l'approche de l'orage! J'ai vú, dans les jours de sa détresse et de son

héroïque pitié, cet enfant proscrit de tant de rois, cette victime consacrée de votre révolution, qui avait eu le malheur de repousser mon conseil, accabler mon cœur de son profond regret. Tremblez de tomber dans des catastrophes où celui qu'on vous donne, vous reviendrait aussi comme un repentir !

Magistrats de la république, vous allez juger cette vue que je vous soumets : peut-être serez-vous un jour jugés sur elle !

L'AUTEUR.

J'ai lu.

(*Long silence*).

L'AUTEUR.

J'attends une réponse.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Qui doit répondre ? Le directoire ou moi ?

L'AUTEUR.

Vous d'abord.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Je ne sais si la conviction, que vous avez

portée dans mon esprit, est bien entière, vu le trouble que vous avez jetté dans mon ame. Je me suis cependant recueilli sur votre plan, avec un intérêt qui croissait de toute la force de mon attention. Il ne pouvait naître que d'un cœur profondément touché des malheurs de la patrie, et assez dominé par l'espérance du bien, pour en embrasser à-la-fois tous les moyens. Ce n'est pas une simple rectification dans le cours des choses actuelles, c'est une organisation nouvelle de tous les élémens bienfaisans et malfaisans de la révolution. C'est la pacification de tous les partis, par l'accord de tous les intérêts ; c'est une direction générale de toutes choses vers leur but connu, et une fois fixé. Qui pourrait se refuser au charme de cet ensemble d'idées prospères, à ce plan qui exclud tout ce qui désole, qui unit tout ce qu'on ne sait plus espérer, qui arrache la France à ses affreuses destinées, qui lui en rend de belles encore ? ce n'est pas moi. Vous avez ranimé mon cœur ; il a encore battu d'impulsions généreuses ; vous me l'avez rendu tel que je le sentais, lorsque bien en arrière encore de nos convulsions politiques, je ne voyais que l'autorité de la raison s'élevant parmi nous, pour nous dicter les

loix d'un heureux avenir. Si j'en juge par mon impression, vous n'aurez point vainement fait retentir à nos oreilles enfin fatiguées des cris de la haine, des vœux parricides des factions, de la continuelle sédition des idées exagérées, de tant d'insultes à la raison et à l'humanité, cet appel à la pacification des partis, seul moyen de rendre la puissance des loix supérieure à l'insubordination des hommes; à la consolidation d'un système politique où puissent s'embrasser l'ordre et la liberté; à ce vieux bon sens, qui, amenant ou précédant un utile repentir, commande, au criminel même, de sortir du mal, pour se refugier dans le bien; à ce noble sentiment de l'amour du pays, qui fait tous les sacrifices, et est à lui seul sa récompense; à ce caractère national, qui, touchant aux plus belles vertus, n'aurait besoin que de constance, pour en accomplir les heureux effets; à cette philosophie de notre siècle, qui a commencé de nous expliquer l'homme et la société, et aussi étrangère à cette effervescence et à cette immoralité, qui ôsérent se couvrir de son nom, que l'avait été la religion aux fureurs de la superstition, laquelle en empruntait aussi les voiles vénérables; à cette profonde impres-

sion de tous les genres de désastres, de tous les genres de douleurs, qui donne la sagesse, quand elle n'a pas ôté le courage; enfin à ce besoin impérieux de sortir d'une situation sans exemple, par une combinaison qui n'en soit pourtant que le résultat nécessaire.

L'AUTEUR.

J'en accepte l'augure. Soyez béni, vous qui me promettez enfin un véritable esprit public dans notre révolution. Eh bien, que faut-il de plus au succès de mon plan ?

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Ah ! mon ami, que ne puis-je vous donner et partager cette espérance ! J'ai peur qu'il ne soit un objet de regrets, plutôt qu'un objet d'efforts. Peut-il détruire tous les faux calculs, toutes les combinaisons, toutes les préoccupations que le système contraire a développés, fixés et renforcés ? Il ne s'agit que de voir où l'on est, pour reconnaître que de tous côtés on marche à sa perte; fort bien. Il ne s'agit que de vouloir changer cette position, pour qu'elle change en effet, je vous l'accorde encore. Mais n'est-ce rien que de faire voir aux hommes ce qu'ils ne veulent pas regarder?

que de leur faire vouloir avec force ce qu'ils n'oseraient même entreprendre avec timidité ! Le poids écrasant d'une chose faite, est ici. Qui se croira la force de le soulever?

L'AUTEUR.

Écoutez-moi, mon ancien ami. Il y a long-temps que je porte cette idée dans ma tête. Je l'ai communiquée à beaucoup de personnes; par-tout elle a été vue comme vous la voyez. J'ai ramassé de tous côtés des doutes et des craintes pour la combattre. Vous me connaissez, et, je puis le dire, Dieu m'a fait la grace de m'accorder un esprit qui peut revenir sur ses propres idées, se défier sur-tout de celles où s'attachent les affections du cœur, entrer dans les idées des autres, leur donner quelquefois un développement qu'elles n'ont pas reçu, leur prêter un moment un poids qu'elles n'ont point, reprendre toutes entières ses dèterminations, pour les refaire par un examen plus impartial et mieux approfondi. Je parviens au moins par là à me détacher des premières illusions; à faire entrer dans mon compte toutes les vues et toutes les objections, les inconvéniens et les avantages, la justesse théorique et la convenance pratique;

à me donner la conviction d'une parfaite bonne foi, et la certitude de n'avoir rien omis dans l'étude de la chose de tout ce qu'il est en moi d'y saisir. Eh! bien, c'est avec cette disposition, c'est en reprocédant sans cesse à la vérification de mon idée, qu'elle s'est de plus en plus fortifiée dans mon esprit, au point que sur rien je n'ai éprouvé un plus puissant entraînement, et qu'elle m'a paru, par l'évidence de son utilité et de sa possibilité, une sorte de devoir que j'avais à remplir. Ce n'est pas vous qui repousserez la candeur de cette déclaration de la marche de mon esprit. Dans une chose de cette nature, l'expérience d'un homme vrai avec lui-même peut être une leçon pour un autre. Faites comme moi, doutez beaucoup, mais ne cessez pas d'examiner. Considérez tous les obstacles; mais ne perdez pas cette chaleur de l'ame, qui n'a besoin que de ne pas les trouver insurmontables, pour oser les franchir; et j'ose vous en répondre, ce qui m'est arrivé, vous arrivera. Voilà ce que je me crois en droit de demander à vous, à tous les bons esprits, à tous les amis du bien.

Mais d'où vient n'ai-je réellement à redouter, sur un objet d'un aussi grand intérêt, que le refus d'examen? C'est qu'en tout ce

que les hommes sont résignés à faire, ils croyent céder à la nécessité, en ne cédant souvent qu'à l'erreur, dont ils se sont laissés subjuguer; c'est qu'ils prennent presque toujours la liaison accidentelle de leurs idées, pour la liaison nécessaire des choses; et c'est ainsi que souvent ils repoussent comme une nouveauté une idée primitive, comme une déviation, la marche directe, comme un obstacle, ce qui est un secours, comme un dérangement de la chose, ce qui n'est que le redressement de la chose.

Regardez bien dans cette préocupation du tirage au sort, vous n'y verrez que cela. Cette manière de voir n'est si forte, que parce qu'elle est une manière de sentir. Nous sommes tous bien plus les enfans de l'habitude que les élèves de la raison. Il n'y a de mal en ceci qu'en ce que nous y cédons trop aisément. Toute idée du genre de la mienne doit effaroucher au premier aspect. Moi-même, je ne l'ai pas conçue sans commencer par la réprouver. Il s'agit d'abord de se familiariser avec elle, de ne mettre qu'en seconde ligne les embarras de son exécution. Alors on en juge sainement; on voit si elle tient ou non à la nature des circonstances; alors on apperçoit avec satisfaction

que tous ces embarras naissent plutôt d'une frayeur sans raison que d'une opposition réelle; que loin de détourner les choses de leur cours, c'est elle qui les mène à leur but. Que doivent faire ceux qui en conçoivent le succès, parcequ'ils sentent fortement ses droits au succès? Attaquer les hommes là où ils s'émeuvent fortement; leur inspirer le courage d'envisager d'une vue ferme un objet qui choque leur esprit routinier ; soulever en sa faveur, leur passion fondamentale, leur intérêt, et leur passion secondaire, celle qui vient après, mais qui se met bientôt en avant, leur honneur ; les renforcer par une troisième, qui peut naître de l'intime combinaison des deux autres, par un esprit public. C'est encore ce que j'ose demander à tous les bons esprits, à tous les amis du bien. Qu'ils se donnent par un solide examen une profonde conviction; ensuite qu'ils parlent, qu'ils se prononcent; et tout est dit, tout est fait.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Vous autres philosophes, vous ne vous contentez plus des procédés du raisonnement. Depuis que vous voulez tout mener, vous inventez des procédés de conviction. Mais celui-ci

laisse la porte de derrière ; je l'accepte, et s'il me réussit, je le prêche par-tout.

L'AUTEUR.

A présent, quelle pensez-vous que serait la reponse du directoire ?

L'AMI DU DIRECTOIRE.

J'ai senti dans votre écrit que vous présumiez d'eux mieux que je ne l'avais cru d'abord ; il me donne aussi l'espérance qu'ils ne vous regarderont ni comme un mal-intentionné, ni comme un insensé. C'est beaucoup au moins pour des hommes en place affrontés par de telles vérités. Quant à votre plan, il faut qu'ils ayent le tems d'y réfléchir. Mais pourquoi vous adresser à eux seuls ? N'y a-t-il pas dans les deux conseils, un grand nombre d'hommes dignes d'entrer dans vos vues, de s'en emparer, de les perfectionner, d'en préparer le triomphe ?

L'AUTEUR.

J'y ferai tous mes efforts.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Quand quelque chose sera en train de ce

côté-là,

côté là, alors viendront mes vives instances de celui-ci. N'allez pas vous décourager au moins, il faut ici savoir faire une heureuse violence. Mais c'est le tems qui va nous manquer ! Pourvous êtes-vous avisé si tard de cette idée ?

L'AUTEUR.

J'ai fait ce que feront peut-être tous les autres. Il a fallu la dernière extrémité pour me donner une forte volonté.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Eh ! bien, la nécessité de brusquer une grande entreprise, est souvent ce qui lui donne de l'énergie.

L'AUTEUR.

Peut-être en effet aurais-je dû faire par choix, ce que je n'ai fait que par indécision.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Allez donc votre train, et regardez-moi comme votre second. Mais pour emporter une chose comme celle-ci, vous, moi, ce n'est rien. Il faut bien une autre impulsion, une autre recommandation.

L'AUTEUR.

Je vous entends, la voix publique.

L'AMI DU DIRECTOIRE.

Il n'y a qu'une belle et noble manière d'avertir l'autorité publique d'un grand bien à faire.

L'AUTEUR.

Je vous entends : la voie de la presse.

Vousêtes un homme charmant, vous me conseillez tout ce que je voulais faire.